



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 127 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/48/414/Add.2)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de passer à la question inscrite à notre ordre du jour pour cette séance, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/48/414/Add.2.

Dans la lettre figurant dans ce document, le Secrétaire général m'informe que, depuis la publication de ses lettres datées des 21 et 24 septembre 1993, la Guinée-Bissau a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Allocution de M. Alfredo Felix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'El Salvador.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Cristiani Burkard (*interprétation de l'espagnol*) :

Monsieur le Président, nous saluons avec beaucoup de plaisir votre élection unanime à la présidence de la quarante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, cela d'autant plus que vous êtes un digne représentant d'un pays frère de notre région d'Amérique latine et des Caraïbes. Votre discours inaugural, dans lequel vous avez exposé votre vision du monde, est riche en réflexions et en idées sur la réalité internationale. Il nous a exhortés à nous engager en faveur des objectifs et des principes contenus dans la Charte pour rendre le monde meilleur et nous a incités à réfléchir aux responsabilités qui nous incombent face aux défis mondiaux qu'affrontent nos peuples. Cela démontre votre sensibilité et votre sagesse, qui, ajoutées à votre expérience politique et diplomatique en matière de multilatéralisme, offriront une garantie pour la poursuite des efforts visant au changement en vue d'atteindre les objectifs de notre organisation.

Nous souhaitons aussi exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, ex-Ministre des relations extérieures de Bulgarie, pour la manière fructueuse dont il a dirigé les travaux de la quarante-septième session, et notamment pour les efforts qu'il a déployés en faveur de

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.5
8 octobre 1993

FRANCAIS

la restructuration et de la revitalisation du système des Nations Unies.

En outre, nous nous associons aux manifestations de reconnaissance exprimées au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son dévouement et son action positive à la tête de notre organisation, et nous lui renouvelons notre appui et notre confiance dans sa difficile tâche en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous présentons pour la cinquième année consécutive devant cette instance mondiale suprême, de la tribune de laquelle nous avons eu le privilège de rendre compte annuellement de la progression d'un processus qui, bien qu'il se déroule dans un petit pays en développement, représente un des efforts dynamiques de pacification les plus complexes et les plus exemplaires de l'histoire contemporaine.

En 1989, lorsque nous sommes venus pour la première fois nous adresser à cette assemblée universelle de cette même tribune, le cas salvadorien constituait un noeud de plus dans le réseau complexe de problèmes que laissait derrière elle la tristement célèbre guerre froide à la suite de son processus de dissolution inattendu. Quelques mois auparavant, nous avions entamé notre gestion gouvernementale avec un objectif très important et enraciné au tréfonds de notre conscience : faire tous les efforts humainement possibles pour trouver une solution au conflit salvadorien par des moyens politiques. Cet objectif a été exprimé ainsi, sous forme d'engagement solennel, devant le peuple salvadorien, au tout début de l'entrée en fonctions de notre gouvernement. Nous l'avons réaffirmé devant l'ONU en septembre 1989, année cruciale pour nous, quelques semaines seulement avant que le monde soit témoin de la dissolution, de manière presque invraisemblable, d'un des grands pouvoirs idéologico-militaires sur Terre, qui a fait place à une nouvelle étape difficile pour tous, mais d'un autre côté porteuse d'espoirs et de promesses pour tous.

Le processus de paix en El Salvador - si nous voulons interpréter de façon sincère l'histoire de notre pays - a constitué une démarche qui, exprimée de diverses façons, a toujours été présente dans la vie des Salvadoriens depuis la naissance de notre nation. Notre processus de paix n'est pas la simple expression de la nécessité d'aboutir à une fin sensée et raisonnable d'une guerre injuste et douloureuse. En El Salvador, comme dans tant d'autres pays où se sont produits des événements historiques analogues à ce qui est arrivé dans le nôtre, la paix est le nom générique donné à des nécessités et des aspirations très anciennes comme la démocratie, l'institutionnalisation, l'état de droit, le respect des libertés politiques et des droits de l'homme : en d'autres termes, c'est la civilisation qui triomphe de la barbarie.

Cela nous a fait comprendre, depuis le début de notre effort pour la paix, que celui-ci devait être déployé avec fermeté et persévérance car, dans le cas contraire, ce ne serait qu'un effort de plus, comme tant d'autres accomplis par le passé et qui ne sont pas allés au-delà de quelques mesures superficielles, sans jeter les véritables fondements de la modernisation politique, sociale et économique du pays. Pour nous - et c'est le facteur qui a rendu possible l'évolution fructueuse de notre processus - la paix est synonyme de démocratie.

Les Salvadoriens trouvent très réjouissant d'entendre dire, à partir de divers points de vue idéologiques et politiques, que notre processus de paix est considéré comme étant exemplaire. Et nous voudrions signaler, devant ce forum des nations, quelques-uns des éléments qui, selon nous, ont rendu possible cette exemplarité.

Premièrement, nous estimons que la solution définie correspond exactement à la nature du conflit. Comme il s'agissait d'un conflit ayant des racines historiques et sociales, son détonateur a été éminemment politique et était lié à l'insuffisance et à l'inefficacité du système politique salvadorien traditionnel et à la confrontation politico-idéologique des grandes puissances. La solution devait donc être politique, et elle l'a été, sans vainqueur ni vaincu. Elle devait aussi prévoir la création d'un nouveau cadre général au sein duquel fonctionnerait un système de participation pluraliste. L'Accord de paix est un ensemble d'engagements permettant d'élargir, de développer et de garantir la démocratie en El Salvador. C'est ce dont nous avions besoin. C'est pourquoi l'Accord a acquis un caractère irréversible, malgré des problèmes conjoncturels qui ne sont que des incidents de parcours.

Deuxièmement, le conflit a épuisé les moyens d'affrontement violent dans le pays. La fin de la guerre et le début du processus de démocratisation ont suscité les conditions propices à l'émergence en El Salvador d'une culture de la tolérance, de la compréhension et de la réconciliation : en d'autres termes, d'une culture de la paix. Non seulement ce concept est présent en El Salvador, mais il est aussi de plus en plus au coeur des préoccupations dans le monde. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), nous sommes en voie de lancer un large projet de culture de la paix, pour lequel nous sollicitons un appui ferme de la communauté internationale. Sans une culture de la paix qui contribue à éliminer les vestiges, toujours prêts à ressurgir, de la culture de la violence, il ne sera pas possible d'institutionnaliser le nouvel ordre moral qu'appelle notre temps, un nouvel ordre moral entre les hommes et les nations en tant que fondement de ce nouvel ordre mondial de coexistence concurrentielle, mais aussi respectueuse et

harmonieuse, qui est envisagé comme une possibilité réalisable à l'aube du nouveau millénaire.

En troisième lieu, il faut reconnaître que le processus salvadorien a toujours été suivi efficacement par la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité et le Secrétariat de cette organisation mondiale, et par un groupe de pays liés à la situation salvadorienne à divers égards; un intérêt généralisé a également été suscité par les moyens et les méthodes qui ont permis de résoudre un conflit comme celui qui a secoué El Salvador pendant si longtemps. Sans cette attention de la communauté internationale, nous sommes certains que la solution du problème salvadorien aurait été beaucoup plus complexe et difficile.

El Salvador est un exemple vivant de la façon dont peut s'effectuer aujourd'hui la transition d'un monde dominé par la confrontation bipolaire vers un monde déterminé par la logique de situations particulières. Pour nous, il est certain que le moteur du processus mondial est en cours de changement: il passe de l'idéologisation abusive et impitoyable à la rationalisation pragmatique et ordonnée. Il y a toujours eu dans le monde des problèmes et des conflits; mais pendant très longtemps, le drame international a toujours semblé être l'affrontement, la confrontation des idéologies. Cette distorsion, aggravée par les problèmes réels, empêchait qu'on leur trouve une solution. Il est vrai que depuis la guerre froide on a connu des situations très douloureuses et cruelles, telle que celle que connaît l'ancienne Yougoslavie, mais c'est parce que la bipolarité idéologique, stratégique et géopolitique faisait éclater artificiellement des conflits et en étouffait d'autres, également artificiellement. La réalité, de toute évidence, est meilleure conseillère que toutes les fantaisies des idéologues.

Les Salvadoriens ne parlent pas ni n'abordent ces thèmes avec le calme des analystes ou la patience scientifique des universitaires. Ils parlent de la guerre parce qu'ils l'ont vécue physiquement. Ils parlent de la confrontation idéologique mondiale parce que, dans ce qui fut, nous le savons aujourd'hui, sa dernière étape, El Salvador a constitué l'un de ses champs de bataille les plus intenses. Et nous parlons également de la paix, parce que nous sommes en train de la construire à partir d'une entente. Il s'agit d'une entente, qui est un accord de grande importance institutionnelle, qui a été conçu et structuré pour renforcer la démocratie en El Salvador et dans toute la région d'Amérique centrale.

Nous avons déjà dit ce que signifie pour nous cette paix. Nous aimerions aujourd'hui insister sur le fait que nous sommes parfaitement conscients du fait que la paix est un processus. Un processus qui, par là même, ne peut être

statique, qui doit être en constante évolution. Et là encore, El Salvador est également un cas exemplaire. Pendant très longtemps, des pays comme le nôtre, ont vécu pris dans la lutte entre l'immobilisme autoritaire et le radicalisme révolutionnaire. Cette étape de l'histoire est une étape riche en enseignements parce qu'elle montre à tous la prééminence d'un concept très ancien mais sous-estimé: l'évolution. Tout change, a dit le philosophe présocratique. Ce qui a toujours été une espèce de devinette historique, c'est le rythme naturel de ce changement. Nous avons encore de nombreuses incertitudes et fautes, fort heureusement, de disposer de formules magiques qui ont tant tourmenté le monde au cours de ce siècle, nous sommes peut-être en train de comprendre que le rythme naturel du changement se résume dans la formule également classique: "lentement, mais sûrement".

Lorsque l'évolution redevient notre guide, il n'est pas besoin de se hâter. Le rythme de la transformation s'effectue d'une manière irrésistible. Nous le voyons dans les changements qui ont marqué les relations internationales, politiques et économiques de notre époque. Une organisation pratiquement spontanée a suivi l'élimination de nombreuses camisolles de force. Et cette réorganisation met en lumière ce qui a peut-être toujours été le plus important: les véritables problèmes. Le conflit Est-Ouest ayant disparu, très rares sont ceux qui parlent du conflit Nord-Sud ou des alignements de substitution, mais les graves problèmes que sont l'inégalité, la pauvreté critique et la dépendance n'ont pas été résolus. Ils sont toujours là. Et ils constituent un défi pour ce nouvel ordre que l'on souhaite instituer sur des bases plus rationnelles et plus raisonnables.

Dans cette nouvelle situation, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer qui était difficilement imaginable il y a encore peu de temps. La grande dynamique de la paix universelle ne peut être dirigée par un seul pays ni par un groupe privilégié de pays. La coopération, la compréhension et l'appui de tous les pays est nécessaire, tout comme l'est l'instrument qui rendra viables les processus de paix et qui leur fournira un appui et un suivi. Cet instrument, c'est cette organisation, et cette dimension particulière de son travail a été élargie et mise en exergue au cours de ces dernières années. El Salvador a l'honneur d'avoir été l'un des premiers pays à bénéficier des efforts du système de maintien de la paix déployés par l'Organisation des Nations Unies. Tout le travail de médiation active et ensuite de vérification active - sans précédent dans le droit international - effectué par l'ONU en El Salvador n'est pas un artifice théorique, mais un exercice qui découle des nécessités qu'impose une situation réelle. C'est la dynamique du processus salvadorien qui a façonné le rôle de l'ONU dans notre pays. Les Salvadoriens ont beaucoup appris de cette relation très étroite avec

l'Organisation mondiale, laquelle, nous en sommes certains, a également tiré des enseignements très importants de sa participation, toujours actuelle, à la réalisation, au maintien et au développement de la paix en El Salvador.

L'idée que nous nous faisons de l'Organisation des Nations Unies s'est enrichie du fait que nous avons pu partager avec cette organisation mondiale la responsabilité de mettre en oeuvre le projet de paix en El Salvador. Ainsi, nous voyons mieux que l'Organisation des Nations Unies est en pleine évolution. Sa forme initiale était un produit de la fin de la seconde guerre mondiale, et elle doit maintenant s'ouvrir à de nouvelles réalités. Des organes tels que le Conseil de sécurité et le Secrétariat lui-même ont aujourd'hui des rôles et des responsabilités qui exigent un changement. Le concept de la composition du Conseil, et le mécanisme du veto qui y existe, ont été le produit d'une profonde méfiance qui a caractérisé l'après-guerre, et ils doivent donc être entièrement révisés et être adaptés aux temps marqués par la coopération et l'échange. Le cadre d'action du Secrétariat doit également être revu, car le travail exécutif est aujourd'hui beaucoup plus important qu'il ne l'était par le passé. Voilà autant de défis actuels et incontournables que doit relever cette organisation à qui nous devons tant et à laquelle nous souhaitons d'être toujours plus forte et efficace.

Tout le monde a sa place au sein de l'Organisation des Nations Unies. Dans les messages successifs que nous avons lancés de cette tribune, nous avons toujours mis l'accent sur l'importance du principe de l'universalité. Nous comprenons que ce principe ne peut en aucun cas offrir le moyen de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats, mais en même temps, nous pensons qu'il y a des réalités qui ne peuvent être méconnues. Nous avons donc appuyé l'examen de situations exceptionnelles, compte tenu des expériences de représentation parallèle vécues par des pays divisés au sein de l'Organisation des Nations Unies. C'est une question qui devrait pouvoir se résoudre dans le cadre de la compréhension et de l'ouverture qui caractérisent aujourd'hui les relations internationales.

El Salvador, pour la première fois de son histoire, se trouve dans le courant dynamique de la modernisation; il s'agit d'une dynamique qui intéresse tous les pays en cette période de changement. Notre contribution ne peut être matérielle, car nous ne disposons pas de ressources ni de richesses suffisantes, mais nous avons une richesse qui nous est propre, celle de pouvoir parler avec la force morale d'un peuple qui se relève de ses propres décombres avec la sérénité inespérée que donnent les souffrances prolongées. Si El Salvador peut témoigner de quelque chose, c'est bien du fait qu'il est possible de passer de l'irrationalité à la construction consciente de la rationalité historique. Et sur

cette longue voie, nous avons besoin de l'appui politique, moral et financier de la communauté internationale, conformément à la résolution adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale en faveur de la reconstruction et du développement d'El Salvador.

Il importe de réinsérer les anciens combattants dans la vie institutionnelle et productive grâce à des programmes tels que celui du transfert de terres agricoles. Il existe aussi de nombreuses institutions nouvelles dans notre pays, telles que la Police civile nationale, qui est l'une des expériences les plus ambitieuses du monde en matière de sécurité publique. Nous avons besoin d'un soutien technique et économique adéquat pour édifier plus rapidement les structures de la paix. Nous voudrions pouvoir effacer de nos consciences l'évidence décourageante qu'il est plus facile de trouver un financement pour la guerre que pour la paix. La culture de la paix - qui est un défi mondial - doit également se manifester dans ce changement fondamental de priorités.

Nous sommes ici pour la dernière fois, étant donné que notre mandat présidentiel prendra fin le 1er juin 1994. Cela a été pour nous un immense honneur que de venir régulièrement chaque année présenter les progrès d'un processus qui intéresse particulièrement El Salvador, mais qui présente également un grand intérêt pour l'Amérique centrale et la communauté internationale en raison de ses effets positifs sur la stabilité régionale.

Le pays auquel nous faisons référence aujourd'hui est très différent de celui dont nous parlions en 1989, la chose importante étant que, ce qui est surprenant dans cette différence, c'est qu'elle est à la fois positive et encourageante. Ce n'est pas à nous qu'en revient le mérite. Nous avons investi notre travail et notre volonté, mais le mérite en revient à un peuple qui, de la place marginale qu'il occupait dans l'histoire, a gagné, au prix de nombreux sacrifices, une place d'honneur sur la scène changeante que nous voyons apparaître en cette fin du siècle.

Toutes les forces politiques et sociales d'El Salvador ont été mobilisées pour faire émerger ce nouveau pays. Les pays amis les plus proches de nous par l'histoire et par la géographie, peuvent en témoigner. Nous avons réussi à remettre notre économie en ordre, et les bases sont jetées pour que la démocratie intégrale - politique, économique, sociale et culturelle - poursuive ses progrès constructifs.

El Salvador est préoccupé par l'existence de conflits qui dévastent certaines régions du monde. Les cas dramatiques de la Bosnie-Herzégovine et de la Somalie nous émeuvent profondément. Mais nous avons confiance dans la force de la raison, qui trouve toujours les moyens d'atteindre les objectifs les plus difficiles.

Il y a également d'excellentes nouvelles, comme celle de l'extraordinaire accord de reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, dont l'extrême importance a fortement et positivement impressionné la conscience universelle. Nous assistons également à l'avènement d'un climat rationnel en Afrique du Sud et, non sans difficultés certes, la situation s'éclaircit en Haïti. Tout cela est réconfortant et nous rappelle que nous vivons à une époque remplie de surprises extraordinaires. Le monde se libère de nombreux vestiges d'oppression, nous donnant ainsi l'énergie nécessaire pour croire en nous et faire confiance aux possibilités qu'offre le système international.

Si nous devons établir une liste des remerciements qui sont dus à ceux qui ont contribué à la paix en El Salvador, nous n'en verrions pas la fin. Mais nous ne pouvons passer sous silence le travail extraordinaire accompli tant par le Secrétaire général précédent, M. Javier Pérez de Cuéllar, que par le Secrétaire général actuel, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi que par son excellente équipe de collaborateurs et de conseillers, sans la participation et l'appui desquels nous aurions pu difficilement atteindre notre objectif : placer El Salvador sur la voie d'une paix authentique. Le Conseil de sécurité a toujours suivi de très près notre processus, et son équanimité active est également digne de nos plus grands éloges.

Au nom d'El Salvador, merci à tous. El Salvador est un exemple vivant. Nous voulons continuer d'être un exemple de stabilité, de respect des droits de l'homme, d'entente nationale et de progrès. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'attention et l'appui du monde; et, nous demandons surtout à Dieu de répandre sa lumière sur El Salvador, sur l'Organisation des Nations Unies et sur tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté sur cette Terre, patrimoine commun qui doit être partagé par l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président d'El Salvador de sa déclaration.

M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Mozambique.

M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Mozambique, S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Chissano (*interprétation de l'anglais*) :

C'est avec satisfaction que ma délégation et moi-même félicitons S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally de son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Ma délégation reste à sa disposition et est prête à coopérer avec lui pour assurer le succès des délibérations de cette session.

A S. E. M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, nous adressons nos félicitations pour l'excellent travail qu'il a accompli à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, le Secrétaire général de notre organisation, pour le dévouement inlassable dont il fait preuve dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui affectent l'humanité. Je tiens à réaffirmer notre gratitude et notre satisfaction à l'égard de son engagement personnel et de son dévouement envers la cause de la paix et de la stabilité dans mon pays.

Nous adressons nos félicitations aux nouveaux Etats Membres qui viennent de rejoindre cette grande famille des Nations Unies et les assurons de notre volonté d'oeuvrer avec eux à la réalisation des objectifs consacrés par la Charte de l'Organisation.

Lorsque j'ai pris la parole pour la dernière fois à l'Assemblée, en 1990, j'ai eu l'occasion d'annoncer l'ouverture par mon gouvernement de négociations directes avec la RENAMO, en vue de mettre fin à la longue guerre de destruction et de déstabilisation.

Pour mon gouvernement, ce dialogue avait pour principal objectif non seulement de mettre fin à la guerre, mais surtout de rétablir la paix, de permettre une normalisation de la vie et de favoriser l'entente entre tous les Mozambicains. Telles sont les conditions essentielles si l'on veut que le processus de reconstruction nationale s'enracine et prospère.

Il convient de préciser ici que, pour des raisons extérieures au Gouvernement, le dialogue avec la RENAMO a été complexe et n'a que trop duré. Nous tenons à exprimer nos remerciements à la communauté internationale de son appui sans faille, qui nous a aidés à mener à bonne fin les négociations et à signer l'Accord général de paix, le 4 octobre 1992, à Rome.

Pour le Mozambique, la signature de l'Accord général de paix représente une étape importante dans la vie de son peuple. Cela a rendu aux Mozambicains l'espoir de reconstruire leur pays dans un environnement harmonieux et en paix. Le fait que près d'un an se soit écoulé sans violation grave du cessez-le-feu est un motif de satisfaction.

Nous assistons à la reprise de l'activité sociale et économique dans le pays. Les réfugiés commencent à rentrer. Les personnes déplacées se réinstallent dans leur région d'origine ou dans d'autres régions de leur choix. La reconstruction des routes, ponts, écoles et centres de santé se poursuit malgré la pénurie de ressources financières et matérielles à laquelle le pays est confronté.

La circulation des personnes et des marchandises s'accroît à mesure que les routes sont rouvertes au trafic. La population se déplace à nouveau normalement dans l'ensemble du pays, sauf dans les zones occupées par la RENAMO. On constate un renouveau d'intérêt de la part des investisseurs étrangers qui recherchent de nouvelles affaires au Mozambique.

Les défis qui s'annoncent sont immenses. La guerre de déstabilisation qui a ravagé le pays durant plus de 16 ans a causé des dommages économiques et sociaux dont la facture s'élève à environ 20 milliards de dollars. Cette guerre a eu pour conséquence directe le déplacement de 6 millions de personnes, certaines d'entre elles se réfugiant dans les pays voisins; plus de 500 000 enfants sont devenus orphelins et le nombre des enfants traumatisés est équivalent. De surcroît, 3 000 écoles primaires et environ 1 000 centres de santé ont été détruits dans les zones rurales, parallèlement à la destruction, entre autres, de lignes de transport d'énergie, de sucreries, d'usines de thé, de ponts et de mines.

De nombreuses activités agricoles et industrielles de première importance ont été paralysées, ce qui a réduit la capacité d'exportation. Le chômage s'est aggravé. Tels sont les problèmes que nous tentons de résoudre à mesure que nous poursuivons l'application de l'Accord général de paix. La démobilisation des troupes et leur réinsertion économique et sociale nous imposent un énorme effort. Comme on peut le voir, ces défis ne pourront être relevés avec succès sans le soutien de l'Assemblée.

Le Gouvernement mozambicain a approuvé un plan national de reconstruction dont le principal objectif est de réactiver la vie économique et sociale de la population afin de lui permettre de passer d'une situation de survie qui dépend des secours d'urgence, au stade du relèvement et du développement durable. Ce plan vise donc à mettre fin à la pauvreté structurelle de la population en lui accordant les moyens dont elle a besoin pour relancer l'activité productive et faire face à ses besoins. Nous sommes persuadés qu'à moyen terme, ce plan contribuera à une rapide expansion des services essentiels dans les zones rurales et à celle de l'ensemble de l'activité économique et sociale dans l'ensemble du pays.

Au plan de l'assistance humanitaire, il convient de constater que, grâce à l'appui des Nations Unies, nous avons établi un programme d'action global portant sur le processus de rapatriement, la démobilisation des contingents militaires, la fourniture des secours d'urgence, le rétablissement des services essentiels et la création de capacités institutionnelles dans le pays. L'aide humanitaire sera nécessaire pendant quelques années tant que le processus complet de réinstallation de la population ne sera pas achevé.

Malgré ces défis, le gouvernement a poursuivi la mise en oeuvre du programme de relance économique avec l'aide de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de la Communauté économique européenne (CEE) et d'autres partenaires. Après une baisse du produit national brut, l'année dernière, nous escomptons, cette année, une légère croissance de 4 % environ, à la faveur de la paix et des bonnes conditions climatiques dont jouit notre pays.

Nous sommes convaincus que le succès de nos efforts et du vaste plan national de reconstruction repose en grande partie sur l'esprit créatif, la détermination et l'acharnement au travail de tous les Mozambicains. D'un autre côté, le succès de ce même projet dépendra également du soutien généreux de la communauté internationale.

Le Mozambique lance un appel à ses partenaires pour qu'ils fournissent leur assistance en temps utile, car les retards observés dans la fourniture de l'aide déjà promise ont été, dans bien des cas, responsables en partie des médiocres performances économiques, notamment dans le secteur industriel.

Nous voudrions saisir cette occasion pour rendre hommage et exprimer nos remerciements aux Nations Unies et à tous les pays qui ont contribué par des fonds, des ressources et du personnel à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). Nous remercions également les nombreuses organisations non gouvernementales et tous

ceux qui ont oeuvré dans le pays de l'aide qu'ils nous ont apportée afin de relever avec succès ces défis.

Nous avons parlé de progrès encourageants accomplis au Mozambique. Cependant, nous sommes au regret de dire que, sur d'autres fronts, la situation dans le pays nous préoccupe vivement.

Une fois l'opération ONUMOZ mise en place après un retard initial comblé par la communauté internationale, la RENAMO a trouvé de nouveaux prétextes pour tergiverser et retarder l'application de l'Accord de paix. Recourant à des manoeuvres dilatoires, la RENAMO va de conditions préalables en conditions préalables, bon nombre d'entre elles étant sans rapport avec l'Accord général de paix, voire en violation flagrante de celui-ci.

Dès le commencement, la RENAMO a retardé l'envoi de son personnel pour occuper les postes qui lui étaient réservés dans les commissions chargées de l'application de l'Accord général de paix. A l'heure actuelle, la RENAMO fait des réserves à l'égard de la résolution 863 (1993) du Conseil de sécurité relative au Mozambique, à laquelle mon gouvernement souscrit pleinement. Comme on le sait, cette résolution exige, entre autres choses, la mise en application urgente et sans autres conditions préalables du processus de rassemblement et de démobilisation des forces et le commencement de la formation de la nouvelle armée.

S'agissant des consultations relatives à l'adoption du projet de loi électorale, la RENAMO soulève des difficultés qui sont difficiles à comprendre, en particulier en ce qui concerne la composition de la Commission électorale nationale. L'organisation et la tenue d'élections multipartites est la responsabilité du gouvernement. Le gouvernement ne peut pas se soustraire à cette responsabilité à une époque où les Mozambicains et la communauté internationale tout entière attendent avec impatience la tenue d'élections multipartites libres et équitables qui doivent se dérouler au plus tard en octobre 1994. Nous ne pouvons pas retarder indéfiniment les élections. Il faut obliger la RENAMO à comprendre cela. Le gouvernement poursuivra les consultations et n'épargnera aucun effort pour faire en sorte que les élections aient lieu en temps voulu.

La vue d'ensemble que nous venons de présenter nous oblige à faire quelques observations sur la situation en Angola et en Afrique du Sud, étant donné les similitudes qui existent dans la situation régionale dans son ensemble. Nous sommes profondément préoccupés par la reprise des hostilités en Angola, car non seulement elles représentent une menace grave pour la paix et l'avenir du pays, mais elles menacent également de perpétuer la tension et l'instabilité dans toute la région de l'Afrique australe.

Nous continuons de croire que le respect des Accords de Bicesse, le respect des résultats des élections et la mise en oeuvre inconditionnelle des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité constituent une base valable pour les efforts visant à instaurer une paix durable en Angola. Nous espérons que le dialogue l'emportera dans la recherche des meilleures solutions au conflit en Angola.

Dans ce contexte, mon gouvernement souscrit pleinement à la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité. Le strict respect de l'esprit et de la lettre de cette résolution par l'UNITA est une condition fondamentale indispensable pour mettre fin à la longue guerre dévastatrice qui est responsable des immenses souffrances infligées au peuple angolais aujourd'hui. Nous sommes également convaincus que le respect de cette résolution permettra l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont le plus besoin. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la volonté de mon gouvernement de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour la mise en oeuvre de cette résolution.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les pourparlers qui se sont déroulés dans le cadre du Conseil de négociation multipartite en Afrique du Sud. Nous tenons à rendre hommage à la décision prise par cet organe, en particulier en ce qui concerne la création du conseil exécutif transitoire qui doit être prochainement mis en place en tant qu'étape décisive pour la préparation des premières élections multiraciales dans l'histoire du pays.

La fin du système de l'apartheid et la formation d'un gouvernement démocratiquement élu contribueront dans une large mesure à la paix et à la stabilité dans la région, améliorant ainsi les perspectives d'une coopération économique encore plus florissante dans le contexte de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les peuples de l'Afrique australe nourrissent de grands espoirs à l'égard de cette organisation d'intégration économique régionale en tant qu'instance spéciale visant l'harmonisation de leurs programmes de développement économique et social. La région possède un potentiel économique énorme qui n'a pas encore été exploré, et elle a besoin de nouveaux investissements afin de devenir un partenaire économique viable et plus compétitif sur la scène internationale.

S'agissant du Moyen-Orient, nous nous félicitons de la signature de l'accord entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine à Washington le 13 septembre 1993. Cet accord constitue un jalon historique et important sur la voie menant au règlement des questions relatives au conflit du Moyen-Orient.

La question du Timor oriental, dont le peuple a partagé avec le Mozambique une histoire coloniale commune, demeure sans solution. Nous encourageons la poursuite du dialogue en cours entre le Portugal et l'Indonésie, sous les auspices du Secrétaire général, visant à trouver une solution qui garantira le droit du peuple maubère à l'autodétermination.

Nous sommes également convaincus que, grâce au dialogue, on trouvera des solutions satisfaisantes aux autres conflits qui prévalent encore en Afrique et sur les autres continents.

L'économie mondiale reste caractérisée par une tendance à la stagnation et une disparité croissante des niveaux de développement. Divers facteurs internationaux ont conduit à cette situation. La dette extérieure constitue un des principaux obstacles à la croissance économique des pays en développement. Le fardeau de la dette extérieure est aggravé par la chute des prix des produits d'exportation de base et par le manque d'investissements étrangers dans les domaines productifs qui pourraient exercer une influence positive sur la balance des paiements et sur l'épargne nationale. Nous sommes donc convaincus que la communauté internationale devrait accorder une attention particulière à la dette extérieure des pays en développement et prendre les mesures nécessaires et adéquates afin de trouver une solution définitive à cette crise.

En outre, nous avons constaté une baisse de l'assistance financière accordée aux pays en développement; cette assistance est détournée au profit d'autres pays, en Europe, au moment même où on enregistre une réduction du flux de l'aide publique au développement. Cela touche les économies des pays à faible revenu. Malgré les efforts immenses entrepris dans le cadre du processus d'ajustement structurel au cours de la dernière décennie, la situation économique et sociale de l'Afrique demeure très grave. Le taux de croissance économique réel des pays africains reste très inférieur au taux de croissance démographique. Le revenu par habitant et les autres facteurs de développement continuent de diminuer et restent parmi les plus faibles du monde.

Si la communauté internationale ne s'attache ni ne remédie à la situation économique alarmante que je viens de décrire, les dividendes de la paix dérivant de la fin de la guerre froide et du progrès réalisé dans le cadre du processus démocratique partout dans le monde ne seront pas accessibles à tous les peuples du monde.

C'est dans ce contexte que nous soutenons les efforts visant à dégager un consensus solide sur un programme de

développement dont, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, puisse bénéficier l'humanité.

Nous pensons également que la conclusion rapide des négociations menées dans le cadre de l'Uruguay Round contribuera à la solution des problèmes se rapportant au commerce international qui ont des incidences sur l'économie mondiale.

En ce qui concerne l'environnement, la République du Mozambique a institué une Commission nationale pour l'environnement chargée d'examiner les questions dans ce domaine. La mise en oeuvre d'Action 21 au Mozambique a une base juridique dans la Constitution de la République, qui contient des dispositions relatives à la gestion des ressources naturelles et à l'environnement en général. La Commission nationale pour l'environnement travaille actuellement à l'harmonisation des mesures visant l'intégration des aspects écologiques dans les programmes économique et social, et elle prépare également un plan national de gestion de l'environnement, qui aurait pour principal objectif la promotion d'un développement durable du pays. Afin de s'acquitter de ses obligations internationales dans ce domaine, le Mozambique effectue les préparatifs nécessaires pour adhérer aux grandes conventions internationales et autres accords sur l'environnement.

Une rapide évaluation de la situation internationale montre que l'ère de la bipolarité a cédé le pas au début d'une ère caractérisée par le dialogue dans le cadre de la coopération internationale, et particulièrement par des efforts communs pour répondre aux problèmes ayant des conséquences pour la paix, la sécurité internationale et le développement économique et social.

Pour résoudre les problèmes que nous connaissons aujourd'hui, il faut encourager des relations de coopération qui se fondent sur l'interdépendance, la complémentarité et l'avantage mutuel des nations.

Dans diverses parties du monde, des mesures importantes ont été prises qui reflètent la volonté politique et l'engagement en faveur de la démocratisation politique, économique et sociale. Toutefois, ces efforts se heurtent à des problèmes sociaux qui découlent de la fragilité institutionnelle et économique des Etats intéressés. Il est donc impératif que la communauté internationale reconnaisse ces difficultés et adopte des mesures pour soutenir ces efforts.

Les nouveaux défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés nous amènent à croire davantage encore que l'ONU constitue l'instance la plus privilégiée pour harmoniser les intérêts de tous les peuples du monde en vue

d'encourager un environnement international qui soit conforme aux nobles principes et objectifs énoncés dans la Charte.

En terminant, je tiens à faire ressortir l'importance des opérations de maintien de la paix et de l'assistance humanitaire dans le monde, et notamment dans mon propre pays. A cet égard, je lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils réorientent leurs efforts et leurs ressources en vue de renforcer davantage l'Organisation des Nations Unies.

A cette fin, nous voudrions lancer un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils fournissent des ressources matérielles et financières à l'Organisation des Nations Unies afin que son rôle en tant que gardienne de la paix et de la sécurité internationales puisse être renforcé de façon croissante.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Mozambique de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, Prince héréditaire de Monaco

Le Président :

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, Prince héréditaire de Monaco.

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, Prince héréditaire de Monaco, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, Prince héréditaire de Monaco, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince Albert :

C'est pour moi un moment exceptionnel puisque pour la première fois je m'adresse, au nom de mon père, le Prince souverain de Monaco, et au nom de mon pays, à la

prestigieuse Assemblée mondiale des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens également à vous faire part de l'immense joie, partagée par tous les Monégasques et les habitants de notre Principauté, à l'annonce de l'adhésion de mon pays à cette grande Organisation mondiale. Je saisis cette occasion pour remercier à nouveau les membres du Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, qui ont accueilli si favorablement la demande d'admission de la Principauté de Monaco.

Je voudrais souhaiter aux travaux de l'Assemblée le plus grand succès. De nombreux points de son ordre du jour revêtent un caractère politique et historique tout à fait essentiel. Les décisions que nous serons amenés à prendre auront certainement des conséquences fondamentales et à long terme pour l'avenir de notre communauté.

Je voudrais également, Monsieur le Président, vous féliciter très sincèrement et très vivement pour votre élection. Mes félicitations s'adressent aussi aux membres du Bureau de cette Assemblée. Je suis persuadé que votre compétence et votre longue expérience permettront à nos travaux de se dérouler sous les meilleurs auspices.

Comme tous les pays qui ont placé leur confiance dans le droit et la coopération internationale, la Principauté de Monaco s'est toujours appuyée, dans ses rapports avec les autres pays, sur le respect des normes et des textes internationaux.

Ses princes ont eu parfaitement conscience que la défense de la paix passait par le respect de la souveraineté des Etats et le développement de relations amicales entre les peuples.

Le Prince Albert Ier de Monaco, en créant à la fin du siècle dernier l'Institut de la paix, s'était déjà inspiré de cette philosophie qui allait, en 1919, aboutir à la création de la Société des Nations et, plus tard, en 1945, de l'Organisation des Nations Unies. Son successeur, le Prince Louis II, profondément ému par les souffrances et les malheurs causés par la première guerre mondiale, institua, le 5 février 1934, la Commission médico-juridique de Monaco, dont les réflexions et les travaux, qui se poursuivent encore, allaient inspirer l'élaboration des Conventions de Genève de 1949 de la Croix-Rouge internationale.

L'attachement de mon pays à la paix est donc une tradition plus que séculaire de ses princes, dont la dynastie fêtera bientôt son 700e anniversaire. C'est aussi une volonté politique qui n'a fait que se perpétuer et se renforcer au cours du temps. Elle se manifesterà toujours au sein de

cette haute Assemblée des Nations Unies, avec conviction et détermination.

Dans cet esprit, je voudrais me faire ici l'écho d'une résolution du Comité international olympique, dont je suis membre, qui a proposé à l'unanimité de reprendre une ancienne tradition de l'olympisme : le principe de la trêve olympique.

Le Gouvernement monégasque soutient cette initiative, qui a été signée et approuvée par les comités nationaux de 184 pays et officiellement adressée à notre Secrétaire général le 9 février dernier. Une année internationale du sport et de l'olympisme pourrait être, sans doute, l'occasion de lancer ce projet.

C'est peut-être grâce à une répétition d'initiatives, même modestes, de cette nature que nous pourrions peu à peu installer la paix juste et durable que nous appelons tous de nos vœux ardents.

Ne nous vient-il pas depuis quelques jours du versant sud de la Méditerranée un immense espoir de paix? Même s'il est encore ténu, nous communions avec ceux qui l'ont inspiré et qui s'efforcent aujourd'hui de le faire aboutir. Nos vœux intenses les accompagnent.

Une paix ne peut être seulement le silence des armes. Il est vrai en effet que l'établissement d'une paix réelle ne peut être la conséquence que d'un plus grand respect de la justice, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les travaux de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme et ses conclusions devront mériter, à ce titre aussi, notre meilleure attention.

Enfin, rappelant les vœux exprimés par mon père, le Prince Rainier III, à Rio de Janeiro lors du Sommet de la Terre, je voudrais souligner que le Gouvernement monégasque s'est donné pour priorité de protéger notre environnement, tant naturel que culturel, afin qu'il demeure favorable à une vie saine, enrichissante et équilibrée pour tous. De gros efforts sont notamment faits par la Principauté en faveur de la lutte contre toutes les formes de pollution qui agressent et détériorent la Méditerranée.

Mon pays est plus que jamais décidé à encourager dans ce domaine toutes les initiatives, y compris la création sur le territoire monégasque d'institutions de coordination ou l'adoption par notre Assemblée d'une résolution qui déciderait de faire de 1998 l'Année internationale des océans et des mers.

Je voudrais donc, pour conclure, réaffirmer que la Principauté de Monaco, respectueuse de l'Etat de droit dans l'ordre interne, des traités et du droit international dans l'ordre international, qui ne dispose ni de forces armées ni d'arsenal militaire, qui est sans belligérance aucune envers qui que ce soit, est disposée à apporter son concours à toutes les actions que l'Organisation consacre, parfois avec beaucoup de difficultés, au maintien et au rétablissement de la paix.

Le Président :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, Prince héritaire de Monaco, de la déclaration qu'il vient de faire.

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, Prince héritaire de Monaco, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. Moussa (Egypte) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vous adresse, ainsi qu'à votre pays ami, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite tout le succès possible dans l'exécution de votre mandat, compte tenu de l'évolution de la situation sur la scène internationale et des changements qui y sont survenus.

Je tiens à profiter de l'occasion pour rendre hommage également à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganey, pour les efforts constructifs qu'il a déployés et pour le rôle positif qu'il a joué en tant que Président de la dernière session.

On parle, depuis la fin de la guerre froide, de l'avènement d'une ère nouvelle. Les implications que cela suppose ont donné naissance à des espoirs et à des aspirations, tout en inspirant aussi la prudence et l'appréhension. Bien que la fin de l'ère des affrontements, de la course aux armements et de la polarisation ait été généralement accueillie avec satisfaction et que l'espoir de voir naître une ère de justice, de coopération et de désarmement ait grandi, une grande préoccupation subsiste quant aux injustices énormes dont nous avons été témoins en Bosnie, à la tentative de suicide politique en Somalie, aux guerres illogiques et absurdes qui sévissent dans de nombreuses parties du monde, et aux critères multiples utilisés pour traiter certains problèmes.

Cette préoccupation est accompagnée d'un sentiment croissant de désespoir et de frustration face à la détérioration continue des conditions économiques dans la plupart des pays en développement, notamment en Afrique. Il faut reconnaître cependant que, considérés de près et honnêtement, les changements sur la scène internationale

sont encore en marche et que la situation mondiale reste dynamique. Nous espérons sincèrement que ce dynamisme permettra le renforcement des facteurs positifs et la rectification des facteurs négatifs, de sorte que la conception politique mondiale évolue et que chacun puisse s'engager dans le nouvel ordre mondial avec suffisamment d'enthousiasme et la volonté de participer, plutôt qu'avec des sentiments de désespoir et de frustration.

Heureusement, la présente session s'amorce dans une atmosphère d'optimisme croissant étant donné les nouveaux progrès réalisés vers une juste solution de la question palestinienne et les progrès réguliers accomplis vers une solution du problème de l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne la question israélo-palestinienne, la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) représente une étape majeure. Cela signifie la reconnaissance mutuelle des deux peuples et l'acceptation mutuelle de l'idée de coexistence. Cela ouvre également la voie à des négociations sérieuses et substantielles offrant une occasion sans précédent de parvenir à un juste règlement de ce problème qui a jeté une ombre sur le Moyen-Orient - et même sur le monde entier - depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Si ces réalisations ne sont encore qu'une première étape vers un tel règlement, elles mèneront sans aucun doute à l'établissement d'une relation positive qui permettrait de traiter de questions telles que le retrait, l'autodétermination et les réfugiés, avant de parvenir au règlement historique et complet de la question entre Israël, la Palestine et les Arabes. C'était peut-être la signification réelle de la déclaration faite par le Premier Ministre israélien lors de la cérémonie de signature à Washington, D.C., lorsqu'il a dit : "Assez", et lorsqu'il a déclaré que le temps était venu d'instaurer la paix; et c'était aussi le message que voulait lancer le Président Yasser Arafat lorsqu'il a déclaré que l'Organisation de libération de la Palestine avait ouvert un nouveau chapitre dans ses relations avec Israël. Dieu bénisse la mémoire de feu le Président Anwar El-Sadate, qui avait dit : "Plus de guerres".

Il y a 16 ans, l'Égypte a fait un grand pas vers les horizons nouveaux en se libérant des entraves du statu quo et en reconnaissant que les guerres ne créaient pas la paix et ne réglaient pas les conflits, seuls la raison et le dialogue représentant des moyens efficaces de résoudre les problèmes, quelque insurmontables ou insolubles puissent-ils paraître. L'Égypte avait donc entrepris des efforts de paix, une paix fondée sur la base solide du respect de la légalité internationale et sur les responsabilités en découlant dans un équilibre assurant la justice pour tous.

A la suite d'efforts inlassables, le processus de paix entamé à la Conférence de Madrid en octobre 1991 porte maintenant ses fruits, et nous sommes encouragés par les premiers résultats dont nous avons récemment été témoins tant du côté israélo-palestinien que du côté israélo-jordanien. Nous espérons que des résultats semblables pourront également être obtenus des côtés syrien et libanais. Les deux pays demandent, à juste titre, un retrait total de leur territoire dans un contexte qui se fonde objectivement sur le principe d'échange de terres pour la paix.

Afin de mettre un terme à l'héritage des guerres et des hostilités, l'Égypte, qui a consacré une partie considérable de ses efforts aux questions du Moyen-Orient, demande à tous les peuples de la région de se tourner vers l'avenir et de réfléchir aux relations que nous devons entretenir après le règlement du conflit. Elle leur demande de réfléchir à l'avenir de la région et à son développement pour assurer l'utilisation optimum de l'expertise considérable disponible et le meilleur investissement possible de la richesse que représentent les ressources humaines et les ressources naturelles précieuses dont elle dispose.

L'Égypte demande à ces peuples de réfléchir en outre au contrat social le mieux adapté à notre région pour leur permettre de maintenir leurs caractéristiques uniques respectives et de parvenir à l'harmonie et à l'intégration des éléments communs de la région, afin que la stabilité sociale et culturelle subsiste et que la région parvienne à une intégration culturelle complète dans une ère de paix véritable et totale.

Enfin, l'Égypte demande aux peuples de la région d'élaborer un système de relations fondé sur la sécurité égale, le non-recours à la force, un équilibre en matière d'armements et l'élimination de toutes les armes de destruction massive dans un contexte de transparence et de relations pacifiques.

Dans la même veine, l'Égypte demande à tous les États du Moyen-Orient, et en particulier à Israël, d'accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de prendre toutes les mesures pratiques nécessaires pour interdire la possession, l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que d'y renoncer, en vue de créer une zone libre de ces armes au Moyen-Orient, comme le demandait le Président Hosni Mubarak en avril 1990. Nous estimons que cela constitue une condition préalable à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient.

Si les progrès réalisés dans le contexte du conflit israélo-palestinien font naître un grand optimisme, des

progrès ont également été enregistrés dans un autre domaine qui est depuis trop longtemps la source d'un grave conflit historique et international : je veux parler du conflit en Afrique du Sud, entre un peuple qui réclame le respect de ses droits à l'égalité et à la liberté et un régime qui était fondé sur la répression et l'apartheid. L'Égypte, Etat africain, dont le peuple est africain, se félicite des événements positifs intervenus en Afrique du Sud, le plus important d'entre eux étant l'accord relatif à la création d'un conseil exécutif de transition qui conduirait à l'instauration de la démocratie et à l'égalité des droits. Le Conseil, qui est constitué de représentants de la majorité ainsi que de groupes minoritaires, oeuvrera dans un cadre de coopération, de coexistence et de compréhension. En dépit des nombreux obstacles et des grands défis qui demeurent, les débuts ont été encourageants et l'évolution de la situation prometteuse. A cet égard, nous reconnaissons le rôle joué par le Président De Klerk. Nous rendons également hommage à Nelson Mandela et à ses compagnons pour le rôle qu'ils ont joué sur la scène politique sud-africaine en tournant une nouvelle page vers un avenir commun.

Le vingt-neuvième Sommet africain s'est tenu au Caire en juin dernier. Il a été l'occasion pour les pays du continent d'évaluer les progrès accomplis lors du trentième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La réunion a donné naissance à la Déclaration du Caire, reflet de l'imposant bilan de la lutte des peuples du continent africain au cours des 30 dernières années. La Déclaration offre aux Etats membres une perspective pour leur avenir et pour leur conception de la manière dont ils pourront s'adapter aux changements successifs et rapides. Les discussions du Sommet ont posé de nombreux jalons qui serviront d'orientation aux pays africains dans leurs activités au cours des prochaines années. Ils ont pris note des choix qui s'offrent au continent et des défis auxquels il devra faire face. Le continent a fait part de sa détermination d'éliminer la pauvreté, la désertification et les dettes, de mettre en oeuvre un processus de développement global pour ses pays et peuples et d'améliorer leurs conditions économiques et politiques.

En dépit des nombreux problèmes que rencontre l'Afrique, le continent s'est montré résolu à assumer pleinement ses responsabilités en répondant aux défis posés par ces problèmes. La création d'un mécanisme africain de règlement des différends a été, à cet égard, la décision la plus importante. A ce propos, les Etats africains ont mis sur pied un nouveau mode de coopération et de collaboration internationales pour faire face à leurs responsabilités, en dépit de toutes les difficultés que connaît le continent du fait de sa faible part dans le produit national brut mondial et du coût croissant du service de la dette. Cette situation, si elle entrave les activités du continent et affaiblit ses capacités,

n'a cependant nullement entamé sa volonté et sa détermination.

Le Sommet du Caire a été l'expression d'une attitude résolue face à la nécessité indispensable d'apporter un certain nombre d'ajustements aux politiques et plans de l'Afrique. Il a montré que le moment est venu de prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour combler le fossé qui sépare l'Afrique des pays développés, - sans parler de celui qui sépare l'Afrique de nombreux pays du tiers monde.

On ne peut mentionner l'Afrique sans évoquer l'évolution de la situation dans la corne de l'Afrique. Ceci est d'autant plus important que les développements et les interactions dans la corne de l'Afrique sont étroitement liés à la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique en général. Aussi nous félicitons-nous de l'indépendance de l'Erythrée et de l'adhésion de ce pays à l'Organisation des Nations Unies. Nous déplorons également vivement la situation qui règne en Somalie. A ce propos, l'Égypte coopère pleinement avec la communauté internationale, qui s'est employée efficacement à mettre fin à la famine qui frappe ce pays et aux conflits armés qui menacent son existence même. Dans l'intervalle, l'Égypte partage l'aspiration du peuple somalien à un avenir sûr fondé sur une réconciliation nationale au service des intérêts et des aspirations de tous les Somaliens, et pas seulement des ambitions d'un certain chef de faction. C'est ainsi qu'immédiatement après avoir été élu Président de l'Organisation de l'unité africaine, le Président Hosni Moubarak, guidé par le vif intérêt de l'Égypte dans la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur la situation en Somalie, a coordonné les efforts avec le Secrétaire général de l'OUA pour réunir les conditions propices à des progrès continus devant permettre à ce pays frère d'entamer sa reconstruction et la réhabilitation de ses infrastructures, et à son peuple, en proie aux conflits et aux dissensions, de faire disparaître les vestiges de la discorde et de se rassembler. Cela ne peut se faire qu'en aidant le peuple somalien à parvenir à une réconciliation nationale générale qui permettrait à tous ses éléments de s'exprimer librement, à l'abri de toute répression ou appréhension et sans faire l'objet de chantage de la part des assoiffés de pouvoir qui fomentent des politiques de destruction et d'annihilation. C'est une responsabilité que le peuple somalien, victime de différends tribaux et d'ambitions personnelles, doit assumer, et le moment est venu de mettre fin à cette situation dans un cadre exclusivement national.

Passant de la Somalie à l'Angola, où la situation a été aggravée par le mépris de l'UNITA pour la volonté de la majorité de la population telle qu'elle s'est exprimée au cours d'élections libres, l'Égypte demande qu'un appui total soit apporté à la résolution 864 (1993) du Conseil de

sécurité, formulée en vertu du Chapitre VII de la Charte, qui condamne l'UNITA et prie instamment tous les Etats de s'abstenir de fournir tout type d'assistance tant qu'elle n'aura pas respecté les dispositions des "Accords de paix" ainsi que la volonté du peuple angolais et les résolutions des Nations Unies.

Les problèmes que connaît l'Afrique ne se limitent pas à l'Afrique du Sud, à la corne de l'Afrique ou à l'Angola. Ils concernent aussi de nombreux Etats africains, sous la forme de guerres civiles, comme celle qui fait rage au Libéria, ou sous celle de dissensions politiques internes, comme de nombreux Etats africains en sont actuellement victimes, sans compter tous les problèmes liés au développement et aux difficultés de la démocratisation. Néanmoins, l'Afrique est prête, mue par une volonté politique, à dépasser ces problèmes et à aborder le XXIe siècle, et, en totale confiance, avec résolution et détermination, à être un partenaire actif dans l'élaboration du nouvel ordre international souhaité.

J'ai commencé mon intervention en passant en revue l'évolution positive des relations internationales, laquelle nous donne des raisons d'envisager l'avenir avec espoir. Toutefois, le monde a été récemment le théâtre d'autres événements qui nous préoccupent. Ces événements conduisent à se poser la question suivante : de quel type d'ordre mondial avons-nous besoin et un tel ordre, dont les bases seraient jetées aujourd'hui, serait-il le prolongement du passé, avec ses notions et politiques, mais sous une forme nouvelle? ou s'agirait-il d'une simple réflexion sur le présent, avec toutes ses divergences, ses perturbations et ses doubles langages? ou encore s'agirait-il d'une évolution réelle et authentique vers un avenir qui nous mènerait au XXIe siècle?

Vivre en paix et dans la stabilité constitue l'exigence première sans laquelle aucune de nos aspirations ne pourra être satisfaite. La paix n'est pas une notion passive ou abstraite. Elle est l'expression de la volonté active et consciente de tous les pays et les peuples, petits ou grands, de gérer leur vie en commun sur cette planète, avec tous les peuples, entités et groupes qui la composent, conformément aux principes, valeurs et principes directeurs généralement acceptés.

Notre concept de vie dans la paix et la sécurité repose sur certains principes, dont les plus importants sont les suivants : premièrement, le respect et la défense de la légalité internationale pour maintenir la prédominance du droit que nous avons tous accepté; deuxièmement, le principe de l'égalité des obligations et des devoirs afin de soulager les peuples éprouvés et les encourager à mettre leur expérience et leurs efforts au service d'une entreprise pour

le bénéfique de chacun. Tous les hommes sont tenus de respecter les mêmes règles dans leurs relations internationales et d'assumer de manière équilibrée leurs responsabilités régionales et internationales dans un cadre privilégiant l'intérêt public.

M. Walosowicz (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.

Troisièmement, les mêmes critères devraient être appliqués pour juger de tous les cas de la même nature. Les mêmes dispositions devraient être appliquées d'une façon universelle, sans préjugé ou sélectivité afin d'assurer la stabilité et la sécurité, récompenser ceux qui se conforment aux normes du droit international et punir ceux qui les enfreignent.

Quatrièmement, il est nécessaire de faire respecter le principe de la paix pour tous dans le contexte d'engagements correspondants et équilibrés.

Cinquièmement, il faut que soit respecté le droit au développement et que soit apportée une aide collective aux pays en développement, en particulier aux pays les moins développés.

Le respect de ces principes constitue une application directe et active des règles du droit international. C'est aussi une réponse sincère à la volonté de la communauté internationale. Leur violation mettrait en danger les efforts entrepris en vue de nous entendre sur un ordre international plus juste et plus humain et menacerait gravement la crédibilité et le progrès de tels efforts.

Je dois ici déclarer en toute franchise que les communautés musulmanes, et beaucoup d'autres, ont perçu des manifestations de répression et de préjugés dans un certain nombre de politiques internationales. Cette attitude est devenue apparente dans l'hésitation et l'incohérence dont a fait l'objet le traitement de la question de la Bosnie et d'autres situations. Il est certain qu'une partie substantielle des doutes du monde musulman auraient pu être dissipés si le problème bosniaque avait été traité conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et relatifs à l'agression, à l'occupation, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Tous ces crimes ont été perpétrés contre le peuple de Bosnie. Cela restera dans la mémoire de ceux qui ont vu cette tragédie se dérouler sous leurs yeux quotidiennement. Plutôt que de régler le problème conformément aux principes de la Charte, le blocus s'est resserré autour du peuple de la Bosnie et ce sont les retards et la procrastination qui prévalent. L'Egypte rejette cette manipulation flagrante des normes du droit, qui, en fait, récompense l'agression. L'Egypte rejette cette

violation flagrante des droits de l'homme. Comment peut-on justifier toute hésitation devant l'agression perpétrée contre la Bosnie de la part de cette communauté internationale qui s'est élevée contre le Gouvernement iraquien lorsqu'il a commis son agression contre le Koweït? Nous approuvons le tracé de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, mais pourquoi permettons-nous l'expansion du territoire serbe au détriment du peuple bosniaque et de ses droits territoriaux?

La prolongation du problème bosnien en l'absence d'une solution juste et acceptable pour son peuple affaiblit la crédibilité d'un grand nombre de politiques et d'événements internationaux. Le seul progrès positif à cet égard est peut-être la création du Tribunal international chargé de poursuivre les criminels de guerre qui se sont livrés au nettoyage ethnique. Ces poursuites devraient viser ceux qui encouragent ou qui approuvent tacitement ces pratiques qui sont des marques de la décadence culturelle et de la criminalité latente chez ceux qui les perpétuent ou les encouragent.

La question des droits de l'homme est l'une des principales questions auxquelles nous sommes confrontés. Pour l'Égypte, la question des droits de l'homme est universelle, tant par son contenu que par sa nature. Quand l'Égypte traite de cette question, elle l'examine sous la perspective de son héritage culturel et historique, partie intégrante de notre identité nationale. Elle la perçoit à travers son histoire profondément enracinée dans les millénaires; à travers sa civilisation islamique, qui marque profondément notre conscience; à travers ses rapports avec les civilisations méditerranéennes; et à travers l'héritage de la renaissance et des lumières dans l'Europe contemporaine, qui ont influencé la philosophie et la pensée modernes en Égypte.

L'essence de cet héritage culturel entrecroisé et intégré est l'affirmation de la valeur intrinsèque de l'homme et la reconnaissance de son rôle dans le renouveau et le progrès, et en gardant bien en vue sa liberté de pensée et sa créativité conformément aux principes bien établis de l'Islam qui accordent une grande importance à la liberté personnelle et sociale de l'homme. Ces principes préservent un équilibre entre les droits et les devoirs ainsi qu'entre l'individu et la société, de façon à ce que ni l'un ni l'autre ne puisse empiéter sur les droits de l'autre, à ce que tous puissent vivre dans le cadre d'un contrat social soigneusement formulé.

Pour nous, le principal objectif des droits de l'homme est de protéger les intérêts réels de l'individu et de sa famille ainsi que son droit fondamental, essentiel et authentique à vivre dans la sécurité et la sûreté. C'est là le droit fondamental dont tous les autres devraient découler. Ceux-ci

doivent être protégés de ceux qui essaient de les violer ou qui les nient par le terrorisme ou l'intimidation. Toutes les collectivités du monde s'unissent aujourd'hui dans la même lutte contre les pratiques terroristes, qu'elles émanent du chauvinisme racial, de la droite radicale, des doctrines de "nettoyage ethnique" ou du fanatisme religieux. Toutes ces doctrines suivent des pratiques qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme auxquelles il faut résister.

Compte tenu de la fermeté de notre position en faveur de la sauvegarde et du maintien des droits de l'homme - le plus important étant le droit à la vie et à la sécurité - nous sommes parfaitement conscients du fait que la démocratie véritable est la meilleure garantie de la stabilité, de la sécurité et de la paix sociale. Toutes les libertés et tous les droits politiques individuels ou collectifs seraient toujours incomplets s'ils n'étaient pas complétés par des droits économiques, sociaux et culturels. Nous croyons qu'il n'est pas exagéré de dire que le droit de l'individu et de la collectivité au développement et au progrès économique et politique est lié de près à leurs droits politiques et culturels en général. Ils se renforcent mutuellement et aucun ne peut fonctionner indépendamment.

Un des défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés est la nécessité de prouver notre capacité collective d'effectuer un changement réel dans l'ordre économique mondial, au-delà des considérations et des intérêts étroits, un changement qui atteigne le niveau d'un partenariat mondial réel pour la recherche d'un développement durable pour tous et la protection de notre environnement commun. Pour relever ce défi nous devons exprimer avec franchise nos points de vue sur les événements internationaux actuels qui sont pour nous une source d'inquiétude pour l'avenir.

La situation économique actuelle dépend de la centralisation du processus de décision entre les mains des pays industrialisés, avec tout l'impact qu'il a directement sur les économies des pays en développement. La récession actuelle dans les pays industrialisés se reflète aussi directement dans la récession et dans l'accroissement du chômage et de la pauvreté dans les pays en développement.

Cette situation est exacerbée par les mesures protectionnistes appliquées par les pays riches pour tenter de résoudre leurs problèmes économiques. Les pays en développement se retrouvent démunis face à ces mesures, et en sont réduits à implorer et à espérer. Pendant ce temps, la plupart des pays en développement mettent en oeuvre des programmes rigoureux de réformes économiques. Comme la libéralisation du commerce est un élément fondamental du développement dans le cas des pays en développement, le protectionnisme prive ces pays de l'occasion de recueillir les

fruits de leurs pénibles efforts dans le domaine de la réforme économique et de la libéralisation et gêne grandement l'intégration de leurs économies dans l'économie mondiale.

Jusqu'ici, nous ne pouvons rien trouver dans les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round qui soit encourageant pour l'avenir. Aujourd'hui, les pays en développement se retrouvent marginalisés par des accords parallèles auxquels ils ne participent pas. Ces marchés se caractérisent par l'ambiguïté plutôt que par la transparence; ils menacent les intérêts des pays en développement. D'autre part, les événements des deux dernières années ont montré que le système monétaire international n'est pas mieux que le système commercial. Les objectifs opposés des politiques monétaires et macro-économiques dans les pays industrialisés ont engendré un chaos dans les marchés de changes étrangers, déstabilisant l'ordre économique mondial, avec tous les effets adverses potentiels que cela entraîne pour les économies en développement.

Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro s'est avéré un jalon important sur la voie d'un dialogue constructif entre le Nord et le Sud pour un partenariat mondial afin de parer aux dangers qui menacent notre planète. Malgré les maigres progrès qui ont été réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions de Rio, nous percevons encore une différence marquée entre les perspectives des pays développés et des pays en développement. Les pays développés se concentrent principalement sur les symptômes de la crise, qui représentent une grave menace pour leur mode de vie et leur bien-être, même si ces pays ont eux-mêmes contribué à la dégradation de l'environnement.

En revanche, de nombreux pays continuent de souffrir d'une pollution de l'environnement dont d'autres pays sont principalement responsables. En essayant de résoudre les problèmes de la dette, du déclin des prix des produits de base et des barrières commerciales, ainsi que les problèmes du développement durable et des besoins de la protection de l'environnement, les gouvernements ont constaté qu'ils se trouvaient dans une véritable impasse entraînant une faible productivité et une baisse des taux de croissance qui à leur tour entraînaient une pauvreté accrue.

A terme, l'écart entre ces deux perspectives pourrait faire obstacle à des mesures d'ensemble adoptées au plan mondial en vue de résoudre la crise mondiale de l'environnement. Afin de surmonter ce dilemme, toutes les parties sont appelées à assumer leur responsabilité consistant à rendre crédible et à promouvoir l'acceptation de formules d'interdépendance et de partenariat à l'échelle mondiale.

A cet égard, il importe d'aborder un aspect qui fait partie intégrante de l'équation permettant de parvenir au développement tout en protégeant l'environnement : le problème démographique, qui menace les deux côtés de l'équation. Nous reconnaissons tous l'ampleur du problème, qui absorbe la totalité des gains acquis grâce au développement et qui perpétue la destruction de l'environnement.

La Conférence internationale sur la population et le développement, que le Caire accueillera en 1994, fournit à la communauté internationale une bonne occasion d'examiner les questions démographiques dans le contexte d'un développement approprié et dans celui de leur relation avec les problèmes du développement économique et social.

En Egypte, pays hôte, nous ferons de notre mieux pour assurer le succès de cette importante conférence, et nous sommes sûrs que ses résultats pourront utilement servir de cadre à la coopération internationale dans le domaine démographique et du développement.

Notre examen des conditions et circonstances qui règnent dans le tiers monde nous amène à un examen plus large et complet des mouvements et groupes politiques auxquels sont associés les différents pays en développement, en dépit de leurs différentes orientations et de leurs différents niveaux de développement. Il est grand temps de se demander ce que ces groupes ont accompli et ce qui peut être fait pour les rapprocher de leurs objectifs légitimes. Nous devons nous pencher sur cette question de manière franche, constructive et objective. Il est désormais clair que les défis que doivent relever les pays en développement ont considérablement changé. Nous sommes sur le point de faire face à des conditions et à des défis nouveaux sur le plan international, dont les effets seront différents sur les plans économique et politique et de la sécurité.

L'Egypte a déjà commencé à étudier cette question, en tenant compte des effets positifs et négatifs qui se sont fait sentir ces dernières décennies sur les plans politique, économique et social dans le tiers monde, ainsi que les nouvelles priorités et domaines de préoccupation qui en découlent. Nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

Premièrement, dans la partie du monde qu'on appelle le tiers monde se trouvent la majorité de la population mondiale et la majorité des pays du monde. Cette partie occupe la principale place dans la production de produits primaires et ses débouchés potentiels sont très vastes. Il revient au tiers monde le droit absolu de participer pleinement au processus de restructuration qui est en cours à l'échelon mondial.

Deuxièmement, pour ce faire, il faut que le tiers monde se forge une volonté politique collective, ce qui n'est possible que par le biais de discussions démocratiques et ouvertes entre les Etats qui le composent.

Troisièmement, cela, à son tour, n'est possible que par le biais de la mise en place d'un système ou mouvement politique dont feraient partie tous ces Etats.

Quatrièmement, le but final devrait être le dialogue, la négociation et le partenariat dans un cadre de coopération, de collaboration et d'intégration, au lieu des affrontements ou des conflits.

Aujourd'hui, je propose aux pays en développement de s'engager dans un dialogue en vue de parvenir à un regroupement pour le tiers monde, au sein duquel les pays en développement aborderaient les aspects politiques, économiques et sociaux des différentes questions d'ordre mondial, regroupement qui servirait à coordonner leur positions et à déterminer leur contribution à la mise en place des fondements du nouvel ordre mondial qui, espérons-nous, prévaudra au XXI^e siècle.

Les événements que nous venons d'examiner et les changements successifs auxquels nous assistons renforcent l'Egypte dans sa conviction que le rôle de l'Organisation des Nations Unies est crucial dans la gestion des relations internationales conformément aux principes et dispositions de la Charte.

L'Egypte estime qu'il est très important de renforcer l'efficacité de l'ONU et de préserver sa crédibilité. Nous n'ignorons pas la nature et l'ampleur des défis que doit relever, peut-être pour la première fois, l'organisation internationale. Ces défis pressants ont soudainement été propulsés sur la scène des relations internationales à la suite d'événements historiques que n'avaient jamais imaginés les pères fondateurs ou auteurs de la Charte. Nous reconnaissons tous que l'élan acquis ces dernières années est devenu si pressant et si rapide qu'il convient de revoir les mécanismes et la structure des Nations Unies, si les efforts que nous faisons pour adapter la volonté internationale aux réalités de notre époque sont sérieux et si nous voulons réellement maintenir la crédibilité et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

A cet égard, pour ce qui est des changements structurels envisagés, je tiens à dire que l'Egypte, l'un des Etats qui ont participé à l'élaboration de la Charte et l'un des Etats fondateurs de l'Organisation, s'intéresse principalement à la continuité de l'Organisation des Nations Unies et de ses principes, ainsi qu'à ses messages, à son prestige et à sa

crédibilité, qui sont nécessaires pour servir la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Il va sans dire que les responsabilités de l'ère de l'après-guerre froide sont bien plus lourdes que ne l'étaient celles de la guerre froide. Si la communauté internationale a la volonté collective d'apporter des changements structurels à la composition du Conseil de sécurité, l'Egypte, par exemple - qui assume un rôle efficace au sein de l'ordre international dans l'établissement de relations régionales et internationales et dans l'élaboration d'idées et de principes sur lesquels nous sommes tous d'accord, sans parler de sa participation à de nombreuses opérations de maintien de la paix sur plusieurs continents - a le droit et les moyens de contribuer de façon très responsable à la restructuration institutionnelle qui a été proposée pour l'Organisation des Nations Unies. L'Egypte a le désir et la volonté de participer au processus lui-même et à la définition des normes et valeurs que nécessite ce processus. L'Egypte estime qu'elle a acquis le statut requis pour participer au débat en cours et faire partie de la nouvelle composition.

Nous devons ouvrir les portes à un avenir meilleur, à la création duquel nous participerons tous pour construire le monde du XXI^e siècle que nous souhaitons. Le moment est venu d'élaborer un nouvel ordre mondial solide et stable. Voilà le grand défi que nous devons tous relever à l'heure où des possibilités sans précédent s'offrent à nous.

M. Ben Yahia (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) :

Je suis particulièrement heureux d'adresser mes vives félicitations, tant en mon nom qu'en celui du Gouvernement de la République tunisienne à l'Ambassadeur Insanally, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa quarante-huitième session. Je me réjouis de le voir diriger nos travaux et je suis convaincu que, par ce choix, l'Assemblée générale a voulu honorer son pays dévoué à la cause de la paix et de la coopération internationale.

Je tiens aussi à féliciter son prédécesseur, M. Stoyan Ganev, de son apport aux travaux de la quarante-septième session et de la compétence qu'il a montrée à cette occasion.

Je me dois également de rendre hommage au Secrétaire général de notre organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts et la détermination dont il fait preuve dans la réalisation des objectifs et des décisions des Nations Unies tendant à résoudre les conflits dans le monde. Sa tâche est loin d'être aisée, d'autant que le nombre de ces conflits s'est multiplié et que l'implication et le rôle des Nations Unies y sont aujourd'hui plus importants.

Je voudrais aussi féliciter les nouveaux Etats Membres récemment admis au sein de notre Organisation et saluer leurs délégations ici présentes. Celles-ci ne manqueront pas, j'en suis sûr, d'apporter leur précieuse contribution à l'action des Nations Unies en faveur de la paix et de la coopération entre les nations.

Après les spectaculaires bouleversements que le monde a connus, l'actuelle session est l'occasion propice de se pencher de façon approfondie sur les données et les perspectives de ces mutations et d'examiner les moyens de renforcer notre Organisation et ses nouvelles orientations, fondées en particulier sur la diplomatie préventive et sur des relations de confiance et de coopération entre les États.

La Tunisie, qui, depuis le 7 novembre 1987, a pris l'initiative de mettre sur pied les fondements d'un Etat moderne et évolué pour s'adapter aux changements intervenus dans le monde, aspire à ce qu'après l'ère des idéologies et du dogmatisme, le monde puisse accéder à plus de maturité afin de concrétiser avec plus de vigueur la coopération entre les nations et la solidarité entre les peuples.

L'une des manifestations de cette maturité est incontestablement la dynamique du processus de paix au Moyen-Orient. En effet, les prémisses de paix au Moyen-Orient focalisent aujourd'hui l'attention de l'ensemble de la communauté internationale, puisqu'elles mettent fin à des décennies de confrontations, de destructions et de souffrances.

L'événement historique se traduisant par la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ainsi que la déclaration des principes relatifs aux territoires occupés constituent autant de jalons importants sur la voie de la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et permet d'espérer une paix juste et globale au Moyen-Orient.

La Tunisie se félicite de ces développements et exprime l'espoir de voir Israël manifester le courage nécessaire et s'entendre avec les parties arabes concernées pour parvenir à une paix juste et durable qui soit de nature à garantir à tous les peuples de la région la possibilité de vivre dans la sécurité et la stabilité et de substituer à leurs relations conflictuelles des liens de bon voisinage.

Attachée aux valeurs universelles de paix et de justice, la Tunisie continuera à oeuvrer à l'impulsion de cette dynamique de paix au Moyen-Orient pour le dénouement des crises et des conflits que connaît le monde aujourd'hui.

Partant de ces orientations, la Tunisie a tenu à s'associer aux efforts de la communauté internationale dans l'action des Nations Unies au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

C'est dans ce cadre que s'insère la participation de la Tunisie aux opérations de supervision des élections au Cambodge, malgré les énormes difficultés rencontrées.

La Tunisie a également répondu à l'appel des Nations Unies pour prendre part à l'opération en Somalie, où, malheureusement, la situation rend aléatoire, à court terme, le retour à la paix.

La Tunisie a adhéré aussi à l'appel des Nations Unies pour s'associer aux efforts de l'ONU au Sahara occidental, avec l'objectif de préparer les conditions propices à la réalisation du référendum.

S'agissant de la tragédie que vit le peuple de Bosnie-Herzégovine, la Tunisie en appelle de nouveau la conscience universelle pour oeuvrer avec détermination à la recherche d'un règlement juste basé sur le droit et la légalité internationale et non sur la politique du fait accompli, et ce, en vue de mettre fin rapidement à cette tragédie, d'autant plus que l'hiver approche.

Eu égard à sa fidélité à son identité arabe et islamique et à son appartenance maghrébine, la Tunisie s'emploie à raffermir les liens de fraternité et de coopération afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs et de réaliser les aspirations de nos peuples à un avenir meilleur. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Tunisie et l'Algérie sont parvenues à la conclusion d'un accord sur le tracé des frontières entre les deux pays frères, accord qui sera déposé prochainement auprès de l'ONU.

Dans ce cadre, nous formulons le sincère espoir de voir l'ensemble des problèmes que connaît la région du Golfe trouver leurs solutions appropriées et rationnelles, y compris les différends frontaliers entre l'Iraq et le Koweït ou encore entre l'Etat des Emirats arabes unis et la République islamique d'Iran, et ce, par un recours aux moyens pacifiques sur la base des accords existants et de la légalité internationale, et conformément au nouvel esprit qui anime les relations internationales et aux aspirations de notre monde à la paix et à la stabilité dans cette région sensible.

Les efforts que déploie la Tunisie à l'échelle maghrébine en sa qualité de Président en exercice de l'Union du Maghreb arabe visent à réunir les conditions nous permettant de faire avancer la construction maghrébine et de renforcer son rôle sur la scène internationale. L'édification de l'Union du Maghreb arabe s'inscrit dans l'évolution

actuelle des relations internationales, qui privilégie les regroupements régionaux. Pour notre part, nous nous employons à engager l'Union du Maghreb arabe sur la voie souhaitée qui permettrait l'établissement de relations évolutives dans son cadre international et, plus particulièrement, avec les groupements régionaux arabe, européen et méditerranéen. Ainsi, cet ensemble sera un moyen de paix et de coopération et un fondement de sécurité et de stabilité.

Le différend qui oppose la Libye, membre de l'Union du Maghreb arabe, aux trois pays occidentaux est une source de préoccupation pour nous. La Tunisie s'est d'ailleurs employée, dans le cadre maghrébin et arabe, à trouver un règlement négocié et honorable garantissant les intérêts de toutes les parties et évitant à la région le danger de toute escalade de la tension et de l'instabilité.

La Tunisie a toujours oeuvré en faveur du renforcement de la paix et de la coopération sur le continent africain. Notre espoir est de voir le continent africain bénéficier, à l'avenir, des retombées des profondes mutations politiques et économiques internationales et consacrer ses efforts au développement.

La Tunisie a salué le processus de changement en Afrique du Sud et aspire avec optimisme à ce que les élections d'avril 1994 rétablissent ce grand pays africain dans une place digne de son rang au sein de la famille africaine. Nous engageons toutes les parties politiques à respecter l'accord qui a été conclu et à l'appliquer en toute sincérité pour que les peuples d'Azanie puissent voir une fin au racisme et le début d'une ère de démocratie et de liberté.

La création par le dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'un mécanisme de gestion et de règlement des conflits en Afrique est également un sujet de satisfaction pour nous. Il témoigne à nos yeux de la détermination des chefs d'Etats africains à tourner la page des guerres et des différends et à s'engager dans une ère nouvelle basée sur le dialogue et la coopération fructueuse.

Le continent africain comptera désormais essentiellement sur ses propres moyens. Néanmoins, il a besoin du soutien de la communauté internationale afin que ses efforts visant à réaliser son développement et à raffermir sa stabilité aboutissent.

Il serait judicieux d'attirer l'attention sur les souffrances de nombreux États africains ayant pour cause les déchirements et les conflits tels que ceux que la Somalie, le Libéria et l'Angola vivent. Il s'agit de conflits qui sont devenus une source de grande préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. Celle-ci est appelée à ne

pas rester insensible à ces événements qui portent atteinte à l'entité de l'État et à son potentiel. A notre avis, la communauté internationale est capable de contribuer véritablement à la réconciliation nationale dans ces pays, ce qui permettra d'éliminer tous les autres foyers de tension sur le continent.

Les profondes mutations dans les relations internationales ont certes conféré aux problèmes de ce monde, une dimension globale. La solidarité et la coopération internationales dans leur nouvelle approche acquièrent de nouvelles dimensions incontournables, qu'il s'agisse du maintien de la paix ou du désarmement ou qu'il s'agisse de la réhabilitation des droits de l'homme et de leur respect ou de faire face aux questions ayant trait à l'environnement, à la démographie et au développement.

La Tunisie du 7 novembre a frayé son chemin avec assurance et a accompli des pas décisifs pour asseoir l'Etat de droit et des institutions ainsi que les libertés fondamentales. Ainsi, les concepts et les principes des droits de l'homme, des libertés, du pluralisme du droit et des institutions sont devenus parmi les constantes sur lesquelles l'ensemble des Tunisiens s'unissent autour du Président Ben Ali pour les consacrer et en faire les fondements de base de notre société.

La Tunisie n'a pas épargné ses efforts pour assurer le succès de la Conférence internationale sur les droits de l'homme à Vienne, faciliter l'aboutissement à l'élaboration d'une approche commune et identifier des mécanismes appropriés pour assurer le respect des droits de l'homme.

Mon pays demeure convaincu que le développement, la lutte contre la pauvreté, le règlement des conflits découlant de l'occupation étrangère, l'éradication du racisme et du fanatisme s'inscrivent dans les impératifs de défense des droits de l'homme, de la stabilité et du progrès des peuples.

Il est un fléau au sujet duquel je voudrais insister : il s'agit du phénomène dangereux de l'extrémisme et du terrorisme, et notamment l'extrémisme couvert sous le masque de la religion qui, en lui-même, constitue dans son esprit et dans ses agissements une négation de la démocratie et des droits de l'homme.

La Tunisie qui a dévoilé à temps le double langage des extrémistes, grâce à une stratégie globale basée sur les réalisations politiques, économiques, culturelles et sociales, a pu circonscrire ce phénomène et mettre en échec ses visées, de sorte que notre pays jouit aujourd'hui de la sécurité, de la stabilité et du progrès.

Nous avons écouté attentivement le Président William Clinton, lorsqu'il a parlé ce matin des dangers qui continuent de menacer la sécurité et la stabilité partout dans le monde, notamment l'extrémisme racial et l'extrémisme religieux qui conduisent à la haine et au terrorisme. La Tunisie continue d'en appeler à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts afin de contenir ce phénomène qui sème l'anarchie et le chaos au sein de la communauté internationale et nuit au processus de développement.

Nous estimons qu'il est temps aujourd'hui, que l'ensemble de la communauté internationale examine ce phénomène afin de définir la nature de l'extrémisme sous toutes ses formes et concevoir une approche internationale en vue de clarifier les concepts et de définir le cadre juridique capable de le combattre. Il faudrait également rechercher les fondements justes à même de renforcer les lois en vigueur entre les Etats en ce qui concerne l'asile.

S'il est évident que ce droit revêt un caractère humanitaire qui relève de la souveraineté des Etats, son octroi devrait toutefois obéir à une éthique, à des règles et à des principes qu'il faudrait respecter.

Nous considérons que le droit d'asile fait partie des valeurs humaines et qu'il ne peut être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été créé.

La survivance des problèmes anciens, les conflits qui perdurent un peu partout de par le monde, les retards de développement qui affectent une partie importante de l'humanité, rappellent que la paix et la sécurité demeurent précaires. De là, il est nécessaire d'oeuvrer à la réalisation d'un désarmement véritable. Conformément à cette orientation, la Tunisie a adhéré au Traité de Non-prolifération nucléaire ainsi qu'au Traité interdisant le développement des armes biologiques et a aussi signé en janvier 1993 à Paris la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Il est inutile de rappeler que le concept de sécurité dépasse les aspects militaires pour s'étendre à divers facteurs englobant la stabilité politique et la sécurité économique; ce qui exige de nous l'élaboration d'un agenda pour le développement comme condition nécessaire à la réussite de l'Agenda pour la paix.

Le droit de vivre dans un environnement sain pour les générations présentes et futures, qui mobilise aujourd'hui l'attention de la communauté internationale, fait également partie des préoccupations de la Tunisie.

A cette fin, notre pays met en place une politique de protection de l'environnement axée sur des programmes

préventifs et curatifs et dont les résultats sont tangibles. Des mesures nombreuses sont en effet prises dans les domaines de la conservation et de la sauvegarde des ressources naturelles, de la protection de l'eau et du littoral et de l'amélioration de la qualité de la vie. La ratification des Conventions internationales issues du Sommet de la Terre et la création d'une Commission nationale de développement durable sont autant d'éléments objectifs qui traduisent notre engagement à la mise en oeuvre des décisions du Sommet de Rio.

Il demeure entendu que les mesures prises à l'échelon national ne seront viables que dans la mesure où la communauté internationale arrivera à concrétiser les liens entre les problèmes de l'environnement et ceux du développement.

Une nouvelle approche des problèmes Nord-Sud, dans le sens d'un renforcement du système économique multilatéral, devrait répondre efficacement aux priorités des pays démunis.

La Tunisie n'a cessé de concrétiser la coopération entre le Nord et le Sud dans ses divers aspects, et ce, partant de sa conviction de l'interdépendance des intérêts entre les deux communautés et le lien entre la croissance et le volume d'assistance fournis de la part de ces pays. C'est pourquoi il serait judicieux d'envisager une nouvelle approche de la coopération internationale qui engloberait l'aide pour le développement, le commerce, l'investissement et le transfert de technologies.

Pour éviter au monde une division Nord-Sud, les pays développés sont appelés à tenir compte des problèmes économiques des pays du Sud, en premier lieu, des problèmes de la restructuration de l'économie et des problèmes de l'endettement.

Nous ne pouvons traiter les questions des échanges internationaux sans aborder la question vitale ayant trait à la nécessité du lien devant exister entre le transfert de technologies vers les pays en développement et le flux de capitaux.

A cet égard, il nous faut rappeler que l'endettement et le service de la dette des pays en développement demeurent, dans la plupart des cas, l'obstacle majeur freinant leur élan vers le développement et leur pleine participation à l'économie mondiale.

Je voudrais dans cet ordre d'idées, quoique la Tunisie ait toujours honoré ses engagements financiers, reprendre les propositions que nous avons faites à ce sujet. Le recyclage de la dette par la création d'un fond spécial finançant des

projets de développement créateur d'emplois figure parmi les propositions que nous avons récemment avancées. Ce fond à créer pourrait être alimenté par le service de la dette elle-même. Outre leur impact économique immédiat dans les pays bénéficiaires, les activités qui verront le jour par ce biais auront aussi le mérite de fixer les populations dans leurs régions d'origine et de contribuer ainsi à réduire les flux migratoires vers les pays nantis.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a lancé, du haut de cette tribune, l'idée d'un contrat de paix et de développement visant à renforcer les capacités et le potentiel existant dans les Etats du Nord et du Sud, et ce, conformément à notre approche.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali, lors de son discours devant le Parlement européen à Strasbourg en juin 1993, a proposé également l'idée d'organiser une conférence sur le développement des Etats maghrébins en vue d'établir de nouveaux rapports basés sur le partenariat dans les domaines politique, économique, social et culturel entre les groupes maghrébin et européen.

A propos de la restructuration des organes des Nations Unies enfin, il me plaît de saluer de nouveau les initiatives de M. Boutros Boutros-Ghali, tendant à adapter les structures de notre organisation universelle à l'évolution récente des relations internationales, à rationaliser les activités du système des Nations Unies et à ménager les moyens de son action. Les composantes de l'ensemble des réformes proposées mériteraient d'être mûrement réfléchies et discutées par tous les Etats Membres, de manière à conférer à la nouvelle configuration de notre organisation plus d'efficacité et de rigueur.

Les réformes projetées, qu'il s'agisse de l'élargissement du Conseil de sécurité, des aménagements au niveau du Secrétariat, ou de la compression des dépenses, suscitent notre attention dans la mesure où elles prennent en considération les intérêts des pays en développement. Ces réformes doivent, à notre avis, souligner le principe de l'égalité entre les Etats Membres et garantir l'équilibre en matière de décision entre les différents organes de l'Organisation des Nations Unies et particulièrement au niveau du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale.

Pour terminer, qu'il me soit permis de renouveler mes souhaits de succès aux travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, sur lesquels nous comptons beaucoup pour réaliser les espoirs des populations de notre planète.

**Allocution de Mme Gro Harlem Brundtland,
Première Ministre du Royaume de Norvège**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Première Ministre du Royaume de Norvège.

Mme Gro Harlem Brundtland, Première Ministre du Royaume de Norvège, est escortée à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Première Ministre du Royaume de Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Mme Harlem Brundtland (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir de féliciter l'Ambassadeur Insanally de son élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation : l'Andorre, l'Erythrée, la République tchèque, Monaco, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Slovaquie.

La percée historique et courageuse intervenue au Moyen-Orient est la preuve que les plus profonds fossés peuvent être comblés. Ce conflit a tourmenté toute cette région pendant la plus grande partie de ce siècle. Il a amené les superpuissances au bord de la guerre. Il a représenté un lourd fardeau pour l'Organisation des Nations Unies elle-même. Il a privé des familles de leurs proches et a maintenu parmi la population un effroyable sentiment de peur.

Nous devons à présent saisir l'occasion. L'ONU se trouve également maintenant à un tournant. Nous devons répondre maintenant à l'appel et mobiliser nos ressources politiques et financières collectives pour contribuer à faire avancer ce processus de paix.

Le moment est venu de laisser les décisions et les débats du passé, qui ont semé la hargne et la division, s'estomper dans l'histoire. Les chefs israéliens et palestiniens ont accompli ce qui semblait impossible. Nous manquerions profondément à notre devoir si nous hésitions maintenant à appuyer le processus destiné à extirper la paix du coeur du conflit, processus que les hommes et les femmes dotés d'une vision de l'avenir ont osé concevoir, ont osé mettre en oeuvre.

Compte tenu des relations qu'elle entretient depuis longtemps avec les parties - des relations d'amitié avec les dirigeants israéliens et de confiance mutuelle avec

l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - la Norvège a eu le privilège de contribuer à ces événements spectaculaires.

C'est dans cet esprit que nous rendrons à Washington, le 1er octobre, avec la volonté de contribuer à l'édification de la paix. Pour que le processus de paix réussisse, il doit être consolidé et stabilisé par le développement économique que les deux parties sont convenues d'entreprendre ensemble.

Les fruits de la paix doivent devenir tangibles et réels pour les femmes, les hommes et les enfants de Gaza et de la Rive occidentale. Le processus de mise en oeuvre pourrait modifier les perspectives et les attentes des parties, transformer l'interdépendance en un sentiment communautaire, et rendre possibles des solutions et des projets qui actuellement semblent encore inaccessibles.

La situation économique à Gaza et sur la Rive occidentale est dramatique et exige une aide économique intensive et immédiate. Nous devons répondre dès maintenant aux aspirations justes mais non satisfaites des Palestiniens : possibilités d'emplois, écoles, hôpitaux et universités. Nous devons dès maintenant aider à construire des maisons et des routes et à procéder à des travaux d'adduction d'eau; il faut également veiller à ce que la réconciliation soit rentable, afin que de nouvelles générations d'Israéliens et de Palestiniens puissent grandir sans crainte, en bons voisins, dans la dignité.

Une période de convalescence est nécessaire pendant laquelle tous les pays épris de paix, l'ONU elle-même, les institutions de Bretton Woods, les autres institutions financières et la Communauté européenne contribueront financièrement - et substantiellement - à un programme coordonné et immédiat d'investissements pour la paix. Je confirme que l'assistance de la Norvège sera importante, et qu'elle sera honorée de jouer un rôle politique durable si les parties le souhaitent.

Une période de renouvellement et de changement doit également inclure l'Afrique du Sud et nos relations avec ce pays. L'Afrique du Sud a désespérément besoin de paix et de réconciliation. Le fait d'avoir fixé une date pour les élections démocratiques en avril prochain suscite l'espoir que le système de l'après-apartheid obtiendra enfin la légitimité démocratique que ne peut revendiquer aujourd'hui le Gouvernement sud-africain.

Tant que les Noirs d'Afrique du Sud ne pourront pas jouir des droits de l'homme dont ils ont été privés par l'oppression, tant que la violence n'aura pas pris fin et qu'un contrôle politique conjoint ne s'exercera pas sur les forces

militaires et de police, l'Afrique du Sud restera un pays en transition.

Le monde extérieur et l'Organisation des Nations Unies doivent reconnaître à temps le potentiel qu'une Afrique du Sud post-apartheid - en paix avec elle-même et dotée d'immenses ressources naturelles et humaines - représente pour l'ensemble de la région de l'Afrique australe. Il est nécessaire d'éduquer et de former les générations qui sont maintenant prêtes à assumer un rôle égal dans l'économie de leur pays. Nous devons agir avec énergie, en encourageant les défenseurs de la paix et de la transition, et décourageant les violentes proclamations de haine et d'intervention, afin qu'un jour - bientôt - les Sud-Africains soient enfin libres.

Nous ne devons jamais perdre l'espoir de parvenir à la paix. Mais notre espoir a été mis à rude épreuve par les atrocités qui se prolongent en Bosnie-Herzégovine. Il semble n'y avoir aucune limite à la brutalité que les êtres humains sont capables de mobiliser au service d'un dessein nationaliste. Ces actes ont été commis au nom d'une doctrine - celle de l'état ethnique - et perpétuent ainsi l'existence menaçante de doctrines, sources de guerres et de discordes en ce siècle.

Le nationalisme ethnique est une menace pour la paix et la stabilité dans le monde. La mosaïque ethnique de l'Europe ne se prête pas à une telle réduction. La doctrine de l'état ethnique conduit à la guerre. Notre tâche est de construire des communautés qui intègrent au lieu d'exclure et de faire de toutes les régions multiethniques des refuges pour la diversité dans la tolérance.

Une victoire militaire dans laquelle l'agression en Bosnie semblerait payante, ne passerait pas inaperçue dans les régions du monde où cohabitent différentes nationalités. Rien que dans l'ex-Union soviétique, les tensions ethniques atteignent un niveau critique ou ont déjà éclaté comme dans le Haut-Karabakh et en Abkhazie.

L'autorité de l'Organisation des Nations Unies est sérieusement sapée à la moindre hésitation sur la question de savoir où et comment utiliser les "Casques bleus". Il y aurait lieu d'admettre que des échecs sont survenus en cours de route et de tirer des leçons de l'expérience acquise. Notre principale action doit être de rechercher une solution négociée se fondant sur des données connues. L'alternative à une solution négociée est la poursuite des effusions de sang. L'alternative à la paix est la guerre. La Norvège soutient entièrement les efforts de Thorvald Stoltenberg et David Owen. Toutes les parties doivent maintenant cesser les hostilités et donner du temps au temps pour que s'apaise la situation en Bosnie-Herzégovine et que nous puissions commencer petit à petit à jeter les bases de la paix.

Inspirons-nous des Israéliens et des Palestiniens et adressons ensemble aux parties en Bosnie le message suivant : en voilà assez! La paix est possible.

L'heure d'un règlement ne s'est que trop fait attendre. La situation est déjà désastreuse et un nouvel hiver de guerre ne manquera de faire de nombreuses victimes. La Norvège est l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire dans cette région. L'attention internationale a été focalisée sur les terribles épreuves des musulmans, mais les Croates et les Serbes connaissent aussi de grandes souffrances. Notre assistance humanitaire doit être équitable, doit faire une distinction claire, d'une part, entre chefs de guerre et criminels de guerre, et d'autre part, ceux qui, d'un côté ou de l'autre, n'ont pas voix au chapitre et ceux qui sont désignés comme victimes et dont le seul espoir est de recevoir l'assistance qui peut leur venir de l'extérieur.

Il est absolument impératif d'améliorer la coordination et la coopération entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les institutions humanitaires des Nations Unies et les organisations humanitaires non gouvernementales. La Somalie illustre parfaitement ce point. L'amélioration de cette coordination est prioritaire pour la Norvège. Nous devons convoquer une conférence avant la fin de l'année dans le but de renforcer notre capacité d'organiser de véritables opérations de paix qui engloberaient les tâches humanitaires et militaires.

Nous devrions tous appuyer les propositions du Secrétaire général visant à renforcer le Département des opérations de maintien de la paix. L'organisation, ici à New York, de la gestion de ces opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies est manifestement inadéquate. Il en résulte que les nations qui fournissent des troupes exercent un contrôle direct qui réduit radicalement la cohérence et l'efficacité. Le Conseil de sécurité aggrave la situation par sa tendance à prendre des décisions ambitieuses sans accorder au Secrétariat les moyens de les appliquer. Le fait de ne pas fournir de ressources financières, humaines et technologiques sape la paix et l'autorité des Nations Unies.

Nous savons ce qu'il faut faire. Nous devons nous concentrer sur ce qui suit : les nouvelles opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire l'objet de mandats réalistes, dont les objectifs et les moyens doivent être clairement définis. Nous devons avoir des accords stand-by appropriés pour les troupes et les équipements fournis par les Etats Membres, et la Norvège est prête à contribuer au maintien en termes concrets d'une force collective prête en permanence. Nous devons améliorer la formation et l'analyse des expériences passées; nos moyens de formation devraient être liés à un centre qui dispenserait

une formation au personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Les fonds de réserve des Nations Unies destinés au maintien de la paix doivent être immédiatement et substantiellement augmentés; il faut en outre élaborer un budget de maintien de la paix unifié, qui permette au Secrétaire général d'assumer 20 % au moins des coûts estimatifs des opérations de maintien de la paix une fois que celles-ci ont été approuvées par le Conseil de sécurité. Nous devons améliorer le financement des opérations de maintien de la paix et la discipline dont font preuve les Etats Membres dans le domaine financier.

De fait, la situation financière des Nations Unies est scandaleuse dans son ensemble. En tant que huitième Etat contribuant au système des Nations Unies en termes absolus et de loin le contributeur le plus important en termes de revenu par habitant, il nous est très difficile de comprendre pourquoi tant de pays n'honorent pas leurs engagements.

Le Secrétaire général a déclaré que "l'Organisation vit au jour le jour". (*Déclaration faite par le Secrétaire général à la Cinquième Commission, le 26 août 1993*). Les membres permanents du Conseil de sécurité ont là une responsabilité particulière. Mais nous devrions également nous demander si les pays qui ne paient pas leur quote-part devraient être éligibles au Conseil de sécurité.

La nature des risques et des incertitudes de l'après-guerre froide a permis de mieux reconnaître et de comprendre qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour surmonter les graves inégalités sociales et économiques dont souffre le monde et les implications qu'elles entraînent pour la sécurité mondiale. Des questions centrales comme l'environnement et le développement étaient perçues d'habitude comme des questions secondaires par les principaux instigateurs des affaires internationales. Il y a des raisons d'espérer que cela changera.

Le Secrétaire général fait observer dans son rapport que sans développement durable la paix ne saurait être maintenue durablement et que les facteurs politiques, sociaux, éducationnels et environnementaux doivent faire partie du développement.

Des modes de production et de consommation non durables continuent de prévaloir, et ne peuvent être neutralisés qu'en changeant la façon dont nos économies continuent de croître et les domaines dans lesquels elles croissent. Si l'on appliquait les modes de développement actuels, il faudrait un nouveau sursaut pour décupler l'activité économique durant les 50 prochaines années afin de répondre aux besoins et aux aspirations de 10 milliards d'individus.

A l'heure actuelle, la vaste majorité qui est pauvre ne consomme qu'une part minimale de nos ressources naturelles, alors que le Nord plus vorace consomme en quelques décennies ce que la planète a accumulé au cours de millions d'années. Le Ministre norvégien de l'environnement a soulevé la question des modes de production et de consommation dans le monde industrialisé à la première session de la Commission du développement durable. Au début de l'année prochaine la Norvège accueillera une réunion sur ces questions à titre de contribution à la prochaine session de la Commission.

La croissance démographique rapide dans de nombreuses parties du monde est une bombe à retardement. Quatre-vingt-dix pour cent de cet accroissement a lieu dans des pays en développement, dont beaucoup ne peuvent pas nourrir leur population actuelle. Nous risquons de nous trouver bientôt face à une nouvelle famine d'une ampleur qui dépassera de loin les prédictions les plus sombres de Malthus. Une migration massive et une déstabilisation des pays et des régions pourraient avoir lieu alors que les peuples se disputent des ressources en terre et en eau de plus en plus rares.

La Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendra au Caire au mois de septembre 1994, doit traiter les causes profondes et complexes de l'explosion démographique.

Les accords conclus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio l'année dernière, aussi imparfaits soient-ils, définissent un programme d'action ambitieux et sain visant à assurer un développement durable. Cependant, je regrette de dire que l'élan généré à Rio a perdu une partie de sa force.

Le monde n'oubliera pas, et nos enfants s'en souviendront longtemps, que les pays industrialisés se sont engagés à Rio à fournir des fonds nouveaux et supplémentaires pour lutter contre les changements climatiques et préserver la diversité biologique. Jusqu'à maintenant, cependant, les contributions ont été modestes.

Le déclin que l'on note dans la fourniture de l'aide continue de se faire sentir malgré les besoins énormes et un terrain plus favorable au développement dans les pays qui ont fait des sacrifices et l'effort pénible mais crucial pour parvenir à l'ajustement structurel, et malgré la réduction des budgets militaires à des niveaux qui devraient permettre à des pays d'être de nouveau considérés comme solvables.

Plus grave encore, et pas seulement pour les pays en développement, est le jeu auquel on se livre avec l'Uruguay Round en entravant les perspectives de libre-échange

mondial en faveur d'intérêts nationaux étroits. Pour la plupart des pays, dépendants comme ils le sont du commerce international, un accord, même si aucune de ses dispositions n'est idéale, est absolument nécessaire. Je prie instamment les principales parties de répondre aux attentes suscitées à la réunion du Groupe des Sept à Tokyo, à savoir qu'avant la fin de l'année l'accord sera conclu.

L'environnement et le commerce doivent être le prochain point de l'ordre du jour. Nous devrions être plus francs au sujet des intérêts conflictuels et plus réceptifs au fait que nous n'avons pas la possibilité de faire cavalier seul.

Nous devons mettre au point une base scientifique solide pour la gestion durable de nos ressources naturelles. Dans un monde politiquement, culturellement et socialement divers, seules la science et la connaissance peuvent servir de base à un développement sain et durable dans ce domaine.

Alors que nous ménageons quelque peu les ressources naturelles limitées, l'ordre du jour écologique s'allonge constamment du fait de la révélation de l'écocide dont sont presque uniquement responsables les anciens pays communistes.

Les arsenaux nucléaires qui subsistent ne représentent pas la seule menace nucléaire. De plus en plus, notre sécurité est menacée par les dépôts très importants de déchets nucléaires sur terre et en mer. Une coopération internationale à grande échelle est nécessaire pour éliminer cette menace.

Les armes nucléaires n'ont pas disparu, et leur capacité de fabrication est largement répandue. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue peut-être la menace la plus grave pour la paix et la stabilité internationales. Il faut accorder la plus haute priorité à l'élargissement et au renforcement du régime de non-prolifération pour inclure un schéma plus vaste d'engagements et de mesures de coopération. A cet égard, la Norvège demande instamment aux pays dotés d'armes nucléaires de redoubler d'efforts pour conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous attendons d'eux qu'ils s'abstiennent de procéder à tout essai pendant le déroulement des négociations. Nous demandons également instamment à la Corée du Nord de se soumettre pleinement au régime de garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération.

Le développement sans démocratie et respect des droits de l'homme ne peut être maintenu. La démocratie est indispensable à la promotion et à la défense du respect des droits de l'homme, le développement économique et social,

la paix et la sécurité ainsi que pour libérer la créativité humaine si essentielle à tout développement économique et social.

Je demande instamment à cette assemblée de créer le poste de haut commissaire aux droits de l'homme et de se mettre d'accord sur une augmentation importante de l'allocation des ressources destinées aux activités des Nations Unies en matière de droits de l'homme. C'est un prix modeste à payer pour renforcer la base de la paix et de la stabilité.

La ligne de démarcation entre les politiques étrangère et intérieure a disparu depuis longtemps. Les formes étroites de nationalisme ne peuvent servir nos intérêts. Nous devons nous acheminer vers la création d'un espace mondial où les puissants seront justes où la sécurité des faibles sera assurée. Seule l'Organisation des Nations Unies peut fournir le cadre nécessaire à l'édification d'un monde plus organisé, pour remplacer le monde d'aujourd'hui qui est trop fragmenté et mal coordonné. Des causes de plus en plus nombreuses nous sont communes et, en fait, nous partageons un avenir commun.

Avec la percée enregistrée au Moyen-Orient nous avons l'espoir qu'aucun défi n'est trop difficile à relever et la conviction que nous pouvons faire de ce monde un lieu civilisé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Première Ministre du Royaume de Norvège de la déclaration qu'elle vient de faire.

Mme Gro Harlem Brundtland, Première Ministre du Royaume de Norvège, est escortée de la tribune.

M. Evans (Australie) (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Insallany de son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. En tant que membre du Commonwealth au même titre que le Guyana, l'Australie est très heureuse de participer à cette assemblée sous sa présidence.

L'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale sera particulièrement chargé et important. Elle s'acquittera à une époque où les espoirs et les attentes à l'égard de l'ONU sont plus grands que jamais - mais alors que, en même temps, de nombreux doutes sont émis quant à la capacité du système des Nations Unies à relever les défis. Nous comptons beaucoup, Monsieur le Président, sur

vos sagesse et sur votre expérience alors que vous présidez nos délibérations.

Mme Fritsche (Liechtenstein), Vice-Présidente assume la présidence.

Le monde est un lieu où on est dans l'ensemble moins heureux après la fin de la guerre froide alors que nous espérons tous le contraire. Les privations économiques et sociales continuent d'être une cruelle réalité quotidienne pour nombre de nos pays et peuples. Même les pays les plus avancés n'en sont pas exempts. Les économies des pays développés occidentaux sont bancales du fait de taux de croissance faibles et de taux de chômage très élevés, ce qui entraîne des disparités croissantes entre riches et pauvres; ces pays restent dans l'incapacité d'arriver à un accord - que ce soit entre eux ou avec les autres pays commerciaux du monde - à propos de mesures de libéralisation qui seraient prises dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et qui sont si nécessaires pour donner un nouvel élan au commerce mondial et à la croissance économique.

Dans le monde non occidental, les taux de croissance ont été extraordinairement inégaux. Les progrès spectaculaires réalisés dans certaines régions, en particulier en Asie orientale, ont contrasté de façon frappante avec les terribles privations et la pauvreté qui continuent d'exister dans d'autres. Certains Etats ont tout simplement été incapables de faire face à tous les nouveaux problèmes économiques, politiques et sociaux internes qui les assaillent et, dans tous les domaines, se sont effondrés, laissant à la communauté internationale le soin de répondre, d'une façon ou d'une autre, aux crises humanitaires qui en résultent si souvent.

Du point de vue de la sécurité, la fin de la guerre froide a vu la fin de la course aux armes nucléaires entre les superpuissances et nous a soulagés de la menace immédiate de destruction nucléaire. Nous avons constaté des progrès importants dans la réduction des armes nucléaires et, pour la première fois dans l'histoire de l'ère nucléaire, un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, permettant d'assurer à tout jamais l'interdiction de tous les essais nucléaires dans tous les milieux, semble à notre portée. Nous pourrions contribuer à son succès en adoptant par consensus, dans cette instance de l'Assemblée, une résolution qui appuie la négociation de ce traité. Bien entendu, ce succès dépend en grande partie du maintien du moratoire actuel sur tous les essais nucléaires. Nous, en Australie, appuyons énergiquement ce que le Président Clinton a dit ce matin en la matière.

Cette année nous avons enfin signé, après 20 ans de négociations, la Convention sur les armes chimiques. Mais il reste beaucoup à faire pour que cet instrument et d'autres entrent en vigueur, et trop de pays encore ne sont pas disposés à se soumettre aux disciplines, qui sont maintenant plus importantes et plus nécessaires que jamais, du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

La menace de conflits entre les Etats ne s'est certainement pas atténuée avec la fin de la guerre froide. De fait, la fin de la guerre froide a fait disparaître l'inertie, cette discipline que les superpuissances s'imposaient l'une et l'autre, et imposaient à leurs partisans respectifs et a donné plus que jamais aux Etats la possibilité d'avoir les coudées franches. Certains commencent déjà à en user et d'autres sont voués à l'exploiter à l'avenir. Certaines des nouvelles puissances économiques doivent encore acquérir des profils politique et économique qui correspondent à leurs nouvelles richesses, et le processus d'ajustement recèle certainement la menace de générer des tensions régionales. Si ces tensions devaient se transformer en conflit, la triste réalité serait que la prolifération d'armes classiques plus perfectionnées et l'extension de la capacité de mise au point d'armes de destruction massive rendraient alarmante pour le monde entier la perspective d'un conflit régional majeur.

Le relâchement des pressions de la guerre froide a été associé à un autre nouvel événement majeur en matière de sécurité que, malheureusement, nous connaissons bien : la résurgence de l'ethnonationalisme, qui prend souvent une forme violente. Certains groupes ethniques sont prêts à revendiquer leur autodétermination dans le cadre des Etats existants, car invoquant essentiellement la protection des droits des minorités, droits que, par principe, nous devrions être prêts à reconnaître et à appuyer. Mais, de nombreux autres ont fait clairement comprendre qu'ils ne seront satisfaits que lorsque leur nation deviendra un Etat, processus qui entraîne la fragmentation des Etats existants et donne lieu à des dilemmes réels pour la communauté internationale. Encore une fois, l'accessibilité croissante d'armes perfectionnées de tous types a accentué encore davantage ces préoccupations.

A regarder ce monde avec toutes ces caractéristiques, il est facile d'être pessimiste et fataliste. Cependant, je ne pense pas que cet état d'esprit doive nous obséder, car pour tout ce qui a mal tourné ces dernières années, il y a eu quelque chose de bon qui s'est produit. Face à l'horrible tragédie qui se poursuit dans l'ex-Yougoslavie, nous pouvons relever, par exemple, l'accord de paix qui a été conclu ce mois-ci au Moyen-Orient - bien sûr, ce n'est que le premier pas sur un long chemin, mais un pas extrêmement encourageant malgré tout. Et par opposition au chaos et à l'incertitude qui persistent en Somalie et au succès très

limité des opérations de l'ONU dans ce pays, nous pouvons maintenant évoquer le succès incontestable des opérations de l'ONU au Cambodge et la fin de plus de 20 ans de ce qui a été une réelle tragédie du XXe siècle, avec une guerre sanglante, une guerre civile, un génocide, une invasion et une autre guerre civile.

Un conflit terrible se poursuit en Angola, mais la paix est enfin proche au Mozambique; et en Afrique du Sud, la mort définitive de l'apartheid est imminente, comme M. Nelson Mandela l'a signalé la semaine dernière dans cette enceinte. Les régimes militaires ont laissé la place à des régimes démocratiques partout en Amérique latine. De nombreux problèmes doivent encore être résolus dans l'ex-Union soviétique, mais les gouvernements qui peuvent prétendre, et qui sont crédibles, qu'ils reflètent la volonté de leur peuple sont en place dans toute l'Europe centrale et orientale. Le régime militaire au Myanmar, ou en Birmanie, continue de résister aux aspirations évidentes de son peuple à la liberté et à la démocratie, mais ailleurs dans la région, des structures gouvernementales traditionnellement monolithiques, poussées souvent par des impératifs économiques, commencent à montrer des signes de souplesse et de volonté de dialogue.

Toutefois, je ne pense pas que nous devrions être indûment pessimistes ou fatalistes quant à la situation internationale pas plus que nous ne pouvons faire preuve d'autosatisfaction. Nous pouvons faire beaucoup plus, et nous devrions le faire, pour renforcer la capacité de la communauté internationale de mieux se gouverner et, en particulier, de mieux garantir le maintien de la paix et de la sécurité dans la période de l'après-guerre froide. C'est sur ce sujet - le rôle que l'ONU et la communauté internationale doivent jouer pour assurer la paix dans le monde des années 90 et au-delà - que je voudrais précisément axer mes observations aujourd'hui.

Il y a un peu plus d'un an, après une réunion unique du Conseil de sécurité, le Secrétaire général Boutros-Ghali a publié l'"Agenda pour la paix". C'était, et cela reste, un document remarquable, dans lequel sont posées toutes les questions qui doivent être traitées si nous voulons réellement maintenir la paix et la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui et dans un avenir prévisible. Depuis lors, un débat mondial s'est déroulé sur les questions évoquées dans l'"Agenda pour la paix", qui a non seulement engagé les gouvernements et les représentants officiels mais également intéressé les universités, les fondations, les organisations non gouvernementales et de nombreux organes d'information. Ce débat a conduit à l'adoption de résolutions à la dernière session de l'Assemblée générale, à l'introduction de plusieurs changements utiles dans certaines procédures et

structures au sein du Secrétariat, et à la perspective d'autres changements.

On ne peut pas dire cependant que les questions soulevées par l'"Agenda pour la paix" sont maintenant toutes résolues, que ce soit en théorie ou en pratique. Nous n'avons toujours pas de vocabulaire commun entièrement clair et cohérent pour définir les façons dont l'Organisation des Nations Unies et les autres organes de la communauté internationale pourraient répondre aux problèmes de sécurité : le "rétablissement de la paix", par exemple, veut dire différentes choses pour différentes personnes; il en va de même pour la "diplomatie préventive" et la "consolidation de la paix"; la frontière conceptuelle entre le "maintien de la paix", d'une part, et l'"imposition de la paix", d'autre part, n'est pas tracée de la même façon par tous ceux qui emploient ces termes.

Nous ne voyons même pas d'accord clair et universel en ce qui concerne le genre de problèmes qui justifient une action menée par la communauté internationale pour assurer sa sécurité. Devrions-nous reconnaître, par exemple, un droit humanitaire d'intervention et, le cas échéant, dans quelle situation et dans quelle mesure? A quel moment un problème économique ou social devient-il le genre de problème de sécurité qui justifie la mobilisation de stratégies énoncées aux Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies?

Même lorsqu'il s'agit d'entreprendre une action familière pour répondre à un nouveau problème - par exemple, l'établissement d'une opération de maintien de la paix comme les 30 qui ont été lancées depuis 1946 - il ne semble pas encore qu'il y ait un ensemble de critères acceptés par tous pour guider les décideurs quand il s'agit de déterminer le moment précis où les opérations doivent être mises en route, comment elles doivent être structurées, gérées et financées et combien de temps elles doivent durer. Chaque situation, bien entendu, a ses propres caractéristiques, mais est-il vraiment nécessaire que le Conseil de sécurité ou d'autres prennent des décisions sur ces questions qui sont, de toute évidence, prises sur une base ponctuelle?

Lorsqu'on réfléchit à la façon dont l'ONU - et d'autres au sein de la communauté internationale, y compris les organisations régionales - pourrait au mieux être structurée, organisée, gérée et financée pour aborder le plus efficacement possible le programme de la paix et de la sécurité internationales, je doute que nous ayons encore entendu le dernier mot dans ce débat.

Enormément a été fait dans la période tumultueuse depuis 1989 pour ce qui est de répondre aux nouvelles

exigences et de relever les nouveaux défis toujours plus nombreux imposés à l'ONU. Mais il reste encore beaucoup à faire si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies - la seule instance véritablement universelle - soit aussi efficace que nous le souhaitons.

Il est bien sûr beaucoup plus facile de poser toutes ces questions que d'y répondre. Identifier les problèmes est toujours plus aisé que trouver des solutions satisfaisantes. Mais je pense que nous avons tous la responsabilité, les uns envers les autres et envers la communauté internationale, d'essayer de répondre à ces questions et de nous y employer jusqu'à que nous ayons trouvé des terrains d'entente. C'est dans cet esprit que je présenterai aujourd'hui à l'Assemblée une étude détaillée de ces questions, qui tente d'y répondre d'une manière susceptible de nous aider à trouver, peut-être, un meilleur terrain d'entente.

L'étude, publiée sous la forme d'un livre intitulé "Coopération pour la paix", a été distribuée - je l'espère - aux délégations au moment où je parle. Je ne prétends absolument pas que cette étude soit la réponse à n'importe laquelle des questions extraordinairement complexes et brûlantes qu'elle traite. C'est simplement la contribution de l'Australie au débat entamé, de façon très sérieuse et constructive, par le Secrétaire général l'an dernier.

L'étude vise trois choses en particulier. Premièrement, elle suggère les moyens d'arriver à un peu plus de clarté - dans la mesure où la clarté fait défaut actuellement - dans les concepts et le vocabulaire que nous utilisons pour définir les problèmes de sécurité, les réactions possibles et les réponses adaptées aux problèmes. Deuxièmement, elle suggère des critères précis susceptibles d'être utilisés par les décideurs lorsqu'ils déterminent, le cas échéant, quelle réponse doit être apportée à un nouveau problème de sécurité donné. Troisièmement, elle suggère une liste de domaines prioritaires où la réforme des Nations Unies pourrait être utilement poursuivie. Dans le peu de temps dont je dispose, j'essaierai de donner un aperçu de ce que nous essayons de dire dans chacun de ces trois domaines.

En ce qui concerne tout d'abord la question des concepts et de la terminologie, il n'est peut-être pas inutile de commencer par préciser que ce n'est pas là pure question théorique à débattre. En pratique, cela a de l'importance. Si les décideurs n'ont pas la même façon fondamentale d'envisager les problèmes et n'emploient pas le même vocabulaire de base pour les définir, ils risquent bien de ne pas se comprendre ou, du moins, d'avoir beaucoup plus de mal à trouver des réponses opportunes, nuancées, pratiques, raisonnables et suffisamment cohérentes d'un cas à l'autre.

Et, ce qui est tout aussi important, le choix des mots peut parfois influencer grandement la façon dont nous réfléchissons aux questions de fond. Si par exemple nous utilisons, comme beaucoup continuent à le faire, l'expression "rétablissement de la paix" pour décrire une opération militaire coercitive, le fait que cette expression paraisse assez innocente et constructive risque de nous inciter à être plus décontractés que nous ne le devrions à l'idée de prendre de telles mesures. Il est préférable, je crois, de réserver l'expression "rétablissement de la paix" aux activités de type diplomatique pour résoudre les conflits et d'employer l'expression "imposition de la paix" pour décrire les activités entraînant l'emploi de la force armée, qui sont toujours synonymes de danger et de pagaille et auxquelles on ne doit recourir qu'en tout dernier ressort.

Dans l'étude, nous énumérons les problèmes de sécurité dans l'ordre plus ou moins croissant de leur gravité : "menaces", "différends", "conflits armés" et "autres crises graves de sécurité". Nous montrons que la sécurité n'est pas strictement ou uniquement un concept militaire et que les menaces à la sécurité peuvent très bien, comme tant d'orateurs l'ont dit au cours du débat général, être aujourd'hui la conséquence de facteurs comme les pressions démographiques, la détérioration de l'environnement, les mouvements massifs et involontaires de populations et le trafic illicite des stupéfiants, notamment.

De même, nous indiquons les réactions possibles aux problèmes de sécurité, là encore dans l'ordre croissant de gravité, et parlons de "consolidation de la paix", de "diplomatie préventive", de "déploiement préventif", de "rétablissement de la paix", de "maintien de la paix", de "sanctions" et d'"imposition de la paix". Nous appuyons sur le fait que c'est seulement en dernier recours que les solutions de sécurité doivent sortir du canon du fusil. Nous insistons davantage qu'on ne l'a généralement fait ailleurs sur la notion de "consolidation de la paix", dont nous disons dans l'étude qu'elle s'étend non seulement au développement économique après conflit et aux stratégies de développement des institutions, mais à toute une gamme de stratégies préventives, à l'intérieur de pays donnés et sous la forme de régimes du type traités internationaux relatifs aux menaces militaires et non militaires à la sécurité.

En fixant les conditions à réunir pour se lancer dans des opérations de paix - qu'il s'agisse de maintien de la paix ou d'application de la paix - la considération la plus importante est d'avoir une idée précise des objectifs de l'opération et des chances réalistes de les atteindre. On ne doit en aucun cas se lancer dans une opération de ce type simplement pour avoir l'air de faire quelque chose. Bien qu'il ne soit pas toujours possible d'analyser ou de prévoir avec certitude les événements, il devrait toujours être possible d'éviter de

s'embarquer dans des opérations manifestement vouées à l'échec et qui, partant, remettent en question la ressource des Nations Unies la plus cruciale : sa crédibilité.

En ce qui concerne le maintien de la paix, nous disons dans "Coopération pour la paix" que sept conditions fondamentales doivent être réunies pour qu'une opération soit efficace : des objectifs clairs et réalisables; des ressources adéquates; une coordination étroite entre maintien de la paix et toute activité en cours de rétablissement de la paix; une capacité à se montrer absolument impartial envers les parties au conflit et à être perçu comme tel par celles-ci; un important appui local pour les gardiens de la paix; l'appui évident pour l'opération des puissances extérieures, susceptibles d'avoir auparavant appuyé l'une ou l'autre partie; et un "panneau de sortie", c'est-à-dire un moment désigné ou un critère précis pour la fin de l'opération.

Lorsqu'il s'agit d'opération d'imposition de la paix, les critères que nous suggérons pour décider de l'engagement sont plutôt complexes et ils varient selon qu'il s'agit d'une opération répondant à une agression frontalière, comme dans le cas de l'Iraq et du Koweït; d'une opération pour appuyer des opérations de maintien de la paix, soit le raisonnement fondamental derrière l'intervention des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine; ou d'une opération d'application de la paix pour appuyer des objectifs humanitaires, comme en Somalie. Sans vouloir entrer dans les détails pour le moment, je dirai que selon moi, les considérations fondamentales se ramènent toujours aux suivantes : large appui international; objectifs clairs et réalisables; ressources totales suffisantes pour réaliser ces objectifs; délais fixés pour la fin de l'opération ou de sa réévaluation clairement précisés.

Si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies joue avec le maximum d'efficacité le rôle central qui est le sien dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de nouveaux changements et de nouvelles réformes du système des Nations Unies sont réellement nécessaires. Quelques-uns de ces changements risquent d'être douloureux pour certains, mais c'est le propre du changement. Pour dire les choses plus simplement et directement : à moins que l'ONU ne se dote d'une capacité globale qui lui permette d'affronter les problèmes d'aujourd'hui et de demain - et non pas ceux d'hier -, on court le risque certain de la voir peu à peu perdre auprès des gouvernements et des peuples du monde la crédibilité dont elle a besoin pour survivre.

Dans l'étude, nous avons identifié un certain nombre de domaines où des changements s'imposent en priorité. Le premier concerne le Secrétariat, qu'il convient de restructurer pour veiller à ce que le Secrétaire général dispose d'une

chaîne de commande efficace pour exercer son autorité sur les principales opérations et pour raffermir et coordonner de façon plus ordonnée et plus souple l'actuel foisonnement de départements et d'agences. Nous appuyons la proposition visant à ce que le Secrétaire général crée une nouvelle structure supérieure au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle quatre sous-secrétaires généraux seraient respectivement responsables de la paix et de la sécurité; des opérations économiques et sociales; des opérations humanitaires; de l'administration et de la gestion. Chacun de ces sous-secrétaires généraux aurait la pleine responsabilité exécutive des questions opérationnelles correspondant à son mandat et n'aurait à répondre qu'au Secrétaire général. Ce serait un grand changement, et ce n'est pas la première fois qu'il a été proposé. Mais, c'est un changement qui aurait à tout le moins l'avantage de créer les conditions propices à une gestion plus ordonnée et plus efficace de l'ensemble du système des Nations Unies.

La seconde priorité, c'est la nécessité de résoudre une bonne fois pour toutes le problème critique du financement de l'ONU. Différentes idées originales ont été avancées concernant un financement extérieur - fonds provenant de sources autres que les Etats Membres -, et nous suggérons qu'au moins une de ces idées soit examinée plus avant, à savoir un faible prélèvement sur les voyages internationaux par avion. Mais de plus en plus, le problème est bien sûr celui créé par les Etats Membres, y compris par le plus riche d'entre nous. Il nous est parfaitement possible de résoudre ce problème en versant intégralement et ponctuellement nos contributions mises en recouvrement pour le budget ordinaire et les opérations de maintien de la paix. Il est contraire aux principes d'une bonne gestion et de l'élémentaire bon sens que nous forçons le Secrétaire général à passer tant de son temps à réclamer que l'on honore les engagements pris. Je me fais l'écho à cet égard des sentiments exprimés il y a quelques minutes à peine par Mme Brundtland.

Si la majeure partie des dettes accumulées était payée avant la fin de la présente année, la situation financière de l'ONU serait relativement saine, puisque le Fonds de roulement, le Fonds de réserve pour le maintien de la paix et le Compte spécial seraient tous réapprovisionnés et que l'Organisation serait en mesure de couvrir tous les frais de maintien des troupes.

La troisième priorité est d'améliorer la gestion des opérations de paix, tant au Siège que sur le terrain. Certaines mesures importantes et utiles ont déjà été prises à cet égard dans le contexte de la création du nouveau Département des opérations de maintien de la paix. Il reste encore beaucoup à faire cependant, y compris, notamment, la mise en place graduelle d'un état-major adéquatement

constitué pour planifier et administrer les dimensions militaires de ces opérations.

La quatrième priorité est d'accorder une attention particulière aux mécanismes de la diplomatie préventive, encore une fois tant au Siège que sur le terrain. Ces efforts ont été essentiellement ponctuels dans le passé, bien que le Département des affaires politiques développe graduellement une expertise appropriée à cet égard. Indépendamment de toute autre considération, il y a un avantage indiscutable, du point de vue financier, à faire plus pour mettre fin aux différends avant qu'ils ne dégèrent en conflits armés. Nous estimons le coût de maintien de 100 spécialistes qualifiés et expérimentés en diplomatie préventive à 21 millions de dollars annuellement; la comparaison de ce montant avec le budget des opérations de paix de cette année, qui est de 3,7 milliards de dollars - ou encore avec les 70 milliards de dollars qu'auraient coûté à la coalition des Nations Unies les six semaines de combats de la guerre du Golfe - est révélatrice.

La cinquième priorité est de reconsidérer en entier le système de coordination des secours humanitaires. Malgré le progrès que représente la création du Département des affaires humanitaires, nous pensons que certains problèmes structurels fondamentaux subsistent. Nous proposons une solution radicale, soit la création d'une nouvelle agence d'intervention lors de catastrophes qui, combinant les fonctions de relèvement de base et de secours du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM), relèverait directement du Secrétaire général adjoint pour les Affaires humanitaires, poste qui devrait être créé.

La sixième priorité, à notre avis, est de prendre diverses mesures pour rehausser le profil, au sein du système des Nations Unies, de l'édification de la paix. Il s'agit, après tout, du point d'intersection entre le rôle de paix et de sécurité de l'ONU et son rôle économique et social, et il faudrait le reconnaître et le souligner. La recherche de la paix et de la sécurité doit comprendre la satisfaction des besoins humains fondamentaux ainsi que la prévention directe, l'endiguement et le règlement des conflits armés. Une grande partie du système de l'ONU, en fait, se préoccupe déjà de l'édification de la paix sous la forme d'activités telles que le développement du droit international, le désarmement, les progrès économiques et sociaux, le développement durable, la démocratisation et la mise en place d'institutions. Mais on peut faire beaucoup plus, au point de vue organisationnel, pour relier ces activités entre elles, reconnaître leur importance au point de vue de la sécurité et faire en sorte qu'on y travaille de concert.

La dernière priorité, qui représente un sujet très vaste, comme nous le savons tous, est de régénérer le Conseil de sécurité - non pas parce qu'il ne fonctionne pas efficacement, mais parce que son manque manifeste de représentativité commence à avoir un impact sur sa légitimité. Le Conseil de sécurité est le pivot sur lequel s'appuie tout le système de paix et de sécurité de l'ONU et il n'est dans l'intérêt de personne de laisser sa crédibilité s'éroder. Les questions relatives à la taille et la forme du Conseil qui doivent encore être réglées devraient certainement l'être d'ici le cinquantième anniversaire de l'ONU, en 1995. Il s'agit, en fait, d'une date d'échéance idéale pour la réalisation de toute une gamme de réformes organisationnelles nécessaires.

L'idée maîtresse de l'étude dont nous sommes saisis - et l'élément sous-jacent de toutes les suggestions que nous avons faites concernant la structure et le processus - est le principe de la sécurité coopérative. Ceci comprend deux idées peut-être un peu plus familières : la sécurité commune et la sécurité collective. Cependant, il est peut-être plus facile de saisir ce qu'est la sécurité coopérative en la décrivant plus précisément comme : une approche visant à rassurer plutôt qu'à dissuader; inclusive plutôt qu'exclusive; qui favorise le multilatéralisme plutôt que l'unilatéralisme ou le bilatéralisme; qui ne donne pas l'avantage aux solutions militaires sur les solutions non militaires; qui part du principe que les Etats sont les acteurs principaux dans le système de sécurité, mais qui accepte aussi que les acteurs qui ne sont pas des Etats ont un rôle important à jouer; qui ne fait pas particulièrement valoir la création d'institutions de sécurité formelles mais ne les rejette pas non plus; et qui souligne avant tout l'importance de créer des habitudes de dialogue.

L'esprit de la sécurité coopérative trouve son écho, en grande partie, dans la Charte des Nations Unies. Le paragraphe 4 de l'Article 1, une disposition essentiellement négligée dans le passé, désigne les Nations Unies comme "un centre où s'harmonisent les efforts des nations" - on ne parle pas des sentiments, mais bien des efforts des nations. Dans les Articles 55 et 56, les Etats Membres s'engagent à créer

"les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales".

On précise, dans ce contexte, la promotion de meilleurs niveaux de vie, la solution des problèmes économiques et sociaux et le respect des droits de l'homme.

Trop souvent, pendant la guerre froide, nous n'avons pas tenu compte de ces obligations et de ces considérations,

car nous étions préoccupés par des moyens militaires de survie. Mais les menaces qui nous inquiétaient n'existent plus; et ce qui a été écrit à San Francisco avant que la guerre froide ne nous enlève notre capacité de faire face à de nombreux autres types de menaces pour notre sécurité devrait maintenant devenir notre seul guide.

Notre survie dans les années 90 et suivantes dépendra de notre capacité de développer une nouvelle compréhension de ce que constitue la sécurité et de ce qui y contribue. Elle dépendra de notre capacité à réfléchir clairement sur la façon de réagir face aux nouveaux problèmes de sécurité à mesure qu'ils se présentent. Elle dépendra de notre volonté de repenser et de revoir nos institutions, y compris l'ONU, afin qu'elles puissent faire face aux nouvelles réalités. Mais, avant tout, elle dépendra de notre capacité de développer un engagement réel et durable de coopération pour la paix.

M. Essy (Côte d'Ivoire) :

Je rends hommage à la sagesse de l'Assemblée pour avoir élu brillamment l'Ambassadeur Insanally à la présidence de la présente session, mettant ainsi en lumière la place éminente qui est celle de son pays, la République de Guyana, et au-delà, celle de l'Amérique latine dans les relations internationales.

Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau. Au Président sortant S. E. M. Stoyan Ganey, je voudrais adresser nos vives félicitations pour l'excellent travail accompli durant son mandat.

Au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, j'ai le plaisir de réaffirmer ici la totale confiance de la Côte d'Ivoire en sa personne. Le Président Houphouët-Boigny, qui a eu l'occasion de le rencontrer cette année à plusieurs reprises, a pu ainsi apprécier l'impartialité, le talent et la conception très élevée qu'il se fait de ses devoirs à l'égard de la communauté internationale.

Enfin, ma délégation tient à adresser ses félicitations et à souhaiter la bienvenue aux Etats admis depuis la dernière session à notre organisation, qui se rapproche ainsi à grands pas de son objectif d'universalité.

M. Musuka (Zambie), Vice-Président, assume la présidence.

Les transformations substantielles intervenues dans le monde depuis 1989 ont engendré des mutations profondes dans les relations internationales. Tous les repères qui permettaient d'analyser avec certitude ces relations ont disparu. Le nouveau climat de confiance, l'esprit de compréhension et parfois de solidarité qui prévalent dans les relations entre les Etats et les peuples, permettent d'espérer

en l'avènement rapide d'un nouvel ordre international plus stable, plus juste, plus apte à répondre aux aspirations des peuples, pour un bonheur partagé dans un monde qui a faim de pain et soif de vérité. Le monde contemporain tend vers une convergence autour d'un certain nombre de valeurs, parmi lesquelles la primauté du respect des droits de l'homme, de l'impératif de démocratie, du développement, du désarmement et de la prééminence du droit dans les relations internationales. Une telle évolution ne peut que susciter d'immenses espoirs en offrant la possibilité de corriger les erreurs commises dans le passé, d'étendre à tous le bénéfice des progrès accomplis et d'assurer la paix dans toute sa plénitude.

Avec l'amorce d'un désarmement réel et la signature récente de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la relation entre guerre et paix connaît aujourd'hui une mutation qualitative évidente. Mais, malheureusement, force est de reconnaître que la situation internationale est loin de satisfaire à nos espérances de justice et de paix durable.

En effet, l'effondrement du monde bipolaire, paradoxalement, semble avoir ouvert la voie à de nouvelles formes de menaces contre la paix et la sécurité internationales. L'accumulation des blessures mal pansées, des ambitions aveugles, des sentiments de rivalité et de haine contenus pendant des décennies ont ressurgi dans différentes régions du monde en conflits fratricides particulièrement meurtriers et dévastateurs. Ainsi l'Europe, dont le niveau de développement socio-économique n'a pas empêché qu'elle se détruise, par deux fois, en moins de 30 ans, est aujourd'hui encore aux prises avec le douloureux conflit dans l'ex-Yougoslavie. Cette guerre anachronique, d'une barbarie inqualifiable, a justifié la création, pour la première fois dans le système des Nations Unies, d'un tribunal pénal international en vertu de la résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité. De même, l'Afrique, marginalisée par la disparition du monde bipolaire, est également secouée par de nombreux conflits internes aux conséquences néfastes pour tout le continent, qui a plutôt besoin de stabilité et de paix à l'intérieur des Etats africains, entre les Etats africains et entre l'Afrique et le reste du monde, pour s'atteler à l'impératif de son développement et de son intégration économique.

La situation en Somalie demeure très préoccupante, en dépit de la présence des forces de maintien de la paix des Nations Unies, car ce pays présente toujours le spectre de l'anarchie, de l'intolérance sous toutes ses formes et de la violence. Nous espérons que les efforts inlassables et louables déployés par la communauté internationale en vue du rétablissement de la paix dans ce pays connaîtront, dans

le délai imparti, un dénouement heureux et déboucheront sur la réconciliation de tous ses fils.

Nous espérons également proche le dénouement du conflit libérien. Les récents développements intervenus dans ce pays frère et voisin, qui ont abouti à la conclusion de l'Accord de Cotonou le 25 juillet 1993, nous inclinent à l'optimisme quant à la restauration rapide de la paix.

La Côte d'Ivoire, qui a toujours ardemment souhaité le rétablissement de la paix au Libéria et qui a, en outre, agi dans ce sens, comme en témoignent d'ailleurs les Accords de Yamoussoukro, se réjouit de la formation dans ce pays d'un gouvernement de transition, sous la forme d'un conseil d'Etat chargé d'organiser des élections générales. Nous nous félicitons de la ferme détermination des composantes politiques du Libéria d'oeuvrer pour l'effondrement définitif du mur de la haine et des animosités entre frères Libériens et pour jeter ainsi les bases d'un avenir de paix et de prospérité pour tous. Dans cette perspective, il est urgent que la communauté internationale s'engage davantage à dégager assez rapidement les moyens nécessaires au déploiement rapide de nouveaux contingents pour le renforcement de l'ECOMOG au Libéria, afin de favoriser la mise en oeuvre effective des dispositions de l'Accord de Cotonou, notamment en ce qui concerne l'entrée en fonction du conseil d'Etat, le désarmement et le cantonnement des factions. Il est tout aussi urgent que la communauté internationale vienne en aide, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte, aux Etats ou organisations régionales participant aux efforts de maintien de la paix au Libéria. Il est de même nécessaire que la question de l'acheminement de l'aide humanitaire soit rapidement résolue en vue de permettre l'approvisionnement régulier des régions du Libéria où sévit la famine, afin d'éviter les incursions des bandes armées en quête de nourriture et qui attaquent villages et hameaux frontaliers. A cet égard, nous tenons à féliciter toutes les organisations non gouvernementales qui, avec courage, ténacité et dévouement, ne ménagent aucun effort pour sauver des vies humaines dans ce pays meurtri.

Par ailleurs, il y a lieu de se féliciter également des conclusions de la Conférence internationale pour la protection des victimes de guerre organisée à Genève, du 30 août au 1er septembre dernier par le Gouvernement suisse et le Comité international de la Croix-Rouge. Cette conférence a permis de réaffirmer les dispositions des principaux traités de droit international humanitaire visant à la protection des populations lors des conflits armés et de sensibiliser l'opinion publique sur le bien-fondé de ces dispositions et sur le sort des victimes civiles.

S'agissant de l'Angola, les progrès réalisés au départ dans l'application des Accords de paix de Bicesse en

mai 1991, doivent être maintenus et les efforts déployés et encouragés, tant au sein du Conseil de sécurité qu'au sein des instances africaines, pour l'avènement d'une paix juste et durable.

La Côte d'Ivoire ne connaît que deux voies pour le règlement des conflits : le recours à la force ou le recours à la négociation, c'est-à-dire le dialogue. Les événements récents intervenus sur la scène internationale consacrent la valeur du dialogue, préconisé depuis toujours par le Président Félix Houphouët-Boigny, pour le règlement pacifique de tous les conflits. Ils indiquent à l'évidence combien le dialogue mené par des personnes responsables peut, quelle que soit la nature des conflits, servir d'instrument privilégié de la paix.

En Afrique du Sud, les derniers développements de la situation politique sont des plus encourageants, malgré les incertitudes du moment nées de l'escalade de la violence. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction la déclaration conjointe des partis politiques d'Afrique du Sud d'organiser en avril 1994 des élections libres et démocratiques. Nous nous félicitons également de la création d'un conseil exécutif de transition qui associera pour la première fois, en trois siècles de domination blanche, et après les premières élections multiraciales, la majorité noire aux affaires.

Nous lançons un appel pressant aux éléments opposés aux mutations démocratiques en Afrique du Sud afin qu'ils s'abstiennent d'actes susceptibles de compromettre le processus délicat de négociations et de retarder le retour de l'Afrique du Sud dans le concert des nations.

Nous saluons l'esprit nouveau qui anime les dirigeants sud-africains, principalement, MM. De Klerk et Mandela, esprit qui a abouti à la requête historique de l'ANC faite à la communauté internationale de lever les sanctions économiques et diplomatiques qui frappaient l'Afrique du Sud. Nous voulons par ailleurs saluer l'accord intervenu entre les Gouvernements sud-africain et namibien relatif au transfert du port de Walvis Bay et des îles environnantes sous la juridiction du Gouvernement namibien.

Au Moyen-Orient se dessine aussi, enfin, après tant d'années de guerre et de haine accumulée, une perspective de règlement du conflit israélo-arabe. La reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine et la signature à Washington, le 13 septembre dernier, de l'accord historique portant sur Gaza et Jéricho, achèvent de nous convaincre que le processus engagé au Moyen-Orient est désormais irréversible, en dépit des obstacles qui pourraient se dresser sur le chemin de la paix.

C'est le lieu de saluer ici le courage, la lucidité et le renoncement de soi des hauts responsables israéliens et palestiniens qui, s'élevant au-dessus des contingences, ont su résolument faire le choix de la paix. Leur ardeur à oeuvrer pour la paix après une si longue période de guerre a été reconnue et saluée comme il se doit par la communauté internationale. C'est donc à juste titre que les membres du jury du Prix international Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix, prix institué par l'UNESCO, ont unanimement attribué à ces illustres dirigeants d'Israël et de Palestine ce prix pour l'année 1993.

Quant à la situation dans le Golfe, où la paix demeure encore précaire, nous réitérons notre soutien sans faille à la pleine application de toutes les résolutions relatives à ce conflit, et notamment la résolution 687 du 3 avril 1991 du Conseil de sécurité, ainsi que sa résolution 833 (1993). Nous appelons les parties concernées à en respecter les termes. Nous croyons que cette résolution est un atout majeur pour assurer la stabilité et la sécurité dans la région.

En Asie, nous nous réjouissons du dénouement du conflit cambodgien, où l'Organisation des Nations Unies a entrepris l'une des opérations de maintien de la paix les plus ambitieuses et les plus complexes qu'elle ait jamais menées. A cet égard, nous félicitons les membres du Secrétariat des Nations Unies et les Etats ayant fourni divers contingents pour la réussite de cette opération, qui permet ainsi au grand public d'apprécier à sa juste valeur cette autre activité des Nations Unies malheureusement méconnue.

Si les conflits nés de la guerre froide connaissent, heureusement, un début de solution, il n'en est pas moins évident que nous sommes entrés dans une période d'incertitudes, d'interrogations et d'instabilité avec la résurgence d'un certain nombre de conflits secondaires qui avaient été effectivement gelés ou réprimés pendant la guerre froide et qui sont essentiellement d'origine ethnique, tribale et religieuse, et illustrés par les déchirements du Nagorni-Karabakh, d'Abkhazie et de l'ex-Yougoslavie. Au regard de ces dissensions, il s'avère en plus que dans le monde actuel, il y a de moins en moins d'ennemis identifiables et de plus en plus de problèmes que l'on identifie à grande peine.

Face à ces conflits, l'ONU demeure le recours indispensable. A cet égard, nous tenons à donner solennellement notre appui total aux propositions du Secrétaire général contenues dans son "agenda pour la paix". Aussi, le renforcement de l'action préventive de l'ONU doit-il nous inciter à poursuivre le processus de restructuration et de revitalisation de ses organes pour lui permettre de faire face à ces nouveaux défis. Dans ce contexte, et en raison du rôle prépondérant du Conseil de

sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, la question de la représentation équitable en son sein doit permettre une réflexion approfondie afin de trouver une solution acceptable pour tous, en l'occurrence, l'élargissement du Conseil de sécurité pour s'harmoniser avec l'accroissement du nombre des Membres de notre organisation ainsi que la complexité des problèmes qui lui sont soumis.

Un tel élargissement devra se fonder sur des critères rigoureux et objectifs qu'il nous appartient de définir ensemble avec, à l'esprit, l'impératif d'efficacité dans la prise et l'exécution des décisions du Conseil de sécurité. L'Organisation des Nations Unies, reflet des valeurs universelles, ne saurait à la vérité demeurer à l'écart du courant de démocratisation qui traverse le monde.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en juin dernier, a été d'une importance capitale. Elle aura permis de réaffirmer l'universalité des droits de l'homme. Si nous pouvons nous réjouir à juste titre que cette conférence ait reconnu le droit au développement comme droit fondamental de l'homme, la situation économique désastreuse dans de nombreuses parties du monde, et particulièrement en Afrique, devrait nous interpeller ici sur la nécessité d'une prise de conscience généralisée sur le constat que les droits de l'homme ne sauraient s'épanouir dans un contexte de pauvreté et de misère.

En jetant un regard rétrospectif sur la situation économique, nous constatons que l'activité économique mondiale s'est caractérisée en 1992 par une reprise lente, puisqu'elle n'a progressé que de 1,1 %. Cette faible reprise est principalement le fait d'une croissance modérée de la production globale des pays industrialisés, ainsi que d'une baisse sensible de la production totale des anciens pays à économie planifiée. Malheureusement, ces tendances se sont maintenues dans le courant de l'année 1993; aussi assiste-t-on un peu partout à une montée du chômage et à l'apparition de graves tensions sociales.

Ces éléments peu optimistes observés dans les pays industrialisés ne pouvaient qu'avoir des répercussions défavorables sur les autres pays, particulièrement ceux du monde en développement, parmi lesquels les pays africains demeurent les plus vulnérables. On ne saurait dès lors être surpris que, dans le dernier rapport du PNUD sur le développement humain, qui porte sur 173 pays, 41 pays africains sur 53 figurent parmi les 50 derniers pays du classement. Ces conclusions pessimistes sont d'ailleurs confirmées dans les rapports de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Nous connaissons les causes de cette grave récession. Outre la baisse des activités économiques dans de nombreux pays industrialisés, ce sont l'effondrement des cours des matières premières - minérales, minières et agricoles - et l'aggravation subséquente du poids de la dette extérieure sur nos économies, limitant ainsi nos capacités d'investissement. Parmi les autres causes, il faut aussi relever les insuffisances dans la gestion économique telles que décrites dans l'étude de la Banque mondiale intitulée "L'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique". Tous ces facteurs conjugués ont abouti à la crise actuelle dans nos pays, qui se manifeste surtout par une baisse drastique de la croissance économique et une augmentation intolérable du chômage, particulièrement chez nos jeunes, c'est-à-dire, les forces vives de nos pays.

Voilà dépeint sommairement le climat économique et social dans lequel baigne l'Afrique. L'image qui en est projetée n'est guère encourageante. C'est pourquoi, devant une telle situation, nous pensons que les chances de voir aboutir les solutions préconisées résident essentiellement dans leur approche cohérente.

Nos Etats ont eu le courage politique d'engager des réformes économiques profondes. Nos populations ont pris progressivement conscience de la nécessité de l'effort d'ajustement. Ainsi, en Côte d'Ivoire, depuis plusieurs années, nous avons mis en oeuvre un ensemble de mesures de politique économique qui visent à créer les conditions d'une relance économique. La phase de stabilisation de ce processus a porté essentiellement sur le rééquilibrage de nos finances publiques, condition fondamentale pour relancer notre économie et intégrer celle-ci à un ensemble plus vaste dans la région et au-delà dans le continent.

La généralisation du processus démocratique en Afrique est évidente. Mais il est certain qu'il n'y a pas de démocratie sans développement économique, ni de véritable développement durable sans démocratie, et qu'une des conditions primordiales de ce développement pour nos pays réside dans une juste rémunération des prix des matières premières, minérales, minières et agricoles.

Les statistiques nous révèlent que l'Afrique ne représente que 2 % de la valeur du commerce mondial et que le commerce intra-africain ne représente que 5 % de la valeur globale du commerce extérieur total de la région. Ces données interpellent encore une fois nos consciences sur l'urgence économique pour l'Afrique de réaliser de façon effective l'intégration économique au sein du continent.

En ce qui nous concerne en Afrique de l'Ouest, cet exercice a déjà commencé, notamment au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO) dont le traité vient d'être révisé, et surtout au sein de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) avec la création très prochaine de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

De notre point de vue, un tel exercice d'aménagement et d'harmonisation du cadre institutionnel et légal de l'intégration économique devrait être conduit et s'accélérer au niveau de toutes les régions d'Afrique pour paver le chemin de la construction du Marché commun africain que nous appelons tous de nos vœux.

Il y a lieu, également, de noter les immenses espoirs que nous fondons dans la création de la Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK), dont les objectifs principaux visent à accroître le niveau des exportations de l'Afrique et des échanges intra-africains. Il faut noter également les progrès importants dans la préparation de grands dossiers devant conduire à une coopération élargie entre nos Etats dans plusieurs domaines, comme ceux du droit des affaires, de l'industrie, des assurances et de la création d'un organisme de statistiques régionales.

A cet égard, soulignons tout particulièrement le rôle primordial dans le domaine du financement qui revient à la Banque africaine de développement (BAD) pour la réalisation des objectifs d'intégration en Afrique. Il faut saluer la volonté de cette institution dans ses efforts pour établir des corrélations positives entre les actions mises en oeuvre dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et les objectifs d'intégration économique régionale. Cette démarche de la BAD touche aux éléments centraux des stratégies de développement des pays africains.

Il va de soi que cette intégration ne peut se réaliser que dans un environnement où règnent la paix, la stabilité et la sécurité. C'est pourquoi nous nous sommes réjouis de la création au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Nous devons reconnaître que nos efforts d'intégration régionale demeureront vains aussi longtemps que l'environnement économique mondial sera défavorable et que nos partenaires des pays nantis n'auront pas la volonté politique nécessaire pour s'attaquer résolument aux problèmes de nos pays dans ce monde interdépendant et solidaire.

A l'heure où la marginalisation de l'Afrique s'accroît, nous nous réjouissons de l'heureuse initiative du Gouvernement japonais de réunir dans quelques jours à Tokyo la Conférence internationale sur le développement

africain, qui permettra une meilleure perception par les Etats développés des problèmes spécifiques de l'Afrique.

Il faut admettre, cependant, que quelle que soit l'assistance de la communauté internationale, elle ne constituera en réalité qu'un appoint face à l'ampleur des besoins de développement du continent africain. Cette assistance n'atteindra l'efficacité souhaitée que si des solutions cohérentes et durables sont apportées à nos problèmes dans le cadre d'une coopération internationale davantage fondée sur l'interdépendance et la solidarité, notamment dans les domaines du commerce international, de la dette extérieure, de l'environnement, de la lutte contre le trafic de la drogue et de l'importante question des matières premières, afin d'éviter que nos pays ne soient confinés dans le rôle exclusif de pourvoyeurs de matières premières, mais qu'ils puissent devenir également, dans les relations commerciales, des consommateurs par la transformation de ces produits.

S'agissant plus spécifiquement de la Conférence de Rio, en adoptant le programme "Action 21" elle a consacré le consensus à l'échelle de la planète sur la nécessité de lancer sans délai une coopération internationale hardie dans le domaine du développement durable et de l'environnement. En application du programme "Action 21", la Côte d'Ivoire, pour sa part, a mis en place des comités régionaux de l'environnement en vue de l'élaboration de son livre blanc sur l'environnement, qui permettra de cerner les objectifs fixés par "Action 21".

Dans ce cadre, l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification revêt pour l'Afrique une importance capitale, et nos espoirs demeurent tournés vers les travaux du Comité intergouvernemental de négociation sur ladite convention.

En définitive, et compte tenu de l'importance et de la complexité des domaines qui touchent à la question de l'environnement, il est indispensable que la communauté internationale appuie franchement les efforts de développement des pays africains par l'octroi de ressources financières adéquates et par l'assistance au renforcement de leurs capacités scientifiques et techniques.

Pour ce qui est de la question de la drogue et de ses ramifications financières, leur gravité mérite que la communauté internationale s'y penche résolument. Les dernières études de ce phénomène amènent en effet à constater que l'Afrique est devenue l'un des centres privilégiés de ce trafic illicite. Dans le même temps, on observe que la consommation locale des drogues dures, en l'occurrence l'héroïne et la cocaïne, augmente sensiblement dans de nombreux pays africains.

Il s'agit donc d'un fléau mondial contre lequel les Etats, pris individuellement, partent d'avance vaincus, car les ravages de la drogue n'épargnent aucun continent ni aucun pays, si puissant soit-il.

L'Afrique constitue le maillon faible dont profite le trafic international de la drogue. Aussi, compte tenu de l'extrême vulnérabilité et de la précarité des moyens dont dispose le continent africain devant ce danger, la communauté internationale devrait-elle veiller à lui fournir, notamment par le biais du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), avec lequel mon pays entretient une fructueuse coopération, les ressources financières nécessaires.

Depuis la fin du monde bipolaire, l'histoire s'est accélérée. Nous sommes les témoins privilégiés d'événements politiques extrêmement importants qui vont profondément marquer les relations internationales dans le sens d'un rapprochement entre les nations et, par voie de conséquence, contribueront au renforcement de la paix et de la sécurité globales, fondements essentiels à l'édification d'un nouvel ordre mondial plus juste et plus solidaire.

Cependant, malgré la dynamique de la paix qui promet des lendemains meilleurs, il nous faut admettre que la notion de paix et de sécurité ne doit plus se limiter au seul domaine politique, car la réalité est que la paix et la sécurité ne seront véritables que si le développement économique et le progrès social sont assurés pour tous.

La mondialisation effective de l'économie, tout comme l'interdépendance de plus en plus accrue des nations, commandent aujourd'hui que l'histoire s'accélère également au plan des relations économiques internationales, car le monde doit prendre conscience du fait qu'il ne peut y avoir de paix durable ni de prospérité généralisée si la plus grande partie de l'humanité est en marge du développement économique et du bien-être social.

Il apparaît donc nécessaire, dans un tel contexte, que le dialogue Nord-Sud soit réactivé dans le souci de permettre que des moyens plus importants soient mis en place pour éradiquer le sous-développement et la pauvreté, qui sont aujourd'hui la plus grande menace de notre temps, car "la paix ne fait pas bon ménage avec la misère", comme le dit souvent le Président Félix Houphouët-Boigny.

De la capacité de la communauté internationale à comprendre ce danger et à lui trouver des solutions rapides et durables, dépendra notre survie.

M. Hannibalsson (Islande) (*interprétation de l'anglais*) :

Je tiens tout d'abord à féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à ses hautes fonctions. Je lui souhaite plein succès, et je lui donne l'assurance que le plein appui de ma délégation lui est acquis.

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats Membres qui ont été admis à l'Organisation depuis le début de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, à savoir Andorre, Erythrée, la République tchèque, Monaco, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Slovaquie. Notre organisation, qui compte 184 Etats Membres, - et qui en comptera encore d'autres dans l'avenir - peut plus que jamais revendiquer un niveau sans précédent d'universalité.

En élargissant la portée de l'Organisation des Nations Unies, nous ne faisons que nous conformer aux objectifs fondamentaux qui sont à l'origine de la création de l'Organisation. La primauté du droit, la liberté, et la dignité et la valeur de la personne humaine sont des idéals communs à tous les hommes, quel que soit leur environnement culturel ou géographique. Mais le simple fait que l'Organisation des Nations Unies soit présente partout n'est pas à dire qu'en tant qu'institution elle puisse tout faire. Alors que nous renouvelons notre attachement aux objectifs fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies il y a près de 50 ans, nous devons donc également maintenir la souplesse nécessaire pour adapter nos structures et nos habitudes de travail en conséquence.

La question de savoir comment maintenir la cohésion de l'ONU face au grand nombre de demandes - parfois incompatibles - se pose actuellement avec une force toute particulière. C'est avec une rapidité vertigineuse que des changements sont survenus ces quatre dernières années sur la scène internationale. Le plus important de ces changements, la fin de la guerre froide, a ouvert de nouvelles perspectives à l'Organisation des Nations Unies et fait naître des espoirs parmi les peuples du monde entier. En même temps, le monde est lui-même devenu plus imprévisible, gênant ainsi considérablement la planification à long terme.

Pour sortir de ce dilemme, il faut envisager de manière équilibrée ce que l'Organisation des Nations Unies peut et ne peut pas faire. Nous devons adapter nos ambitions à la réalité. Nos paroles ne doivent pas aller au-delà de ce que nous avons l'intention de faire. Sinon, nous réussirons peut-être à édifier en paroles une cité platonicienne, une Organisation des Nations Unies dont les chances de se concrétiser un jour seront limitées, mais il en résulterait le risque de saper la confiance que les peuples ont investie dans notre organisation.

Sur une note plus positive, un certain nombre d'événements récents ont aidé l'ONU à traduire sa vision fondamentale en une réalité. Des percées sont survenues dans des conflits régionaux qui étaient une source d'ennuis pour la communauté internationale depuis des décennies. Les gouvernements ont de plus en plus reconnu la menace croissante pesant sur l'écosystème de notre planète. La protection des droits de l'homme n'est plus considérée comme étant l'apanage exclusif de l'Etat-nation. Enfin et surtout, l'humanité s'est éloignée davantage de la menace d'une apocalypse nucléaire.

Il s'agit là de réalisations remarquables. Mais le temps n'est pas pour autant venu pour que les membres de la communauté des nations se félicitent mutuellement. Il y a des régions dans le monde où des carnages horribles se produisent actuellement sous nos propres yeux. Le processus de dégradation de l'environnement, bien qu'il soit d'une gravité et d'une ampleur inégales, est loin d'être interrompu et inversé. Des violations des droits de l'homme sont commises à un degré effroyable en de nombreux endroits. Et si la menace d'une catastrophe nucléaire mondiale s'est dissipée, il faut déplorer une dangereuse prolifération des armes de destruction massive qui entraîne de l'incertitude et de nouvelles instabilités. Le temps est maintenant clairement venu pour nous d'aller au-delà de ces questions qui divisent notre assemblée et d'axer nos efforts sur le traitement efficace de tels problèmes.

L'accord de paix historique qu'ont récemment signé les anciens adversaires au Moyen-Orient doit être une source d'encouragement pour tous les pays. Nous sommes amenés à nous rappeler cette ancienne vérité voulant que lorsque existent une ardeur et une volonté suffisantes chez les parties concernées, il y a par là même une façon de résoudre les questions les plus inextricables. Mon gouvernement se félicite de l'accord historique intervenu entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Nous espérons que la reconnaissance mutuelle des deux parties suscitera de nouveaux accords dans la région et pavera la voie à un règlement pacifique global.

Tout en rendant hommage à la vision et au courage des dirigeants israéliens et palestiniens, je saisis cette occasion pour féliciter le Gouvernement de la Norvège, qui a pris l'initiative de réunir les anciens adversaires autour d'une même table, et je félicite aussi les Gouvernements des Etats-Unis et de la Russie pour leur médiation utile. Il revient maintenant à la communauté mondiale de fournir l'appui politique et l'aide économique pour la reconstruction si vitale à la poursuite du processus. Quant à eux, les gouvernements nordiques ont déjà décidé de participer pleinement à cette démarche. Il s'agit d'un processus qu'on ne peut laisser échouer.

La communauté mondiale a récemment été témoin d'un autre pas en avant audacieux, qui, espérons-le, apportera également une importante contribution à la paix et à la stabilité internationales. Je fais allusion ici à la courageuse attitude qu'a adoptée le Président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, en s'orientant de manière décisive vers des élections législatives démocratiques. En tant que seul représentant démocratiquement élu du peuple russe, le Président Eltsine mérite d'avoir le soutien vigoureux du monde extérieur dans l'exécution de son ambitieux programme de réformes.

Une autre région qui offre une lueur d'espoir est celle de l'Afrique du Sud. Mon gouvernement se félicite des progrès récemment accomplis vers l'établissement d'une véritable démocratie en Afrique du Sud, y compris la décision de tenir des élections libres et équitables l'an prochain. La communauté internationale doit maintenant répondre rapidement à l'appel lancé de cette tribune la semaine dernière par Nelson Mandela en faveur de l'annulation de toutes les sanctions économiques. L'Islande espère qu'une telle mesure contribuera pleinement à normaliser le statut de l'Afrique du Sud au sein de la communauté des nations. Pour sa part, elle a déjà levé l'embargo sur le commerce avec l'Afrique du Sud.

Malheureusement, nous assistons à la poursuite des conflits dans l'ancienne Yougoslavie, en particulier à la situation tragique qui prévaut en Bosnie-Herzégovine. Cela contribue à nous rappeler que les conflits ethniques ne peuvent plus être considérés comme relevant de la seule responsabilité d'un Etat en particulier. Les actes inhumains commis contre des civils innocents en Bosnie-Herzégovine et dans d'autres anciennes républiques de Yougoslavie ont atteint une telle ampleur que la communauté internationale se doit d'agir de façon décisive en recourant à toutes les ressources définies dans la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement appuie pleinement les négociations parrainées par l'ONU et la Communauté européenne et il compte sur un accord rapide et la mise en oeuvre du plan de paix de Genève. Les parties au conflit doivent être incitées à se rendre compte qu'une solution ne pourra être trouvée que par des moyens pacifiques. L'Islande attache aussi de l'importance au fonctionnement efficace du Tribunal chargé de juger les crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie. Ceux qui sont responsables des atrocités doivent être traduits en justice.

Alors que le conflit dans l'ancienne Yougoslavie a révélé les limites actuelles des structures régionales, l'ONU a assumé la responsabilité de rétablir la paix et la stabilité dans la région. Par ailleurs, il existe des exemples remarquables de coopération et de coordination entre l'ONU et d'autres organisations, dont l'Organisation du Traité de

l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), pour la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'ancienne Yougoslavie.

De l'avis de l'Islande, il est nécessaire d'approfondir davantage ces liens. Il suffit de dire que la volonté de l'OTAN d'utiliser la force militaire pour la défense de Sarajevo et la mise en oeuvre à long terme du plan de paix de Genève servirait les intérêts de la communauté internationale et devrait donc être favorisée et encouragée.

Il y a deux ans, nous avons accueilli les trois Etats baltes - Estonie, Lettonie et Lituanie - en tant que Membres souverains de l'ONU. Depuis lors, la communauté mondiale - en particulier les pays voisins européens - s'est manifestée et a offert sa coopération et son aide pour la reconstruction en cours de ces républiques. Les Etats baltes, pour leur part, ont démontré leur volonté de respecter les normes les plus exigeantes des sociétés démocratiques. Ils ont adhéré aux instruments internationaux et sont membres d'organisations qui sont pleinement aptes à s'assurer du respect de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales. J'aimerais exprimer l'espoir de mon gouvernement que les négociations sur le départ de toutes les forces militaires étrangères présentes en Estonie et en Lettonie s'achèveront bientôt avec succès et qu'un calendrier précis sera défini. Le récent départ des forces étrangères stationnées en Lituanie devrait servir d'exemple.

L'amélioration de l'environnement et la réalisation d'un développement mondial durable font partie des tâches les plus difficiles auxquelles fait face la communauté mondiale aujourd'hui. La conclusion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro l'an dernier, a permis de déterminer plus précisément ces tâches. La création ultérieure de la Commission du développement durable a été une mesure importante pour faciliter la coopération internationale en vue d'assurer un suivi et une mise en oeuvre efficaces des résultats obtenus par la Conférence. Toutefois, déclarations, stratégies et plans d'action n'ont de valeur que par leur mise en oeuvre. Pour que la crédibilité de l'ONU dans ce domaine soit maintenue dans la foulée de la Conférence de Rio, nous devons veiller à obtenir des résultats concrets.

Le programme d'action contenu dans le programme Action 21 de la Conférence de Rio fournit une base solide à nos activités individuelles et communes axées sur le développement durable. Il ne couvre toutefois pas toutes les activités nuisibles à l'environnement, dont la pollution du milieu marin issue d'activités terrestres et la destruction des ressources biologiques marines dans de nombreuses régions

du monde. Si le programme comprend d'importantes recommandations appropriées pour ces questions, la principale responsabilité dans l'élaboration d'une action mondiale pour la protection du milieu marin et la conservation de ses ressources biologiques a été déléguée à d'autres instances, telle la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs.

L'Islande a activement participé à cette conférence. Avec l'Argentine, le Canada, le Chili et la Nouvelle-Zélande, l'Islande a présenté un projet de convention qui vise à traiter à l'échelle mondiale de la conservation et de la gestion rationnelle des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le projet de convention appelle à une coopération régionale accrue dans la définition de mesures de conservation et de gestion et il élabore des mécanismes pour le respect des mesures convenues. Mon gouvernement continuera d'oeuvrer avec tous les autres gouvernements intéressés pour parvenir, lors de la prochaine session de la Conférence, à des résultats qui soient acceptables pour tous les pays qui pratiquent la pêche, tant les Etats côtiers que les Etats pratiquant la pêche loin de leurs côtes.

En tant que nation dépendant dans une très large mesure des ressources marines vivantes, l'Islande a appuyé les efforts visant à mettre en place un régime international régissant tous les aspects de l'utilisation des océans. L'Islande a participé activement à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1985. L'Islande croit que cette convention offre un régime largement acceptable pour l'exploitation rationnelle des ressources marines du monde et qu'elle met en place des règles pour une large utilisation des mers, réduisant ainsi le potentiel de conflits entre Etats dans ce domaine.

Le Gouvernement islandais est grandement encouragé par les résultats de la série la plus récente de consultations placées sous les auspices du Secrétaire général, en vue de traiter des problèmes qui ont empêché certains pays industrialisés de devenir parties à la Convention. Nous espérons qu'à la prochaine série de pourparlers, un accord pourra être obtenu sur le cadre des négociations qui permettra une rapide entrée en vigueur de la Convention avec une participation universelle.

Dès 1989, l'Islande avait insisté dans cette instance sur la nécessité de parvenir à un nouvel instrument international, une "Charte de la Terre", qui définirait les responsabilités et les droits des pays vis-à-vis de l'environnement. Mon gouvernement regrette qu'un accord sur une telle charte n'ait pu être obtenu avant la Conférence de Rio. Nous sommes donc prêts à appuyer fermement la transformation de la Déclaration de Rio en une "Charte de la Terre" avant le cinquantième anniversaire de l'ONU, d'ici deux ans.

Toutes les nations ont pour obligation non seulement de protéger et de conserver l'environnement, mais également de promouvoir les droits de l'homme et d'encourager le progrès social et économique. La Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme qui a eu lieu à Vienne en juin dernier a été un événement mondial de portée majeure. Les résultats de la Conférence, vus notamment dans le contexte des améliorations survenues ces dernières années dans le climat politique, nous donnent de bonnes raisons d'espérer que les droits de l'homme et des libertés fondamentales seront expliqués plus efficacement partout dans le monde.

Pour la première fois, il semble que la majorité des pays du monde adhèrent maintenant aux principes de la primauté du droit démocratique. Nous sommes cependant toujours confrontés à des violations des droits de l'homme partout dans le monde. Dans le suivi de la Conférence sur les droits de l'homme, nous devons traiter honnêtement ces infractions et focaliser notre attention sur les moyens d'amener les gouvernements à montrer un plus grand respect et une plus grande responsabilité à l'égard de la protection des droits de l'homme. Cela signifie, entre autres choses, qu'il faut consacrer davantage de ressources à ce domaine et montrer aussi l'engagement politique des Etats Membres. Des ressources accrues sont nécessaires si le Centre des droits de l'homme doit pouvoir être en mesure d'offrir des services consultatifs efficaces et d'exercer un contrôle sur les droits de l'homme. En même temps, l'Islande aimerait appuyer la création d'un poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme.

L'engagement pris par nos pays d'encourager le progrès social et une meilleure qualité de vie est un engagement important consacré dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies. L'Islande espère que le Sommet mondial de 1995 servira à mettre davantage l'accent sur les questions de développement social et, notamment, sur la situation tragique qui est le lot de plus d'un milliard de personnes qui vivent en deçà du niveau de pauvreté absolue.

A cet égard, je voudrais appeler tout particulièrement l'attention sur le problème croissant que pose le contrôle démographique dans le monde, qui pourrait avoir des répercussions sociales, économiques et écologiques

considérables s'il n'est pas correctement géré dans les décennies à venir. Près de 90 % de l'accroissement démographique dans le monde, prévu d'ici à la fin du premier quart du XXI^e siècle, devraient se produire dans les pays en développement, ce qui provoquera de nouvelles contraintes énormes sur leurs ressources. En conséquence, il faut saluer la décision prise de convoquer l'an prochain au Caire une Conférence internationale sur la population et le développement.

Pour stimuler le développement social, nous avons notamment besoin d'une croissance économique. La libéralisation du commerce international est l'instrument le plus important de la croissance économique mondiale. L'importance croissante de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) se manifeste clairement dans le déluge de nouvelles adhésions et l'importance considérable qu'attachent les gouvernements du monde aux négociations de l'Uruguay Round. Depuis la fin de la guerre froide, le GATT assume un rôle encore plus grand dans les relations internationales; les pays en transition le voient comme un élément vital pour leurs relations mutuelles et pour leur intégration dans l'économie mondiale. Au cours de ces dernières années, les barrières politiques entre cultures et nations ont été détruites. Il ne faut cependant pas permettre aux barrières commerciales de remplacer les rideaux de fer.

La réforme économique, l'environnement, la création d'emplois, l'investissement, pour n'en citer que quelques-uns, sont des problèmes qui s'ils affectent le commerce international sont eux-mêmes affectés par lui. Une issue heureuse des négociations de l'Uruguay Round, qui semble maintenant être à portée de main, améliorerait considérablement notre aptitude à traiter de ces problèmes par la coopération et le commerce internationaux. Un échec, cependant, porterait un coup fatal au système commercial multinational et au GATT. Le protectionnisme montrerait à nouveau son visage hideux et les conflits éclateraient entraînant des conséquences désastreuses pour l'économie mondiale.

Ce qui se passe au GATT est donc l'affaire du monde entier. L'Uruguay Round représente une occasion extraordinaire de revitaliser le commerce mondial. Tous les pays y gagneraient. Les principaux bénéficiaires seraient les pays en développement et les économies en transition. Nous, qui sommes rassemblés ici à l'Assemblée générale et qui représentons les citoyens, les consommateurs de nos pays, ne pouvons et ne devons permettre à certains groupes d'intérêt spécial de bloquer les négociations alors que sont mises au point des dernières mesures nécessaires pour atteindre le but avant la fin de l'année.

Les questions du développement économique et social, des droits de l'homme et de la protection de l'environnement font partie de l'idée d'une sécurité élargie, à laquelle nous nous habituons tous à la suite de la guerre froide. Le contrôle des armements demeure toutefois un élément très important de la sécurité de l'après-guerre froide. Le succès obtenu dans le contrôle des armes nucléaires et classiques ces dernières années représente un tournant historique qui doit être exploité en faveur d'un progrès à long terme de la paix et de la stabilité internationales. Là, l'Organisation des Nations unies est très bien placée pour jouer un rôle plus actif. Cela s'applique à la fois aux perspectives globales qu'à l'appui aux initiatives régionales.

L'acquisition systématique d'ogives nucléaires, de missiles balistiques et d'armes chimiques et biologiques par un certain nombre d'Etats est une question qui préoccupe grandement la communauté internationale. La non-prolifération devrait avoir la priorité et des efforts devraient être déployés pour faire en sorte que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devienne universel et prolongé indéfiniment. Nous espérons également que le moratoire actuel concernant les essais nucléaires sera éventuellement suivi d'une interdiction des essais générale et vérifiable.

Les opérations de maintien de la paix font partie des domaines parmi lesquels l'Organisation a connu un succès considérable. Il en résulte que les Etats Membres ont présenté des demandes croissantes à l'Organisation. Toutefois, le temps est maintenant venu d'examiner les activités de l'ONU en la matière. L'objectif doit être de faire en sorte que les opérations de maintien de la paix servent l'objectif pour lequel elles ont été créées et que leurs mandats soient précis et plus limités dans le temps. A cet égard, l'idée d'une force de réserve des Nations Unies qui permettrait d'agir rapidement lorsque des crises éclatent devrait être attentivement examinée. L'existence d'une telle force renforcerait la crédibilité et le respect de l'Organisation. Dans l'intervalle, les Etats Membres doivent s'acquitter de leurs obligations et verser leurs contributions aux opérations de maintien de la paix intégralement et à temps.

Au début de ma déclaration, j'ai dit que l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir réagir aux changements. Depuis le dernier examen de la composition du Conseil de sécurité, le nombre des Etats Membres de l'ONU s'est sensiblement accru. En même temps, le Conseil, notamment ces dernières années, a joué de plus en plus le rôle que prévoient pour lui les dispositions pertinentes de la Charte. Le temps est maintenant venu de revoir la composition du Conseil. L'objectif de cet examen doit être de rendre le Conseil plus représentatif et, par conséquent, plus efficace.

Je voudrais louer les initiatives prises récemment pour simplifier la structure de l'Organisation des Nations Unies et pour rendre ses opérations et sa gestion quotidiennes plus efficaces. C'est particulièrement nécessaire si l'on veut que l'Organisation retrouve la confiance de ses Etats Membres. A cet égard, l'Islande est favorable à la création d'un bureau permanent d'inspections et d'enquêtes et espère qu'un tel bureau permettra de procéder rapidement à des enquêtes sur les allégations de fraude, de gaspillage et de corruption.

Maintenant, plus que jamais, l'occasion se présente pour l'Organisation des Nations Unies de s'adapter à l'évolution politique favorable d'un passé récent et de retenir ses structures de l'intérieur. Conjuguons nos efforts pour édifier une Organisation des Nations Unies plus solide, une ONU qui incarne les idéaux de ses fondateurs et répond, en même temps, aux besoins essentiels des peuples partout dans le monde.

M. Silva Cimma (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) :

Je suis particulièrement heureux de féliciter l'Ambassadeur Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, qui fait honneur au groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous connaissons les liens personnels étroits qu'il entretient depuis longtemps avec le Chili.

Nous avons assisté et participé à des événements provoquant des répercussions profondes dans l'histoire de l'humanité. Les changements politiques, technologiques, économiques et sociaux qui ont bouleversé le monde au cours de cette dernière décennie commencent à prendre forme. Et, parallèlement, on entrevoit déjà l'influence considérable qu'ils ont eue dans la création de nouveaux comportements, de nouvelles valeurs et de nouveaux schémas institutionnels.

Le maintien de la démocratie comme seul concept a eu des effets bénéfiques, même si, pour certains, la mise en place de ce système de coexistence a provoqué des bouleversements qui se font encore sentir. Mais nous pouvons faire montre d'un certain optimisme si nous portons notre attention sur d'autres événements. L'amorce d'un accord entre les Palestiniens et les Israéliens en est une preuve tangible. L'éveil sud-africain à la démocratie véritable en est un autre. Cet esprit de consensus qui commence à se répandre dans le monde est la conséquence du concept démocratique. Dans ce contexte nouveau, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle déterminant.

Il y a en ce moment des raisons d'être optimistes. Nous avons l'obligation de l'être. Ce n'est que de la sorte que nous pourrions surmonter la réticence de certains et la tentation d'autres de se réfugier dans les intégrismes. Il est également impératif de faire face de façon décidée à une

sorte de rigidité qui se propage dans le monde. C'est une tendance à prendre les systèmes comme s'ils constituaient des certitudes irrémédiables. C'est l'application du dogme à des sciences qui ne sont même pas exactes. Cela se produit alors même que les progrès de la connaissance humaine nous enseignent justement qu'il est impératif, aujourd'hui, de s'ouvrir à la raison et de s'écarter le plus possible du dogmatisme.

Nous vivons dans un monde qui ne nous est plus étranger. Aucune réalité humaine n'est indifférente. Aucune épreuve n'est lointaine. Aucun triomphe de l'intelligence n'est confidentiel. Mais globalisation n'est pas synonyme d'uniformité. Bien plus : sans respect des particularités, elle n'aurait plus la vigueur qu'elle manifeste aujourd'hui. La compétitivité disparaîtrait, et le concept de la globalisation connaîtrait une agonie inexorable.

Tel est le monde dans lequel nous devons nous épanouir. Un monde fait de contradictions inquiétantes, mais, paradoxalement, encourageantes. C'est là que nous devons nous efforcer de tirer profit des possibilités de développer des éléments positifs et, sans préjugés, de nous rapprocher d'une réalité endogène de l'homme. C'est pourquoi nous nous efforçons aujourd'hui d'aller de l'avant dans la défense du droit humanitaire universel. Ce concept est inhérent à la nouvelle vision du monde. Et le Chili s'en fait le champion le plus décidé. C'est le concept qui a conduit les "Casques bleus" à assumer ces trois dernières années autant de missions que toutes celles qui se sont déroulées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'au début des années 90. Les troupes des Nations Unies ont une mission précieuse de pacification et de reconstruction de la coexistence, tâche qui nous incombe si nous voulons être conséquents avec la nécessité de conjuguer l'interaction entre la sensibilité locale et la sensibilité mondiale.

Les problèmes de portée mondiale se sont multipliés. Du fait d'une application rigoureuse du système, ou des lacunes dudit système, nous constatons aujourd'hui certains résultats dramatiques. Des millions d'êtres humains souffrent de la misère, et ce drame ne se limite plus aux pays pauvres. Nous vivons une crise sociale généralisée. Ses effets se font également sentir dans les pays développés. La marginalisation sociale est une réalité qui a pris des aspects véritablement préoccupants et inconnus jusqu'à présent sous ces latitudes.

Le Gouvernement actuel du Chili a toujours fait valoir que le développement économique était inséparable du développement social. Nous concevons l'économie non comme une fin, mais comme un moyen afin que l'homme soit heureux. C'est là notre objectif, celui qui guide le

Président Patricio Aylwin lorsqu'il fait de ce que nous avons appelé la dette sociale une priorité. Cette expression traduit le principe selon lequel toute société doit reconnaître l'existence des pauvres. Cette idée a rallié nombre de bonnes volontés. Elle a permis à l'initiative prise par le Chili de réunir un sommet sur le développement social d'être bien accueillie. Cette réunion aura lieu à Copenhague en 1995 et sera la démonstration tangible du souci qui anime l'Organisation des Nations Unies.

Mon pays est certain que nous ferons tous les efforts indispensables pour atteindre les objectifs appropriés et concrets. Le climat est propice. Nous pensons donc que le sommet pourrait culminer par un "agenda ou un programme pour les personnes". Il faudrait pour cela, comme élément essentiel, une coopération internationale élargie, efficace et solidaire.

Le monde actuel nous pose des questions dont les réponses ne sauraient souffrir aucun retard. La misère, la faim et les autres fléaux sociaux sont perçus comme des aberrations. Il incombe à toute la communauté internationale de les éliminer. Dans cette tâche, l'Organisation des Nations Unies aura un rôle déterminant. Elle dispose de toutes les capacités pour en prendre la direction, ce qui implique la mobilisation de la coopération internationale. D'autre part, nous reconnaissons à l'Organisation des Nations Unies un rôle fondamental pour traiter de ces questions.

Dans le domaine précis de la paix et de la sécurité internationales, mon pays a dit à maintes reprises qu'il appuyait la gestion du Secrétaire général. Et le Chili préconise le renforcement de son rôle, notamment en ce qui concerne la diplomatie préventive. Nous considérons que son rapport, "Agenda pour la paix", est un apport précieux et significatif pour les gouvernements et nous attendons avec intérêt la publication prochaine d'un agenda pour le développement, que nous étudierons avec le plus vif intérêt.

Dans ce même esprit de coopération, nous avons soumis au Secrétaire général des propositions relatives aux avantages potentiels d'un élargissement de la composition du Conseil de sécurité. Etant donné l'importance considérable de cet organe, toute modification envisagée doit refléter une volonté politique très claire de la majorité. Je veux insister fortement sur ce point. Nous considérons les changements à apporter à la composition du Conseil de sécurité comme faisant partie du cadre plus large de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies. Aucune réforme ne sera viable si son seul but est de garantir une reconnaissance politique à certaines puissances montantes. L'objet de notre proposition est de tenter d'évaluer comme il convient la nouvelle réalité internationale. En même temps, nous

souhaitons qu'il soit dûment tenu compte de l'augmentation des Membres de notre organisation depuis la dernière fois que le Conseil a été élargi.

Dans les suggestions que nous avons présentées au Secrétaire général, nous avons signalé la nécessité de faire en sorte que la réforme se concrétise par une composition limitée des membres du Conseil. Cela nous permettra ainsi d'assurer son efficacité et d'atteindre les objectifs de démocratisation qui nous animent. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est important que les diverses régions du monde soient dûment représentées. Ceci nous permettra d'associer l'idée de démocratisation à un équilibre indispensable.

A propos du droit de veto, nous estimons, comme beaucoup de nations, que ce processus de prise de décisions n'est pas démocratique. C'est pourquoi, nous voulons dire clairement que nous sommes opposés à l'élargissement de la composition du Conseil à de nouveaux membres permanents. C'est dans cet ordre d'idées que le Chili a suggéré un Conseil composé de membres permanents, de membres permanents sans droit de veto, de membres régionaux dotés d'un mandat étendu et de membres non permanents.

Toujours dans le contexte de la défense de la démocratie, nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que, sur le plan régional, la nouvelle donne a amené des modifications dans les instruments dont dispose l'Organisation des Etats américains (OEA). Une preuve manifeste en est le "Compromis de Santiago sur la démocratie et la rénovation du système interaméricain", approuvé par l'assemblée générale de l'OEA qui s'est tenue en 1991 dans la capitale du Chili. Cette nouvelle démarche a déjà porté ses fruits. L'OEA a remporté dans la région des succès qui auraient été autrefois impensables, notamment dans les domaines de la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

Outre ces deux domaines délicats, nous sommes également attachés à l'adoption de mesures décisives en matière de défense de l'environnement. Le Chili préside en ce moment la Commission de l'environnement créée au sein de l'OEA.

Par ailleurs, mon pays participe aux efforts de lutte contre le trafic de drogues. C'est pourquoi nous appuyons les diverses initiatives visant à mettre en place de nouveaux instruments juridiques susceptibles de combattre efficacement ce fléau.

De même - et pour revenir à la scène internationale - nous accordons une importance particulière au processus de restructuration dans les domaines économique et social. Ce

qui est en jeu, c'est la possibilité de sauver des millions d'êtres humains aujourd'hui marginalisés qui vivent dans des conditions de sécurité inférieures aux normes les plus élémentaires. La coopération en matière de développement devrait, à notre avis, être l'un des piliers les plus solides de l'ordre du jour international du XXI^e siècle. Nous continuerons à contribuer par des idées et des actions au Groupe des 77 et à toute autre instance qui apportera son concours au progrès des négociations.

Le Gouvernement du Président Aylwin s'est efforcé de donner corps à la coopération internationale. Nous avons mis en place divers mécanismes dans le cadre du programme de coopération technique entre pays en développement. A l'heure actuelle, nous avons des projets dans 43 pays, auxquels participent 70 institutions des secteurs public et privé.

Il existe un véritable courant de coopération avec les nations soeurs d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud. Des projets avec le Mexique sont également en cours. Dans le même ordre d'idées, des programmes ont été mis en oeuvre avec la République populaire de Chine, l'Inde, l'Indonésie et les Philippines. Récemment, des contacts ont été établis avec des pays africains et des territoires insulaires du Pacifique Sud. Tout cela fait partie d'une politique bien arrêtée qui vise au renforcement des liens avec les nations d'Amérique latine et des Caraïbes et à un rapprochement concret avec tous les pays en développement.

Il faut souligner le rôle important que joue le bassin du Pacifique dans le cadre des grandes transformations mondiales. Le Chili est un Etat côtier de cet océan et son insertion dans le bassin est l'un des éléments les plus novateurs de la politique extérieure poursuivie par le Président Aylwin. Nous avons déployé un effort soutenu pour nous associer aux principaux accords de coopération dans la région du Pacifique. Depuis 1990, les entreprises chiliennes participent activement au Conseil économique du bassin du Pacifique, et depuis 1991, nous sommes membres de plein droit du Conseil de coopération économique du Pacifique. Nous espérons rejoindre les rangs du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), que nous considérons comme un instrument important de promotion de la libéralisation du commerce régional et mondial. Dans cet effort, nous avons reçu l'appui précieux de pays membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique et nous leur en savons gré.

Dans un autre ordre d'idées, nous ne saurions passer sous silence une question qui revêt une importance particulière pour le monde en voie de développement. Je fais allusion à l'Uruguay Round dans le cadre de l'Accord

général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT). La reprise des négociations ouvre une certaine marge d'espoir. Si le texte dénommé Dunkel ne répond que de très loin à nos aspirations légitimes, il constitue une avancée importante compte tenu de la situation actuelle. Il est regrettable toutefois qu'il contienne un certain nombre de limitations à une réelle liberté du commerce.

Le commerce des produits agricoles a été la question la plus épineuse de l'Uruguay Round, question qui pour les pays d'Amérique latine et les pays en développement en général, revêt une importance cruciale. D'où notre vif intérêt pour les négociations qui se déroulent au GATT. Persister dans une intransigeance qui entrave objectivement le commerce mondial signifie dresser des barrières insurmontables au développement, situation qui ne saurait nous laisser indifférents.

Le Chili a pleinement honoré ses engagements envers le système de sécurité collective. Nous considérons cette initiative des Nations Unies comme parfaitement adaptée au contexte international actuel. Mon pays a participé à diverses opérations de maintien de la paix. Il a envoyé des observateurs militaires au Moyen-Orient et à la frontière entre l'Inde et le Pakistan, un corps de police en El Salvador, du personnel de sa force aérienne au Koweït et des effectifs de sa force navale au Cambodge.

En abordant cette question, nous ne saurions négliger les difficultés de financement auxquelles sont confrontées les opérations de maintien de la paix. Nous appuyons sans réserve les mesures prises par le Secrétaire général des Nations Unies pour surmonter ces obstacles.

Mais il va de soi que toute réflexion sur la paix reste incomplète si l'on ne mentionne pas les progrès réalisés dans le domaine du désarmement. La Convention sur les armes chimiques est un succès considérable. Nous sommes convaincus que les travaux entrepris en vue de l'adhésion à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires suivront la même voie.

En cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale, je voudrais faire une brève évaluation des résultats obtenus par le Chili dans quelques-uns des domaines qu'il estime prioritaires pour la restauration de la démocratie.

Je songe tout d'abord à notre réinsertion dans la communauté internationale. Dans le domaine multilatéral, nous pouvons signaler l'appui généreux fourni par nos pairs pour nous aider à nous intégrer au Conseil économique et social des Nations Unies, à la Commission des droits de l'homme, à la Commission du droit international, au Conseil

d'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et la nomination de notre ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies, Juan Somavía, au poste de Président du Conseil économique et social et du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social.

Le gouvernement du Président Aylwin, qui est sur le point de terminer son mandat, considère les droits de l'homme comme un des objectifs qui déterminent son action, tant sur le plan interne qu'en matière de politique étrangère. Cette dernière répond à la position traditionnelle de notre pays, qui tend à encourager le respect du droit international et à promouvoir la paix et la justice, mais qui, en même temps représente le moins que nous puissions faire en contrepartie à l'immense solidarité offerte au peuple chilien par la communauté internationale à l'heure la plus difficile de son histoire.

C'est à l'Assemblée générale qu'il reviendra, à la présente session, de mettre en oeuvre les accords contenus dans le Plan d'action adopté lors de la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne au début de cette année.

Outre sa réinsertion au sein de la communauté internationale, et la défense des droits de l'homme et de la démocratie, le Chili s'est également fixé pour objectif une intégration régionale efficace.

Ici, nous pouvons également signaler les résultats importants. Nos relations avec les pays frères d'Amérique latine et des Caraïbes sont excellentes. Les accords déjà souscrits et divers autres qui sont à l'étude - plus de 220 accords et traités en quatre ans - en témoignent.

Dans le même ordre d'idées, nous avons encouragé le renforcement du Groupe de Rio, dont nous avons l'honneur de coordonner le secrétariat provisoire. Cette entité est la concrétisation d'un concept moderne des relations internationales. Elle incarne les volontés concrètes de la région face aux pays individuels et aux groupes de pays étrangers à la zone. Cette instance de consensus politique a obtenu des résultats significatifs à des degrés divers et est la manifestation claire des réalisations auxquelles nous pouvons aspirer à condition de faire preuve d'imagination, d'ouverture politique et de réalisme.

L'entente réalisée avec nos voisins mérite une mention spéciale. La compréhension, la générosité et la vision d'avenir des chefs d'Etat de l'Argentine, de la Bolivie, du Pérou et du Chili nous ont permis de résoudre des problèmes qui, dans certains cas, étaient en suspens depuis plus d'un siècle. S'agissant de nos traditions respectives et de la

protection des principes inviolables du droit international, entre autres la non-ingérence et l'immutabilité des traités en tant qu'éléments créateurs de droits, nous avons cependant compris l'importance, à l'aube du XXI^e siècle, des échanges d'idées au niveau des aspirations nationales, dans la mesure où elles conduisent au maintien de la paix.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Les quatre années pendant lesquelles j'ai représenté le Chili auprès de cette grande instance, que ce soit aux côtés du Président Aylwin ou à titre personnel, ont été pour moi une expérience enrichissante.

L'époque à laquelle nous avons la chance de vivre exige des réponses toujours plus dynamiques et efficaces. Le monde s'achemine vers une nouvelle structure qui, sans aucun doute, nous permettra de satisfaire peu à peu les besoins des êtres humains. Mais transformer cela en réalité dépendra de l'intelligence avec laquelle nous affronterons l'avenir.

J'ai confiance dans la sève riche qui nourrit cet arbre luxuriant qui nous protège tous. Dans son oeuvre en faveur de la paix, l'Organisation des Nations Unies voit s'ouvrir devant elle un magnifique avenir. Mais cela ne sera possible que si nous recourons à l'imagination dans l'audace, aux connaissances nécessaires pour aller de l'avant, si nous sommes animés du désir de comprendre que la recherche du bien commun est toujours valable et si nous faisons preuve de solidarité pour devenir plus humains et de sagesse pour ne pas répéter les erreurs du passé.

Je souhaite bonne chance aux membres de l'Assemblée.

M. Abdou Bolock Abdou (Djibouti) :

Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes vives félicitations à l'Ambassadeur Insanally pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session. Je suis convaincu que votre inestimable expérience et votre sagesse contribueront à la réussite de cette session.

Qu'il me soit permis aussi de rendre hommage à son prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, M. Stoyan Ganev, pour les réalisations importantes et le dévouement sans faille dont il a fait preuve.

Je voudrais également rendre un hommage bien mérité à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, homme de tous les défis et fervent défenseur des droits de l'homme, pour la façon magistrale et éclairée dont il s'acquitte des fonctions de Secrétaire général de notre organisation. Je tiens à souligner que mon pays apprécie les efforts inlassables du Secrétaire

général dans la mise en oeuvre du maintien de la paix à travers le monde.

Enfin, c'est avec un grand plaisir que je souhaite la bienvenue aux Etats qui viennent d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies et particulièrement à l'Erythrée qui a su, à force de courage, d'abnégation et de sacrifice, regagner sa dignité et son rang au sein de la grande famille des Etats indépendants.

Au moment où s'ouvre l'Assemblée générale des Nations Unies, l'occasion nous est offerte d'exprimer nos réflexions sur les événements importants intervenus dans le monde et de tracer une ligne de conduite collective des affaires de l'humanité. La tendance qui se dégage notablement depuis quelques années, et qui a porté ses fruits, est celle de la protection des droits de l'homme face à l'Etat. Cette idéologie des droits de l'homme et des droits des minorités a été concluante puisque aujourd'hui, les maux qui rongeaient la communauté internationale ont disparu ou sont en voie de l'être, à savoir l'immutable fracture idéologique Est-Ouest, l'Afrique du Sud et le conflit arabo-israélien.

Des régions entières du globe envisagent la possibilité de dégager d'importantes ressources intellectuelles et physiques qui, n'étant plus consacrées à la préparation d'un conflit, le seraient à l'instauration d'une paix gratifiante et réelle.

Nous devons applaudir le courage de ces dirigeants visionnaires qui, à contre-courant, ont bravé ceux qui tenaient le souci de la sécurité pour de la sagesse politique, afin de tracer des nouvelles voies pour leurs peuples et pour le monde.

Le spectacle du Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et du Premier Ministre israélien signant un accord historique à Washington et se serrant la main a été pour nombre d'entre nous une source d'espoir, d'inspiration et de persévérance. Il faut les louer d'avoir, en se reconnaissant et en nouant le dialogue, accompli ce premier pas sur la longue route que nous devons encore suivre pour déboucher sur une paix viable et durable.

Cette décision courageuse montre à tous ceux qui ne dialoguent que par les armes qu'il est toujours possible de dépasser la logique de la haine et du refus de l'autre. Cette dynamique enclenchée dans la recherche d'un règlement global et durable doit avoir nécessairement pour base les résolutions 242 (1967) et 38 (1973) du Conseil de sécurité. Enfin, ce processus mérite le plein appui politique et financier de la communauté internationale.

C'est dans un contexte tout aussi explosif que le régime de la minorité blanche d'Afrique du Sud a enclenché un processus de réforme politique en signant un accord sur le partage provisoire du pouvoir avec la majorité noire du pays. Cette mesure capitale aura des perspectives de stabilité politique, de progrès économique et de prospérité, tant sur le plan national que régional.

Cette évolution constituera une menace pour les minorités extrémistes et intransigeantes qui promettent le chaos et l'anarchie si leurs revendications n'étaient pas satisfaites, mais nous sommes persuadés que le Gouvernement d'Afrique du Sud et l'African National Congress, oeuvrant dans un esprit d'ouverture et de compromis, s'opposeront à toute compromission et à toute complaisance pouvant remettre en question cette longue marche vers une société multiraciale et égalitaire. Dans ce sens, nous appuyons l'appel de M. Mandela pour mettre fin aux sanctions économiques imposées à l'encontre de son pays pour que la transition démocratique réussisse.

L'Afrique du Sud n'est malheureusement pas le seul champ de bataille des extrémistes. Force est de constater que le Mozambique, la Somalie, la Bosnie et l'Angola, pour ne citer que ceux-là, sont en proie à ces luttes fratricides. Il s'agit là d'un phénomène longtemps contenu et refréné par les antagonismes des deux blocs à l'époque de la guerre froide et les pressions des superpuissances étaient telles que les règlements de comptes se faisaient par pays satellites interposés. Ainsi on s'empressait d'étouffer dans l'oeuf ces conflits internes. De nos jours cette logique des deux blocs n'a plus cours, les incendies éclatent un peu partout et l'ONU devient le dépositaire malheureux de ces foyers de conflit. Par conséquent, il incombe à toutes les nations de participer d'une manière ou d'une autre à l'action de cette organisation.

Nous sommes convaincus que la recrudescence de ces conflits peut être stoppée autrement que par le recours systématique à la force. Certes, les violations des lois internationales, des valeurs humaines, et le mépris toujours croissant de la vie se trouvent au centre des préoccupations de la communauté internationale. Toutefois, nous constatons que l'ONU souffre d'une défaillance de structures, d'une mauvaise organisation et d'une pénurie de financement, ainsi que d'une insuffisance de personnel, qui la réduisent à l'état d'impuissance face à ces situations. Il serait donc vital de doter l'Organisation des Nations Unies de moyens matériels financiers et humains appropriés afin de pallier ces insuffisances.

Mon gouvernement estime que l'ONU devrait avoir sa propre force d'intervention rapide composée de volontaires, placée sous le contrôle du Conseil de sécurité et le

commandement du Secrétaire général, prête à tout moment à être déployée dans les foyers de tension, car nous n'avons de cesse de rappeler que la meilleure façon de traiter les conflits, c'est de les prévenir. Nous croyons à la diplomatie préventive. Cette force doit être formée et armée à des fins limitées et défensives tout en disposant d'un appui logistique capable de contrer toute velléité.

Cependant, nous sommes conscients des difficultés auxquelles serait confrontée une telle force. Le principe d'ingérence humanitaire serait en butte avec la notion de souveraineté des Etats, mais, en l'état actuel des choses, les Nations Unies demeurent l'unique "pompier de service", si vous me permettez l'expression. Par conséquent, il est grand temps d'assainir les finances de cette organisation, quitte à lui accorder le pouvoir de rechercher d'autres sources de financement tout en renforçant l'intégrité et la rigueur par la mise en place d'une inspection générale.

Hormis ces questions d'ordre financier, nous considérons qu'une réforme du système des Nations Unies s'impose également : élargissement du Conseil de sécurité par l'intégration d'un membre permanent pour chaque région, modifiant ainsi le monopole du droit de veto. En effet, l'Organisation des Nations Unies doit être perçue comme un organe international où s'expriment les préoccupations de chaque pays souverain et où la transparence et la globalisation seraient de mise.

Toutes ces questions sont à l'ordre du jour à chaque intervention de l'Organisation dans un conflit donné. En Somalie, en Angola et au Mozambique, l'Organisation a souffert de son incapacité de rassembler les effectifs militaires requis pour la période prévue, tant et si bien que sa mission continue de battre de l'aile. En Angola, une situation dramatique prévaut du fait de l'incapacité de l'Organisation de désarmer les combattants. Fort heureusement, un esprit de compromis a pris le dessus sur les passions meurtrières au Mozambique. Quant à la Somalie, l'initiative américaine sous l'égide de la Force d'intervention unifiée (UNITAF) a permis d'éviter une catastrophe sans précédent.

L'expérience somalienne des Nations Unies est loin d'être négative comme on a facilement tendance à la dépendre. La mission visant à assurer un environnement sûr ainsi que la distribution de l'aide humanitaire ont remarquablement progressé. La famine ne subsiste plus que dans quelques zones reculées; la violence est sporadique et limitée, mais elle est maîtrisée. Des centres de formation et des hôpitaux ont été ouverts et le commerce montre des signes de reprise. Des réunions politiques de réconciliation ont été tenues par les dirigeants des clans en divers endroits du pays et la création de l'institution politique de base, le

conseil de district, est sur la bonne voie. Nous pouvons envisager avec confiance l'évolution de base, le conseil régional, qui élira les futurs dirigeants politiques. Les Somalis participent davantage au processus de développement de planification, d'identification et de fixation des priorités.

Nous pensons que les services de police et le système judiciaire, qui seront nouvellement rétablis, seront en mesure d'assumer en grande partie les responsabilités de maintien de l'ordre et de la sécurité en Somalie.

En conséquence, nous réitérons notre appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils remplissent leurs engagements financiers vis-à-vis de l'Organisation, car la réussite totale de l'ONUSOM II dépendra du respect de ces engagements. Dans le cas contraire, les attermolements et les lacunes de l'ONUSOM II seront une grande aubaine pour les seigneurs de la guerre adeptes de la violence clanique et pourfendeurs d'une évolution démocratique et d'un état de droit.

Rappelons aussi que l'Organisation, dans son désir initial de reconstituer promptement les structures politiques, a accepté d'oeuvrer avec les éléments immédiatement disponibles, ce qui donne aux "faucons" somalis le sentiment exagéré de leur importance. Il est primordial de mettre ces détracteurs hors d'état de nuire afin d'instaurer une véritable démocratie. C'est à nos yeux l'unique façon de sortir de l'ornière de la passivité, à l'instar de l'expérience onusienne de la Bosnie où les pires violations des droits de l'homme n'ont soulevé que des tollés indignés ou des condamnations verbales, si ce n'est quelques résolutions restées lettre morte, tandis que se poursuivent les exactions et le "nettoyage ethnique" au mépris du droit international.

En outre, le retard excessif accumulé lors de la mise en place réelle du Tribunal de guerre ne fait qu'aggraver la morbide passivité de notre communauté. Nous portons cependant l'espoir que ce tribunal commencera bientôt à siéger avec le personnel, les pouvoirs, les fonds et la coopération des Etats Membres indispensables à l'efficacité de son fonctionnement. Nous prenons la peine d'insister sur ce dernier point pour déplorer cette politique de deux poids deux mesures de l'ONU visant à laisser opérer impunément les criminels en Bosnie et à en traquer d'autres à travers le monde. Cela jette indubitablement le discrédit sur les actions de l'ONU et livre la sécurité collective aux appétits insatiables des agresseurs et autres seigneurs de la guerre de toute nature.

Lorsque des résolutions sont adoptées, les Nations Unies doivent impérativement les faire respecter et assurer leur suivi, sinon la sécurité collective sera synonyme de sécurité sélective.

Les conflits ethniques et communautaires ne constituent pas, malheureusement, les seules menaces à la paix dans le monde. La pauvreté des pays du tiers monde, avec en filigrane des frontières artificielles héritées de la colonisation, constitue un autre détonateur de conflits, car ce découpage complètement erroné a créé des entités territoriales économiquement peu viables. Ces pays, autrefois Etats tampons pour superpuissances, se sont transformés en véritables dépôts d'armes, et, la misère aidant, les régimes en place ont plus souvent fait parler la poudre que la voix de la raison.

Face à de si nombreuses contraintes, l'édification d'une nation prospère et harmonieuse partageant une identité commune et ayant pour catalyseur les valeurs et les principes démocratiques, a constitué un défi redoutable. Bien souvent, nombre de pays en développement, embourbés dans les troubles et agitations internes, se sont enlisés dans le chaos pour aboutir à la désintégration de l'Etat. Ainsi, les populations fuyant ces régions envahissent des pays comme Djibouti, qui croule sous le poids de 130 000 réfugiés, c'est-à-dire 23 % de sa population.

Nous supportons malgré tout cet immense fardeau, car en définitive ce grand "village planétaire" qu'est devenu le monde n'a pour seul moteur que l'interdépendance. Par conséquent, l'aide aux pays en développement devrait être accrue ainsi que l'apport de compétence et de technologie par la voie de la coopération multilatérale. Par ailleurs, nous pensons que l'intégration économique régionale constitue le ciment d'un progrès continu et d'une prospérité durable.

Compte tenu de l'avènement des grands blocs économiques régionaux, nos pays risquent d'être marginalisés. Dans un contexte de stagnation économique, le formidable espoir né de la fin de la guerre froide s'est transformé en feu de paille. Les ressources supplémentaires qui auraient pu être affectées au développement se font toujours attendre. Pis encore, le pourcentage de 0,7 % du PNB des pays développés - soit un objectif modeste fixé par l'ONU pour l'aide au développement - n'a été atteint que par deux pays. Tout au plus, d'autres arrivent à peine à 0,2 %.

En dépit d'une situation difficile, parfois chaotique, certains pays en développement ont réalisé des progrès tangibles et présentent les conditions requises pour bénéficier d'une aide importante et constante, tandis que d'autres sont considérés insolubles au regard des institutions internationales de prêts.

Il est clair que nous avons un besoin vital du renforcement de l'aide bilatérale et multilatérale, qui nous permettrait de répondre à nos impératifs budgétaires et à nos

besoins d'investissements, car nos capacités à constituer le volume requis d'investissements privés se sont amenuisées. Il faut ajouter à ce sombre tableau le détournement de cette aide ou sa gestion irrationnelle. Toutefois, bon nombre de pays se sont engagés sur la voie des réformes économiques et des réajustements structurels qui requièrent l'accroissement de l'aide, surtout de la part des institutions financières internationales.

Mon pays, répondant à l'évolution rapide que connaissent le commerce mondial et les transports maritimes - bases de notre économie -, a transformé ses installations portuaires, ses services financiers et ses moyens de communications.

Soucieux de ne pas aller à contre-courant de ce que l'on a appelé le vent de la démocratie, des réformes politiques ont été engagées, des élections ont été tenues et une nouvelle constitution a été adoptée prônant et garantissant les droits de l'individu.

Malgré un environnement régional très hostile et très instable, Djibouti a toujours constitué un îlot stable et un refuge sûr. Les conséquences négatives de cette région fortement troublée ont suffisamment affaibli la République de Djibouti, et la dispersion d'énormes quantités d'armement dans la région n'a pas favorisé la préservation d'un climat et d'un environnement paisibles.

Aussi, la République de Djibouti connaîtra-t-elle également à son tour des troubles politiques, prolongement naturel de l'instabilité régionale, qui seront contenus puisque Djibouti consolidera sa nation en décourageant la violence.

Tels sont la voie et l'engagement pris par la République de Djibouti pour préserver et consolider la paix chez elle et dans le monde.

M. Serreqi (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir et l'insigne honneur de féliciter cordialement le Président de son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi exprimer ma grande estime au Président sortant, M. Ganev, pour l'excellente façon dont il a présidé les travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, notamment pour son rôle dynamique et sa précieuse contribution personnelle.

La délégation albanaise saisit cette occasion pour saluer les six nouveaux Etats Membres. Elle salue en particulier la présence dans cette salle de notre voisin, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, dont la stabilité, l'intégrité territoriale et la reconnaissance internationale revêtent une grande importance pour la stabilité dans les Balkans.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale de nombreux événements importants se sont produits. Nous avons vu les peuples faire des efforts en faveur du progrès, de la prospérité, de l'harmonie, de la concorde, de la paix et de la coopération ainsi que de la survie. La fin de la guerre froide a permis à certains peuples de réaliser leurs aspirations à l'autodétermination, à l'identité nationale, à la démocratie et à l'égalité qui leur avaient été refusées. Elle leur a permis d'harmoniser davantage leurs richesses nationales et spirituelles et de redoubler d'efforts pour occuper la place leur revenant de droit parmi les nations civilisées du monde.

Mais ces efforts se sont aussi accompagnés de crises et de conflits qui n'ont fait que croître et qui comptent aujourd'hui parmi les plus graves défis qui se posent à nous. Nous saluons aujourd'hui avec joie les progrès impressionnants réalisés par Israël et l'OLP, dont témoigne l'accord historique qui a été conclu en vue de mettre fin à des années d'hostilité. Cet événement exceptionnel est la meilleure preuve que, dans la mesure où toutes les parties le veulent, une solution acceptable et appropriée peut toujours être trouvée. Le moment paraît choisi de rappeler la précieuse contribution apportée à cette fin par les principaux acteurs de la diplomatie mondiale et de nous dire convaincus qu'ils continueront avec la même détermination à s'intéresser aux autres questions tout aussi cruciales.

A la précédente session de l'Assemblée générale, la délégation albanaise a eu le plaisir d'annoncer dans cette salle la victoire des forces démocratiques et leur attachement à la réintégration de l'Albanie dans la communauté des nations démocratiques et civilisées. Aujourd'hui j'ai l'honneur et le devoir d'annoncer du haut de cette même tribune que la transformation démocratique de mon pays est un succès et qu'elle embrasse tous les domaines et toutes les sphères de l'activité humaine. Cette transformation a une fois pour toutes déterminé la direction que la société albanaise empruntera et vers laquelle elle avance à grands pas. Depuis plus d'un an qu'existe ce gouvernement, l'Albanie a pris d'importantes mesures pour mettre en place des structures et des institutions politiques et sociales qualitativement nouvelles ainsi que pour garantir et faire respecter les droits et libertés de chacun.

Nous pouvons véritablement parler, maintenant, d'une restructuration démocratique complète de la société albanaise. Notre but est de consolider l'ordre politique démocratique constitutionnel en mettant en place des institutions démocratiques afin d'agir sur différents sujets politiques et des organisations non gouvernementales de manière à garantir la participation de tous les citoyens à l'administration du pays. L'Albanie est dirigée par des personnes animées par des aspirations, des idéologies et des idées nouvelles. Le Gouvernement et son programme jouissent d'un appui général, ce qui garantit la stabilité politique dans le pays.

La réforme démocratique générale s'accompagne, en Albanie, d'une réforme économique qui vise à la restructuration totale d'une économie fermée et inefficace vers une économie de marché ouvert et libre. Cette restructuration est difficile et vraiment douloureuse pour un pays n'ayant jamais connu de réforme ni de coopération. La récession économique qui sévit dans le monde aujourd'hui a un effet considérable sur le résultat de la réforme en Albanie. De plus, la stricte application des sanctions de l'ONU et les pertes économiques considérables qui en découlent ont influencé le rythme de la reprise économique en Albanie. Le succès de la politique économique albanaise dépend également de l'aide et de la coopération offertes dans le cadre de programmes parrainés par des institutions économiques mondiales importantes comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Communauté européenne, et dans le cadre de programmes précis d'aide et de coopération avec des Etats membres de cette communauté et un certain nombre d'autres Etats. L'Albanie a dépassé le stade de l'aide d'urgence et travaille intensivement à la réalisation de projets propres à produire des capitaux; à cet égard, les institutions de l'ONU comme le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance jouent également un rôle important. Bien que le Gouvernement ne soit en place que depuis peu, des résultats positifs se font déjà sentir.

L'application d'une politique monétaire stricte a réduit l'inflation, qui est passée d'un taux mensuel de 15 % en 1992 à 0,9 % en mars 1993. Depuis le mois d'août de l'année dernière, la devise albanaise jouit d'un taux de change relativement fixe par rapport aux devises fortes et le déficit budgétaire a été considérablement réduit. Grâce à la privatisation massive des terres agricoles, la production a augmenté de 25 %.

Bien entendu, l'Albanie fait face aujourd'hui non seulement aux difficultés occasionnées par la transition et la récession économique mondiale, mais également à celles dues à la longue guerre en Bosnie-Herzégovine et à d'autres

développements politiques complexes dans la région qui compromettent nos efforts visant à rétablir notre économie en ruine et à promouvoir le processus démocratique non seulement en Albanie, mais dans la région des Balkans tout entière. Nous estimons que la création d'un espace démocratique et un climat de paix, de sécurité et de stabilité dans l'ancienne Yougoslavie et dans toute la région des Balkans représentent des facteurs d'une importance décisive pour l'avenir de la région, qui a été accablée par tant de conflits. Nous sommes déterminés à contribuer constructivement à l'établissement d'un espace démocratique de paix, de coopération et de compréhension dans les pays des Balkans.

La priorité de la politique étrangère albanaise est la création de conditions favorables à la transformation démocratique et à la renaissance totale du pays. Nous voyons la solution de tous nos problèmes précisément dans la création de cet espace démocratique dans les Balkans et dans l'incorporation intégrale de cette région au processus d'intégration européen. Dans ce contexte, l'objectif politique permanent de l'Albanie reste l'intégration progressive et complète du pays à l'Europe en encourageant la coopération parallèle avec les instances et les structures économiques, politiques et de sécurité collectives de l'Europe. Une législation démocratique avancée, conforme aux normes européennes, et la restructuration institutionnelle de l'administration de l'Etat et du gouvernement local, de même que la privatisation totale de l'économie et l'encouragement des initiatives et des activités privées locales et étrangères en Albanie, représentent des garanties fiables d'intégration plus rapide. Nous tenons également à souligner l'aide directe d'une instance importante de la démocratie européenne, le Conseil de l'Europe.

L'Albanie considère l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord comme une institution d'une vitalité réelle, indispensable pour organiser une coopération inter-Etats concrète menant à un système de sécurité collective réel en Europe et dans toute la région euroatlantique. Nos relations avec cette importante organisation politique et militaire de sécurité en Europe visent à promouvoir constamment la coopération vers une entière intégration de ses structures. En étroite collaboration avec d'autres institutions euroatlantiques, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de coopération nord-atlantique ont également un rôle très important à jouer dans la sauvegarde de la paix, non seulement par le biais de mesures de confiance et une meilleure compréhension entre les Etats participants, mais également par la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends. Nous sommes persuadés que seule une politique de sécurité commune est propice à un climat de confiance mutuelle permettant de faire face à de nouveaux défis. La position

adoptée par l'Albanie dans ces instances prouve qu'elle respecte ce point de vue.

La protection et le respect des droits de l'homme, un des points fondamentaux du nouvel ordre mondial démocratique d'aujourd'hui, sont étroitement liés au développement stable, à la transformation démocratique, à la stabilité politique et à la sécurité internationale des régions sous-développées et agitées du monde, en particulier. Les droits de l'homme sont indissolublement liés aux aspirations de l'humanité pour le bien-être et le progrès socio-économique et politique, la liberté et la démocratie. Il est impératif que tous les membres de la communauté internationale s'engagent, dans la mesure de leur situation nationale respective, à associer leurs efforts pour transformer ces aspirations en réalité contribuant à l'avancement d'un monde civilisé. Le peuple albanais, qui n'oubliera jamais le prix élevé qu'il a dû payer pendant le demi-siècle de dictature brutale qu'il a dû endurer, attache la plus grande importance aux droits de l'homme et aux libertés civiles et politiques. Ainsi, le Gouvernement albanais a fait de l'appui à la démocratie et aux droits de l'homme l'élément fondamental de son orientation politique. Il est déterminé à édifier un Etat moderne et une société civilisée fondés sur le respect des droits de l'homme de tous les secteurs de la population, sans exception ni discrimination. L'Albanie a adhéré à deux pactes fondamentaux des Nations Unies sur les droits de l'homme et se prépare à adhérer à un éventail d'autres conventions. Il y a peu de temps, pour la première fois dans l'histoire du pays, le Parlement albanais a approuvé la Loi constitutionnelle sur les libertés et les droits fondamentaux, montrant ainsi notre volonté de faire des droits de l'homme la pierre angulaire des fondements stables de la nouvelle société démocratique albanaise que nous édifions.

Nous considérons le respect des droits des minorités comme un aspect important et indivisible des droits de l'homme. La politique de l'Albanie dans ce domaine se fonde sur les principes de l'entière égalité et de la non-discrimination, la création d'un vaste espace démocratique afin que les personnes appartenant aux minorités nationales puissent affirmer leur propre identité nationale, ainsi que la création d'un climat de confiance et de coexistence exemplaires. Les minorités font partie intégrante de la vie politique, sociale et économique de l'Albanie; en tant que protagonistes dans le développement démocratique et la transformation du pays, elles ont accès à une représentation réelle dans toutes les structures socio-politiques, tant pour l'administration locale que pour celle de l'Etat. Leur situation économique et sociale s'améliorera en même temps que celle du reste de la population.

La fin de la guerre froide a libéré l'humanité de la menace d'un affrontement mondial, bien que quelques conflits régionaux continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité. Dans certaines régions du monde, les pratiques de certains Etats, où des régimes totalitaires ou ultranationalistes sont en place, vont à l'encontre des aspirations et des efforts de la communauté internationale éprise de paix. Plus de 30 conflits armés, qui ont été marqués par des crimes sauvages et qui ont entraîné de grandes souffrances pour la population civile, embrasent à l'heure actuelle plusieurs régions du monde. Ces conflits, qui constituent une violation flagrante des droits de l'homme avec toutes les conséquences qui en résultent, ont gravement choqué l'humanité.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie, notamment en Bosnie-Herzégovine, qui est le conflit le plus sanglant et le plus dangereux que connaît l'Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale, n'a pas encore trouvé de solution durable. Les massacres monstrueux perpétrés contre des civils innocents, la "purification ethnique", forme barbare de génocide, et tous les autres actes inhumains dont ce conflit est le théâtre ont une fois encore montré qu'il est impossible de réformer les sociétés totalitaires et ultranationalistes. Ce conflit est un défi lancé à l'Europe civilisée, à la conscience ainsi qu'aux sentiments humanitaires et aux aspirations de l'ensemble de l'humanité éprise de paix. C'est pourquoi la réponse de cette dernière doit être ferme et collective. Nous avons vu que l'imposition de sanctions, bien qu'elle ait eu des conséquences sur l'économie serbe, n'a pas été le seul moyen ni le moyen le plus efficace de mettre fin à la guerre et de rétablir la paix. Et cela s'explique du fait que sur le plan pratique certains pays n'agissent pas conformément aux déclarations verbales qu'ils ont faites à l'appui des sanctions. Voilà pourquoi les sanctions n'ont pas permis de paralyser ni d'affecter sérieusement la machine de guerre serbe. Le temps a montré que les sanctions devaient être assorties d'autres mesures destinées à exercer une pression.

Nous pensons qu'un exemple convaincant devrait être donné à chacun, qui montrerait que la réaction et l'attitude de l'Organisation des Nations Unies seront toujours la même face à des cas d'agression. Il est du devoir de l'Organisation de recourir à tous les moyens dont elle dispose pour appliquer les principes de la Charte, édifier la paix et combler les espoirs de l'humanité.

Mais nous savons que les sanctions de l'Organisation des Nations Unies, en tant que seul moyen reposant sur le consensus de la communauté internationale, continueront d'être appliquées, en exerçant la pression nécessaire sur les autorités de Belgrade jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée à la crise yougoslave, y compris une amélioration générale de la situation au Kosovo.

La crise yougoslave est multidimensionnelle et complexe en raison des nombreux facteurs et intérêts en jeu. Il est évident que la situation en Bosnie-Herzégovine en est l'expression la plus tragique et la plus sanglante, une situation qui, depuis plus d'un an, focalise l'attention de l'opinion publique et de la diplomatie des principales puissances du monde. Je tiens à souligner que mon pays a condamné l'agression serbe et salué en les appuyant sans réserve les efforts que fait la communauté internationale pour rétablir la paix en Bosnie-Herzégovine. La République d'Albanie appuiera toute solution du conflit bosniaque qui reposera sur un accord libre et juste. Les solutions qui légalisent l'annexion territoriale et la "purification ethnique" aux dépens d'autres populations comme la population musulmane de Bosnie ne sauraient guère constituer des gages de paix.

En outre, nous voudrions rappeler à cette importante instance internationale que les autres aspects de la crise yougoslave ne doivent pas non plus être négligés, car ils pourraient avoir des conséquences tragiques non seulement dans l'ex-Yougoslavie mais aussi dans les Balkans et au-delà.

A cet égard, je tiens à souligner que le facteur albanais dans l'ex-Yougoslavie, en particulier la question du Kosovo, est d'une importance capitale dans la recherche d'une solution équitable et durable de la crise. En conséquence, nous affirmons que ce problème doit être abordé de façon appropriée. Si, en évaluant ce facteur, on s'en tient à l'attitude rigide selon laquelle le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie, qu'il est annexé à la Serbie et que le peuple albanais dans l'ex-Yougoslavie est minoritaire, alors rien ne pourra être réalisé, mais l'idée de créer une "Grande Serbie" sera reconfirmée et légalisée aux dépens d'autres peuples.

A notre avis, l'effondrement de l'ex-Yougoslavie - qui a été aussi la cause de ce que nous appelons maintenant la crise yougoslave - y fait apparaître la question de la succession dans l'ancienne fédération yougoslave sous un jour entièrement nouveau : il soulève la question du droit des peuples à l'autodétermination et l'expression de leur libre volonté concernant leur statut politique. Si cela signifie la guerre, comme certains le pensent, il appartient dès lors à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité d'intervenir et de veiller au respect des principes de la Charte. Nous maintenons fermement qu'aucune modification de frontières par la force ou aucune acquisition territoriale par le biais de l'agression et de la "purification ethnique" ne sera reconnue.

Le choix est clair : si nous voulons que les peuples croient en un nouvel ordre mondial, nous devons réunir

toutes les conditions internationales légitimes pour réaliser et défendre leurs aspirations, en mettant sur pied un système entièrement nouveau de protection par les Nations Unies des pays et des peuples sans défense.

S'agissant de la question nationale des Albanais, nous voyons sa solution dans la création dans l'ex-Yougoslavie et dans l'ensemble des Balkans d'un large espace démocratique qui permettrait la liberté des communications et la libre circulation pour les 7 millions environ d'Albanais qui vivent, dans la continuité territoriale, dans cet espace. Nous sommes opposés à une fragmentation et une division territoriales, de même qu'à la fermeture hermétique d'un seul peuple à l'intérieur des frontières des pays voisins.

Je crois me faire l'interprète de nombreux pays représentés ici en disant que l'éclatement d'un conflit au Kosovo serait le point de début d'une grande tragédie. L'Albanie exprime sa profonde reconnaissance à la communauté internationale pour tous les efforts qu'elle déploie pour empêcher que le conflit ne s'étende au Kosovo et pour appuyer les droits bafoués du peuple albanais dans cette région. J'exprime également ma reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies, qui a clairement averti que tout acte belliqueux de la Serbie au Kosovo ferait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes très reconnaissants de cet appui et invitons la communauté internationale à s'engager sérieusement à prendre toutes les mesures urgentes qui s'imposent pour empêcher que la tragédie bosniaque ne se répète au Kosovo.

L'Albanie a toujours clairement indiqué que le fait de placer le Kosovo sous le contrôle et la protection de l'Organisation des Nations Unies constitue le seul moyen efficace de prévenir un conflit et de décourager la "purification ethnique" silencieuse à laquelle procède la Serbie au Kosovo. Cela créerait un climat propice à l'instauration d'un dialogue entre les représentants albanais légitimes du Kosovo et les autorités serbes sur le statut politique de la province et sur toute autre question liée au problème de la succession de l'ex-Yougoslavie.

C'est pourquoi nous réitérons notre position, à savoir que seule l'Organisation des Nations Unies, et principalement le Conseil de sécurité, devrait rapidement prendre les mesures nécessaires pour prévenir un conflit dans cette région.

Au moment où le concept de recours aux forces de maintien de la paix avant un conflit a été consolidé théoriquement et mis en oeuvre, le déploiement préventif se justifie pleinement dans le cas du Kosovo, en raison du risque que l'éclatement d'un conflit armé dans les Balkans représenterait pour la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes profondément préoccupés par la question du Kosovo et par la grave situation qui prévaut dans cette région depuis la perte de son autonomie en 1989 et son annexion et sa soumission totales à l'autorité militaire et à la police serbes, et nous demandons qu'il soit dûment tenu compte du fait qu'un règlement pacifique de la crise yougoslave doit porter sur l'intégralité de l'espace de l'ex-Yougoslavie et tous ses aspects et problèmes. Tout accord partial qui ne reposerait pas sur des garanties internationales nécessaires serait précaire et n'éliminerait pas les germes de nouveaux conflits.

Pour résumer, je tiens à réaffirmer que la République d'Albanie voit en l'Organisation des Nations Unies une organisation capable d'appliquer les principes de sa Charte et de relever les défis qui résultent de l'évolution rapide de notre temps, en particulier des graves problèmes qui se posent dans les domaines de la sécurité, du désarmement, du développement socio-économique durable, de l'environnement, etc.

Nous voyons également en l'Organisation des Nations Unies la principale institution responsable de la sauvegarde collective de la paix et de la sécurité en cette nouvelle ère. L'Albanie appuiera sans réserve toutes les initiatives visant à renforcer l'efficacité de cette organisation universelle.

La séance est levée à 20 h 45.
